



**DOCUMENT DE PROJET DU PBF**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Pays : Burkina Faso</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>TITRE DU PROJET :</b> Appui au processus de réconciliation nationale au Burkina Faso                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>NUMÉRO de Projet/portail Gateway du MPTF-O :</b> 00129609 - PBF/BFA/B-5                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Modalité de financement du PBF :</b><br><input type="checkbox"/> IRF<br><input checked="" type="checkbox"/> PRF                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale (« Trust Fund ») (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :</b><br><input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national<br><input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional<br><b>Nom du fonds d'affectation spéciale :</b> |
| <b>Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence-chef de file), type d'organisation (ONU, ONG, etc.) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) — ONU</li> <li>• Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) — ONU</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ministère de l'Economie, des Finances (MEF)</b></li> <li>• Ministère de la Solidarité, et de l'Action Humanitaire</li> <li>• Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS)</li> <li>• Commission Nationale des Droits Humains (CNDH)</li> <li>• Conseil Supérieur de la Magistrature</li> <li>• Conseil Supérieur de la Communication (CSC)</li> <li>• Observatoire National pour la Prévention et la Gestion des Conflits Communautaires (ONAPREGECC)</li> <li>• Observatoire National des Faits Religieux (ONAFAR)</li> <li>• Collectivités territoriales (Communes)</li> <li>• Organisations de la société civile bénéficiaire du projet :</li> <li>• Cadre de concertation des organisations féminines et de genre</li> <li>• Associations de victimes (diverses)</li> <li>• Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD)</li> <li>• Réseau de points focaux et défenseurs des droits humains</li> <li>• Réseau des Femmes africaines, ministres, parlementaires, présidentes d'institutions et ambassadeurs (REFAMP)</li> <li>• WANEP</li> <li>• Centre d'Information et de Formation en matière de Droits Humains en Afrique (CIFDHA) (OSC locale)</li> <li>• Mouvement burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)</li> <li>• Centre National de Presse Norbert Zongo (CNP-NZ)</li> <li>• Coordination régionale des femmes</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                           |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil National de la Jeunesse et autres associations des jeunes (diverses)</li> <li>• Conseils régionaux de la Jeunesse</li> <li>• Les médias</li> <li>• Radios et télévisions publiques, privées et communautaires</li> <li>• Ordre des avocats.</li> <li>• Collectif contre l'impunité et la stigmatisation des communautés (CISC)</li> </ul>                                                                                                                                                                         |                                                                                                           |  |
| <b>Date approximative de démarrage du projet<sup>1</sup> : 8 décembre 2021</b><br><b>Durée proposée du projet en mois :<sup>2</sup> 30 mois + 12 = 42 mois</b><br><b>Nouvelle date de fin du projet : 08 juin 2025</b><br><b>Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :</b><br>National : Ouagadougou et chefs-lieux des 13 régions du pays                                                                                                                                                                                          |                                                                                                           |  |
| <b>Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifique ci-dessous :</b><br><input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <sup>3</sup><br><input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <sup>4</sup><br><input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (p. ex. désengagement d'une mission de maintien de la paix)<br><input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional                                                                               |                                                                                                           |  |
| <b>Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :</b><br><b>PNUD : 1 800 000 \$</b><br><b>HCDH : 200 000 \$</b><br><b>Total PBF : 2 000 000 \$</b><br><i>*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75 % de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.</i> |                                                                                                           |  |
| <b>Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                           |  |
| <b>PBF 1<sup>re</sup> tranche (70 %) :</b><br>PNUD : 1 260 000 \$<br>HCDH : 100 000 \$<br>Total : 1 360 000 \$                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>PBF 2<sup>e</sup> tranche* (30 %) :</b><br>PNUD : 540 000 \$<br>HCDH : 100 000 \$<br>Total: 640 000 \$ |  |
| <b>Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :</b><br>Longtemps reconnu comme havre de paix, le <i>Burkina Faso</i> a connu, dans son histoire contemporaine, des déchirures du tissu social et des drames à l'occasion des épisodes violents de conquête ou de gestion du pouvoir par différents régimes qui se sont succédé durant plus d'un                                                                                                                             |                                                                                                           |  |

<sup>1</sup> Note : la date effective de démarrage sera celle du premier transfert de fonds.

<sup>2</sup> La durée maximale des projets IRF est de 18 mois, et pour les projets PRF de 36 mois.

<sup>3</sup> Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

<sup>4</sup> Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

demi-siècle. Plusieurs facteurs ont contribué à fragiliser le pays et préparer le terrain à la crise multidimensionnelle actuelle à laquelle le pays est confronté, menaçant ainsi le vivre ensemble.

La situation sécuritaire a engendré un déplacement interne de 2 062 534 de personnes selon le dernier rapport publié le 31 mars 2023 au niveau national par le Conseil National pour le Secours d'Urgence et la Réhabilitation (CONASUR). Ces mouvements de populations ne sont pas sans impact sur la cohabitation avec les communautés hôtes et sur le partage des ressources déjà limitées. Conscient des potentiels conflits qui peuvent naître de cette cohabitation, le gouvernement a déployé une vaste stratégie de prévention des conflits en remobilisant et en réengageant les leaders notamment au sein des communautés hôtes et des PDI qui ont renforcé leurs capacités sur la prévention et gestion des conflits, le renforcement de la cohésion, la prévention de la radicalisation et la lutte contre l'extrémisme violent et sur les ressources endogènes de restauration du vivre-ensemble. Actuellement, le gouvernement encourage et accompagne le retour et la réinstallation des PDI dans les localités libérées. Cette démarche pourrait décompresser la pression sur les ressources naturelles et les services insuffisants au sein des communautés hôtes et éviter les potentiels conflits communautaires.

Ce projet a pour but de contribuer à doter le pays des instruments stratégiques, qui seront élaborés et adoptés de manière inclusive, afin d'orienter la réconciliation nationale et à la mise en place d'une paix durable au Burkina Faso. Le projet apportera tout appui technique et logistique permettant au processus d'être centré sur les victimes, inclusif, participatif et sensible au genre. Le projet soutiendra une participation inclusive des femmes, des jeunes filles et garçons (15-35 ans)<sup>5</sup>, des personnes déplacées internes (PDI)<sup>6</sup> et des communautés affectées du pays au processus de réconciliation nationale y compris à travers les mécanismes de justice transitionnelle et de gestion des conflits qui seront éventuellement déterminés. Dans cet objectif leur adhésion et participation effective au processus est primordiale. Le projet fournira aux acteurs étatiques et de la société civile, un accompagnement technique et financier en vue de renforcer les capacités des personnes et des institutions, de soutenir la participation et des consultations nationales élargies, structurées et inclusives qui prennent en compte les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés sur l'ensemble du territoire dans le but d'orienter et déterminer le contenu de la Stratégie Nationale de Réconciliation et la Stratégie Nationale de Cohésion sociale. **L'accroissement des capacités en techniques de prévention, de médiation et de gestion des conflits communautaires des leaders PDI et des communautés hôtes continuera de porter l'attention dans cette phase d'extension de sorte à pouvoir atténuer et transformer positivement les tensions qui pourraient survenir lors de l'utilisation des ressources et services déjà insuffisants pour les communautés autochtones.** La consolidation des acquis prend en compte aussi le renforcement des connaissances sur le triptyque Vérité-Justice-Réconciliation et sur les types de justice ayant cours dans les processus de réconciliation nationale à savoir la justice classique, transitionnelle et traditionnelle.

<sup>5</sup> Suivant la définition de la jeunesse faite dans la Charte Africaine de la Jeunesse de l'Union Africaine : [https://www.adeanet.org/fr/system/files/african\\_youth\\_charter\\_french.pdf](https://www.adeanet.org/fr/system/files/african_youth_charter_french.pdf)

<sup>6</sup> 1.423.378 personnes déplacées internes au 31 août 2021 selon OCHA, <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/burkina-faso/situation-des-pdi-au-burkina-faso>

**Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :**

Des consultations ont été menées avec la partie nationale notamment, notamment le Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale (HCRUN) et le Ministère responsable de la réconciliation nationale et la cohésion sociale. En effet, dès sa nomination, un entretien a été organisé, d'une part, entre le ministre d'État auprès du Président du Faso chargé de la Réconciliation nationale et de la Cohésion sociale et, d'autre part, la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies (SNU), le Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Conseiller politique principal le 1<sup>er</sup> février 2021. De cet entretien, il est ressorti la nécessité de mettre en place un projet d'appui au processus de réconciliation.

Les échanges se sont poursuivis entre les deux parties, notamment entre le Ministère et le PNUD afin de mener des réflexions préliminaires sur la définition de la stratégie de réconciliation nationale, le contenu et les conditions de mise en œuvre du présent projet. Ces échanges se sont élargis au Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD), un think tank dont l'expertise est bien reconnue. En effet, depuis avril 2021, le PNUD dans le cadre du programme Cohésion Sociale, Sécurité et État de Droit (COSED) accompagne le MRNCS dans le processus de consultations et d'élaboration de la stratégie de réconciliation nationale et du pacte de vivre ensemble en collaboration avec le CGD.

Au-delà du ministère et du CGD, les consultations en vue de la formulation du projet se sont appuyées sur les échanges entre les travaux des Comités de pilotage et de rédaction de la stratégie de réconciliation nationale. Les travaux de ces comités qui incluent une bonne représentation des autorités nationales, locales, de futurs bénéficiaires, OSC et associations de victimes ont offert une bonne opportunité pour recueillir des informations clés à même d'aider à définir le contenu du présent projet. Les techniciens et responsables du MRNCS ont été rencontrés à plusieurs étapes pour tenir compte de leurs besoins et discuter des aspects d'inclusivité dans le processus et le projet proposé. Certains des acteurs clés de la société civile ont été rencontrés dans les ateliers de cadrage et de formulation préalable de la Stratégie de Réconciliation Nationale et de Cohésion Sociale (SRNCS).

Cette demande de révision est le fruit d'un processus concerté entre les agences récipiendaires et les parties prenantes au niveau national. Plusieurs réunions ont été organisées au niveau stratégique entre les représentants Résidents des agences et la ministre en charge de la réconciliation nationale. Au niveau technique, trois rencontres ont été tenues avec la Secrétaire Technique de la réconciliation nationale et du Vivre-ensemble (ST/REVIE) et son équipe. Cela a permis de réactualiser les priorités, les nouvelles orientations et les besoins et attentes. A l'issue de ces discussions, un plan opérationnel a été élaboré avec ST/REVIE. La prise en compte de ce plan permettra d'accélérer le livrable du projet.

Il convient de souligner que la présente contribution est en phase avec « the Prévention and Résilience Allocation (PRA) » conclu entre le Burkina et la banque mondiale sur la période 2020-2023 et étendu jusqu'en juin 2024. En effet, de façon particulière, le projet concourra, à travers son produit 1.4, à l'opérationnalisation et à l'optimisation des mécanismes de prévention et de gestion des conflits communautaires dont l'Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires (ONAPREGECC) et l'Observatoire National des Faits Religieux (ONAFAR) grâce aux différentes formations des membres, à la mise à disposition d'outils et de dispositif de collecte et d'analyse de données sur les conflits afin de renforcer la prévention des conflits et la production de rapport fondées sur des statistiques de nature à éclairer la prise de décision.

La présente révision sans coût est l'aboutissement d'un engagement de haut niveau de UNCT sous le lead du Coordonnateur résident par intérim envers le Gouvernement du Burkina Faso.

La revue du Prodoc appui au processus de réconciliation nationale est un processus dynamique et interactif entre les différentes parties prenantes. Elle s'est articulée autour de plusieurs réunions techniques physiques et des échanges et consultations virtuelles qui ont permis de mieux appréhender le contexte, les priorités et les besoins évolutifs dans le domaine de la réconciliation nationale.

Ainsi, le 31 janvier 2024 une première réunion s'est tenue entre les agences bénéficiaires (PNUD et HCDH) et la Secrétaire Technique de la réconciliation nationale et du Vivre-ensemble (ST/REVIE) et son équipe constituée des trois chefs de départements, du Spécialiste en S&E et du responsable financier. Cette réunion a permis à l'équipe des agences bénéficiaires d'expliquer au Secrétariat Technique de la réconciliation nationale et du Vivre-ensemble (ST/REVIE) le processus de la révision suivant les orientations du PBF. De son côté, le Secrétariat Technique a présenté les priorités du secteur, les défis, les orientations pour l'année 2024 et les perspectives de la réconciliation nationale. Au cours de cette réunion, madame la Secrétaire Technique a salué les progrès réalisés avec l'appui du projet. Elle a mis exergue, entre autres, la mobilisation des acteurs à travers les consultations à différents niveaux (communal et régional) et la collecte de données inclusive qui ont permis l'élaboration de la stratégie nationale de réconciliation nationale et du Pacte du Vivre-ensemble. Elle s'est aussi réjouie de l'élaboration d'un plan d'action intégré et d'un plan intégré de communication des stratégies de réconciliation nationale, cohésion sociale et de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent qui va faciliter la coordination et le suivi de la mise en œuvre desdites stratégies. Enfin, elle a relevé la contribution du projet qui a permis de tenir un séminaire scientifique regroupant toutes les sensibilités afin d'adapter le processus de réconciliation nationale aux nouveaux défis sécuritaires et humanitaires dans une contexte de défis sécuritaire et de disponibiliser une feuille de route du processus. Par ailleurs, la Secrétaire Technique a souligné les défis qui restent à adresser et le besoin de financement important corrélé. Les perspectives partagées portent notamment sur :

- la dynamisation du comité des experts en prenant en compte les nouvelles sensibilités sociopolitiques (PDI) ;
- la finalisation du plan intégré de communication des trois stratégies ;
- l'opérationnalisation du processus d'indemnisation et de réparation des victimes ;
- le renforcement des capacités des comités de veille et de développement (COVED) dans le domaine de la réconciliation, cohésion sociale et vivre ensemble;
- la création d'un centre de déradicalisation et de réinsertion sociale des ex-membres des groupes armés terroristes;
- l'institution d'une journée nationale de la parenté à plaisanterie ;
- la formalisation du haut conseil des guides religieux, coutumiers et traditionnels en collaboration avec le MATDS ;
- l'organisation des assises nationales pour le bilan du processus de la réconciliation ;
- l'intensification de la sensibilisation de l'opinion sur la démarche vérité, justice, pardon et indemnisation ou vérité, pardon et indemnisation.

Le 14 février, l'équipe du projet a reçu le Président de l'association des victimes et blessés de l'insurrection population du 15 septembre 2015 et le Président de l'association des blessés du coup d'État de septembre 2015. Au cours des échanges, les Présidents ont réaffirmé leur engagement et celles de leurs membres dans le processus de réconciliation et se sont dit prêts à continuer à porter le message de la réconciliation nationale et du vivre-ensemble. Ils ont salué et appréciés positivement les efforts du gouvernement qui a boosté le processus d'indemnisation des victimes à travers la prise des textes réglementaires nécessaires à l'opérationnalisation de l'indemnisation des victimes. Il s'agit notamment de l'arrêté conjoint N°2023-004/MSAHRNGF/MEFP portant création, composition, attributions et fonctionnement du comité interministériel d'indemnisation

des victimes et ayants droits des victimes des différentes crises sociopolitique au Burkina Faso du 28 février 2023 et de l'arrêté conjoint N°2023-121/MSAHRNGF/MEFP portant modification de l'arrêté N° 2023-003/MSAHRNGF/MEFP portant composition des dossiers d'indemnisation des victimes et ayants droit de victime. Ces arrêtés permettent de mettre en œuvre le décret 2020-0652/PRES/PM/MINEFID portant conditions et modalités de réparation des préjudices subis par les victimes enregistrées auprès du Haut Conseil pour la réconciliation et l'unité Nationale. Ils ont exprimé leur satisfaction de voir que certaines victimes avaient commencé à rentrer dans leurs droits. Les échanges ont aussi touché les dynamiques du processus notamment l'élargissement de la notion de victimes qui intègre maintenant les victimes du terrorisme. Les Présidents ont également abordé les restructurations en cours au sein des associations de victimes, l'élaboration d'un plan d'action et comment leurs initiatives devraient être pris en compte dans le Plan d'Action Intégré (PAI) des trois stratégies. Parmi les défis relevés par les présidents figurent en bonne place le soutien au maintien de la mobilisation de leurs membres à la base dans le processus de réconciliation dans un contexte sécuritaire dynamique. Ils ont appelé à réfléchir sur les voies et moyens de prendre en compte cette préoccupation.

**Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes : 2**

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloué aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes/le renforcement des capacités des femmes : **36,24-31% soit 724-818 620 681\$US.**

La contribution au renforcement de l'égalité des sexes a baissé lors de la prolongation sans coût financier car les activités initialement retenues, notamment en lien avec le forum/conférence nationale sur la réconciliation, n'ont pu être réalisées comme prévu en raison des deux transitions intervenues en 2022 et du réajustement des priorités nationales. Dans cette phase d'extension avec coût, la stratégie du bénéficeitaire (50/50) sera accentuée pour accroître la contribution du projet à l'égalité des sexes. L'essentiel des actions qui seront déployées étant de nature communautaire, le projet veillera à ce qu'elles bénéficient plus aux femmes comme cela a pu être déjà réalisé au cours de la mise en œuvre. En effet, parmi les 365 membres des organisations de la société civile capacités en cohésion sociale, prévention de la radicalisation et lutte contre l'extrémisme violent au cours de l'année 2024, 59% (215) sont des femmes. Les organisations de femmes au niveau communautaire, les leaders PDI femmes, les amazones de la cohésion sociale, les femmes potentiellement exposées à des violences seront au cœur de la mise en œuvre. Cela permettra de renforcer la sensibilité genre du projet.

**Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes<sup>7</sup> :**

Le Projet soutiendra particulièrement la prise en compte des résolutions 1325 et 2250 et connexes dans le processus de réconciliation nationale au Burkina Faso, à travers :

- L'appui-conseil apporté au ministère responsable de la réconciliation visera à faire en sorte que le principe de l'inclusivité et notamment de la participation des femmes et des jeunes et des groupes marginalisés soit pris en compte, d'une part, dans les consultations préalables à la finalisation et la validation de la stratégie nationale de réconciliation et du pacte de vivre ensemble, et d'autre part dans les actions de mobilisation sociale pour leur mise en œuvre ;
- Les institutions et OSC bénéficiaires et partenaires seront formées et suivies sur la prise en compte du genre et leur analyse des besoins et réalités sexo-spécifiques ;
- Les informations, messages et les méthodes de diffusion seront adaptées aux spécificités pour atteindre les femmes, les jeunes filles et les groupes marginalisés.

<sup>7</sup> Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

- Une intervention majeure consistera à la préparation et au renforcement des capacités des femmes ainsi que leurs organisations pour leur permettre de mieux participer au processus d'élaboration, de revue et de validation de la stratégie nationale de réconciliation et au forum national sur la réconciliation. Un appui conséquent sera également apporté à leur préparation et à leur participation effective au processus et à l'organe de gestion des dossiers de réconciliation qui devrait être mis en place après le forum.
- Des organisations de femmes et de jeunes (hommes et femmes), des leaders femmes PDI et les femmes amazones de la cohésion sociale seront particulièrement ciblées à travers certaines activités, la prise en compte de leurs besoins spécifiques et leur implication dans la mise en œuvre du plan d'action intégré (PAI) 2023-2025 des stratégies nationales de réconciliation, cohésion sociale et de la prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme. En plus de ce ciblage spécifique, le projet veillera à assurer une représentation au moins de 30% de femmes dans toutes les activités financées conformément à la n°003-2020/AN du 22 janvier 2020 portant fixation de quotas.

**Degré de risque du projet<sup>8</sup> : 1**

**Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement<sup>9</sup>) :**

**(2,1) Réconciliation nationale.**

**Le projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action intérimaire des Nations Unies pour le développement durable (UNIDAP) au Burkina Faso pour la période 2023-2025, signé avec le gouvernement le 23 juin 2023. Au regard des objectifs poursuivis, le projet contribuera au pilier Paix et à l'effet suivant : Effet 1.1 : « l'efficacité des institutions est améliorée et les populations en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un Etat de droit ».**

De façon spécifique le projet est en lien avec le Plan de travail conjoint 2024 de l'UNIDAP dans le pays à travers notamment le Produit 1.1.2 : “les dispositifs nationaux et locaux de production, de collecte, d'analyse et de diffusion des données y compris dans la prévention et la gestion des conflits sont cohérents, renforcés et fonctionnels” et Produit 1.1.5 : “Les acteurs institutionnels, communautaires, la population et les OSC et OBC disposent des compétences et outils pour renforcer la cohésion sociale, la réconciliation nationale et la consolidation de la paix, prévenir et gérer les conflits et lutter contre l'extrémisme violent de façon participative et inclusive”.

**Objectifs et cibles de développement durable** auxquels le projet contribue : ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces), 5 (Égalité entre les sexes) et 17 (partenariats).

<sup>8</sup> 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

<sup>9</sup> (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

|                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Type de demande :</b>                                                                                               | <b>Pour les révisions de projet, sélectionner tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Nouveau projet :</b><br><input type="checkbox"/><br><b>Révision de projet :</b> <input checked="" type="checkbox"/> | <b>Extension de la durée :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois : <b>10 mois</b><br><b>Changement de résultat/sujet :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Ajout d'un nouveau produit.<br><br><b>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15 % par catégorie de budget :</b> Oui <input checked="" type="checkbox"/><br><b>Budget PBF supplémentaire :</b> <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                                                                                                                        | <p><b><i>I. APERÇU SUR L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE</i></b></p> <p>Le taux d'exécution physique du projet est de 46% au 31 juillet 2023. Les activités en cours de réalisation sont estimées à 10%. Le taux de décaissement par rapport au montant reçu est de 40%. Le taux de décaissement par rapport au budget total est de 27% et la durée écoulée se situe à 67%. En termes de niveau de réalisation, le résultat 1 est à environ 70% (2 produits sur 3), le résultat 2 est à 10% de réalisation.</p> <p>Le taux d'exécution physique global du projet est de 73% au 31 mai 2024. Le projet a reçu la totalité de son budget soit 2 000 000 USD. Le taux de décaissement par rapport à ce budget global reçu est de 82% à la même date. Ce taux effectif de décaissement ne prend pas en compte les factures en cours de traitement.</p> <p>En termes de performance par résultat, le résultat 1 présente un niveau de réalisation de 60% au titre des activités entièrement réalisées (24/40) ; les activités en cours de réalisation se situent à 25% (10/40). Le Résultat 2 est à 60% de réalisation entière et 40% (4/10) engagé.</p> <p>En outre, il faut relever que le projet a étendu son champ d'action au monitoring et au reporting sur les droits humains pour mieux répondre à la situation actuelle des droits de l'homme dans le pays et mettre les droits de l'homme au cœur du processus de réconciliation nationale</p> <p>Il faut toutefois relever que le projet intervient dans un contexte mouvant qui fait appelle souvent à un arrimage sur les orientations et priorités nationales réajustées en fonction notamment des gains de sécurité sur le terrain.</p> <p>La stratégie d'accélération de la mise en œuvre du projet nécessite, dans un premier temps, la révision sans coût du Prodoc afin d'y intégrer les nouvelles priorités et besoins discutés avec le gouvernement et qui devraient permettre d'accroître les dépenses du projet. En effet, à l'état actuel de mise en œuvre du projet, certaines ressources affectées à certaines activités notamment celles liées à la préparation et à la tenue du forum/assise nationale ne pourraient être dépensées compte tenu du fait que ces activités sont renvoyées en fin de processus, suivant la nouvelle orientation dans l'approche actuelle du processus de réconciliation. Le Plan de Travail annuel sera ajusté en conséquence. Dans un deuxième temps, il sera procédé à l'actualisation du plan d'exécution convenu avec le Secrétariat Technique de la Réconciliation Nationale et du Vivre-ensemble (ST-REVIE). Dans tous les cas, le plan d'accélération concentrera les activités sur les mois de septembre et octobre 2023 pour améliorer nettement le delivery. A cet effet, un suivi hebdomadaire sera systématisé avec le Secrétariat Technique de la Réconciliation Nationale et du Vivre-ensemble (ST-REVIE) et les différentes parties prenantes afin de tenir les délais.</p> |

## Les résultats tangibles atteints dans la phase initiale

- ✓ Le pays dispose d'un cadre normatif favorable à la réconciliation nationale et au vivre ensemble avec la validation des documents stratégiques d'orientation et de conduite du processus de réconciliation dont la stratégie nationale de réconciliation ([https://drive.google.com/file/d/16VpSmnh\\_udmrHkBoL7vW9vjGtEJcnExI/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/16VpSmnh_udmrHkBoL7vW9vjGtEJcnExI/view?usp=sharing)), le Pacte du vivre-ensemble et leurs plans d'actions.
- ✓ 201 670 personnes dont 80 800 femmes et 200 personnes déplacées internes dont 100 femmes ont été consultées durant les consultations communale, régionale et nationale organisées dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de réconciliation et du Pacte du vivre-ensemble. Les victimes et associations de victimes des coups d'états et de l'insurrection populaire de 2014 ont été également consultées. 40% des personnes consultées dans la phase d'élaboration de la stratégie nationale de réconciliation sont des femmes et 50% des PDI sont aussi des femmes.
- ✓ Le pays s'est doté aussi d'un plan d'action intégré des plans d'action des stratégies nationales de réconciliation, de cohésion sociale et de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent. Ce plan d'action intégré permet au Secrétariat Permanent en charge de la Réconciliation Nationale et du Vivre-ensemble d'assurer plus efficacement la coordination et le suivi intégré des différentes actions des trois stratégies concourant au raffermissement de la cohésion sociale. Le projet a appuyé l'élaboration d'une feuille de route du processus de réconciliation, - ([https://drive.google.com/file/d/1CIJIHEyqVRuBzWwCGtqAeY653TbOhFTI/view?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/file/d/1CIJIHEyqVRuBzWwCGtqAeY653TbOhFTI/view?usp=drive_link)) d'actualiser le plan d'action intégré et de produire un plan intégré de communication répondant aux priorités définies.
- ✓ Un plan intégré de communication validé des stratégies nationales de de réconciliation, cohésion sociale et de prévention de la radicalisation et la lutte contre l'extrémisme violent ;
- ✓ 51 journalistes, animateurs et responsables de médias issus du Réseau des journalistes et communicateurs musulmans, de l'Union catholique africaine de la presse, Burkina, de l'Union des journalistes et communicateurs évangéliques du Burkina, du Conseil Supérieur de la Communication, de l'ONAFAR ont été mis à niveau sur le guide de gestion des contenus médiatiques à caractère confessionnel dans les médias non confessionnels et sur la Charte de bonne conduite des médias confessionnels. Ces participants se dotèrent d'un plan d'action pour renforcer la contribution des médias confessionnels et des productions médiatiques à caractère confessionnel au renforcement de la cohésion sociale et de la paix.
- ✓ Des ateliers régionaux de restitution et d'appropriation des Stratégies Nationales de Réconciliation, de Cohésion Sociale, de Prévention de la Radicalisation et de lutte contre l'Extrémisme Violent et du Pacte du Vivre-ensemble ont été organisés à Bobo-Dioulasso, Koudougou et Tenkodogo. Ces séances de restitution et d'appropriation ont touché directement 904 personnes dont 32% (291) de femmes.
- ✓ 52 émissions radiophoniques interactives sur l'extrémisme violent et la cohésion sociale réalisé avec l'appui du projet dans les 13 régions du pays et permit une compréhension plus claire des concepts et de leurs réalités, de recueillir à travers les débats des contributions substantielles pouvant

contribuer à améliorer les actions à mener dans le cadre de la réconciliation nationale, la lutte contre l'extrémisme violent, la cohésion sociale et le vivre-ensemble

- ✓ 249 personnes dont 55 femmes ont renforcé leurs connaissances sur le respect du triptyque Vérité-Justice-Réconciliation et sur les types de justice ayant cours dans les processus de réconciliation nationale à savoir la justice classique, transitionnelle, traditionnelle
- ✓ 40 spécialistes en charge de la déradicalisation connaissent mieux les enjeux liés à la lutte contre la radicalisation. Ces spécialistes ont bénéficié de partage d'expériences et de bonnes pratiques, ont discutés de leurs rôles et la collaboration attendue d'eux dans le processus DRR au Burkina Faso et mis à niveau sur le Programme de Désengagement, de Réinsertion socioéconomique et de Réintégration sociocommunautaire.
- ✓ 300 leaders PDI et des communautés hôtes dont 90 femmes des régions à forts défis sécuritaires (Boucle du Mouhoun, du Nord, Centre-Est, du Centre-Nord et de l'Est) ont renforcé leurs capacités sur les techniques de prévention et de médiation des conflits communautaires et partagé leurs expériences. Ces sessions ont contribué à remobiliser les leaders PDI et des communautés hôtes dans la construction de la paix et de favoriser leur engagement et implication dans la prévention et la gestion des conflits. Ils ont été aussi mis à niveau sur les outils sur les valeurs endogènes et traditionnelles du vivre-ensemble contenu dans le pacte du vivre-ensemble.

## ***II. JUSTIFICATION DE LA REVISION***

L'implémentation du projet se fait dans un contexte de défis multidimensionnels complexes, et interconnectés et dynamique. En effet, l'environnement sécuritaire, humanitaire et politique est difficile et atypique pour le pays et la sous-région qui a connu de nouveau développement à la suite du coup d'état du 28 juillet au Niger. Cette nouvelle donne ne manquera d'influer sur le contexte sécuritaire en particulier.

De 2021 à 2022, le Burkina Faso a perdu 12 places suivant l'indice de paix mondial 2022 se positionnant 41ème sur 49 pays classés en Afrique et 146ème sur 159 dans le monde. En 2022, le Burkina Faso est classé parmi les pays instables suivant l'index de paix mondial. Le pays est classé au 150ème /163 selon le classement de l'Indice de Paix mondial de 2023 avec un indice de 2,87/5. En 2022, le Burkina occupait la 147ème place sur 163 avec un indice de 2,76/5. Parmi les indicateurs qui constituent cet indice composite, ceux en lien avec l'activité terroriste et les décès liés aux conflits internes restent préoccupants et sont respectivement notés 4,47/5 et 3, 109/5. Pour faire face, les autorités affichent la ferme volonté de rétablir la sécurité dans le pays. Dans le domaine de la sécurité, la réforme du secteur de la sécurité, la communautarisation de la sécurité avec l'accroissement de l'enrôlement massif des Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP). Il faut prendre également en compte la mise en place des Comités de Veille et de Développement (COVED) et récemment celles des coordinations nationales des associations de veille citoyenne (CN-AVC) qui constituent des éléments phares de la politique nationale de sécurité.

L'installation des COVED dans les régions, dont les décrets d'opérationnalisation ont été adoptés le 1er juin 2023, devrait renforcer la contribution des civils à la sécurité communautaire conformément à l'article 5 de la loi N°003-2023/ALT du 25 mars 2023 portant institution de comités de veille et de développement. Au terme de la loi précitée " le COVED a pour mission de contribuer à la défense du

territoire, de rechercher et de mettre en œuvre des solutions endogènes de développement en cohérence avec les politiques nationales et plans locaux de développement”. En outre, la loi dispose que le COVED “ ...contribue à la sécurisation du village ou du secteur ; contribue à la défense du village ou du secteur ; promeut la paix et la cohésion sociale ; assiste les structures locales de gestion foncière dans la mise en œuvre de leurs activités ; participe à la recherche des solutions aux problèmes foncier et à la gestion de l’espace villageois ; participe à la gestion des conflits ”.

#### 1. changements politique et institutionnel intervenus au courant de l’année 2022

##### a) changements politiques

Le pays a connu deux changements de pouvoir politique les 24 janvier et 30 septembre 2022 Ces changements politiques ont interrompu, voire suspendu la mise en œuvre du projet quand bien même la réconciliation nationale demeure parmi les actions prioritaires des autorités nationales. En effet, la réconciliation nationale et la cohésion sociale restent au cœur des missions principales des chartes de transition qui se sont succédées et sont consacrées au quatrième pilier respectivement par le Plan d’Actions de la Transition (PAT) de mai 2022 puis par le Plan d’Actions pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) de janvier 2023.

##### b) changements institutionnels

La mise en place des organes issus des changements politiques a entraîné des changements institutionnels et d’acteurs au niveau central et local qui ont induit des périodes d’attente pour la reprise de l’exécution des activités avec les autorités. Ainsi, au niveau central, le Ministre d’Etat en charge de la réconciliation érigé en 2020 et reconduit en janvier 2022 a été supprimé et fusionné avec le ministère en charge de la solidarité, de l’action humanitaire, du genre et de la famille. De même, le Secrétariat Permanent en charge de la réconciliation et du vivre-ensemble a été transformé en Secrétariat Technique. Aussi, ces changements ont eu des répercussions sur les services techniques au niveau local. Ces dynamiques procèdent de la volonté des autorités de faire plus focus sur le déploiement d’actions au niveau communautaire avec plus d’implication et d’impact sur les personnes déplacées internes.

Considérant le caractère stratégique du projet qui requiert des interactions continues avec les autorités surtout du niveau central, il a été recommandé de s’aligner aux orientations de l’Equipe Pays des Nations Unies qui a déclenché le programme Criticality qui n'autorise que les activités d'urgence humanitaire en priorité conduisant ainsi à la suspension temporaire des activités du projet en attendant la définition des priorités des autorités nationales.

#### 2. changements de l’approche du processus de réconciliation nationale

A contrario de la démarche initiale du processus de réconciliation nationale où la réconciliation politique semblait prendre le dessus, actuellement les autorités adoptent une approche centrée sur le niveau communautaire et social. Les actions fortes dans cette nouvelle orientation sont déclinées dans une feuille de route ([https://drive.google.com/file/d/1CIJIHEyqVRuBzWwCGtqAeY653TbOhFTI/view?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/file/d/1CIJIHEyqVRuBzWwCGtqAeY653TbOhFTI/view?usp=drive_link)) issue du séminaire scientifique sur la réconciliation nationale et la cohésion sociale tenu du 20 au 22 juin 2023 à l’Institut National des Sciences des Sociétés (INSS) à Ouagadougou. Ce séminaire, présidé par Mr le Premier Ministre,

a connu la contribution d'une palette de chercheurs, de personnalités politiques dont certains avaient en charge la réconciliation et d'acteurs divers. Les axes majeurs de cette feuille de route sont : (i) l'opérationnalisation du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion socio-professionnelle des ex-combattants, (ii) à la mise en œuvre du processus de justice transitionnelle et d'indemnisation des victimes, (iii) le déploiement des mécanismes et actions intégrés de prévention et de gestion des conflits et enfin la tenue des Assises/forum national sur la réconciliation et la cohésion sociale

c) Soutien/déploiement des mécanismes et actions intégrés de prévention et de gestion des conflits

Le projet apportera un appui intégré à la mise en œuvre des stratégies nationales de réconciliation, cohésion sociale et de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent pour contribuer au renforcement de la cohésion sociale à la base. Dans ce cadre, deux dimensions principales feront l'objet d'attention soutenue. Il s'agira de renforcer dans un premier temps les mécanismes intégrés de prévention et de gestion des conflits notamment à travers la mise en place de systèmes de gestion intégrée de données sur les différents types de conflits (collecte, traitement et diffusion). Ces appuis pourraient couvrir aussi la mise en place de cellules de veille citoyenne, la réalisation d'émissions radiophoniques et télévisées, de causeries de masse, la formation des leaders religieux et coutumiers, de FDS et de VDP sur la cohésion sociale et les droits humains ainsi que des activités de monitoring des droits de l'homme.

Dans un second temps, les initiatives et les mécanismes de réconciliation endogènes seront soutenus à travers des appuis à des dialogues locaux inclusifs, à des actions de suivi des actes de radicalisation et d'extrémisme religieux et de cohésion sociale, à la formation professionnelle et insertion sociale au profit de jeunes et de femmes, à la formation sur la démobilisation et la déradicalisation au profit de jeunes hôtes et PDI.

d) Tenue des Assises/forum national sur la réconciliation et la cohésion sociale.

Il constitue dans la nouvelle orientation du processus le point culminant. Pour les autorités, il est important de poser des actions substantielles phares de nature à donner des gages certains de réconciliation comme l'indemnisation de certaines victimes, le retrait de combattants des rangs des terroristes avant de tenir l'assise/forum national. Dans la nouvelle perception du processus, il s'agit de rompre avec les belles intentions en s'appuyant sur des actions concrètes pouvant convaincre ceux qui seraient encore sceptiques. Ainsi, dans le cadre de la réparation des victimes des crises sociopolitiques, les textes réglementaires nécessaires à l'opérationnalisation de l'indemnisation des victimes ont été pris.

### ***3. REVISION PROPOSEE***

Pour prendre en compte les changements institutionnels et les priorités du gouvernement de transition, le projet propose dans le cadre de cette extension sans coût l'ajout d'un produit au résultat 1. Aussi, de nouvelles activités ont-elles été proposées. Toutes ces modifications sont reflétées dans les parties concernées du document de projet en rouge.

Les détails des révisions budgétaires figurent dans le fichier Excel du budget révisé

qui sera annexé au présent document.

Considérant ces nouvelles orientations et priorités mentionnées ci-dessus, le projet sollicite une extension d'une durée de six (6) mois sans coût additionnel mais des réaménagements interlignes. Ce temps sera mis à profit pour accélérer la mise en œuvre et réaliser les activités restantes.

Un nouveau plan de travail est élaboré en conséquence de cette révision pour optimiser la mise en œuvre et délivrer l'ensemble des activités du projet.

#### **4. Priorités et résultats de consolidation de la paix à consolider/atteindre durant la période d'extension avec sans coût additionnel**

Dans un contexte de récurrence d'actes extrémistes violents, de discours de haine et de propos virulents en ligne et dans certains lieux de cultes physiques, cette extension se focalisera sur le développement des capacités nationales de traitement de ces actes. Ainsi, la constitution du vivier national de spécialistes en charge de la déradicalisation et du développement d'un contre-discours (gardes de sécurité pénitentiaire, psychologues, juristes, etc.), entamé avec l'appui du projet devrait être poursuivie et déployée jusqu'au niveau communautaire pour permettre au pays de rompre durablement le cycle de violence et prévenir les rebasculements de certains individus dans la violence. Dans ce cadre, la capacitation de influenceurs/web-activistes sur la prévention de la radicalisation, la lutte contre l'extrémisme violent et la stigmatisation pourrait être essentiel pour déconstruire les discours violents ou haineux en ligne et contrer l'extrémisme. La constitution de ces capacités impliquera aussi le niveau communautaire à travers le ciblage des organisations de jeunes, de femmes et d'autres organisations de la société civile pour amplifier l'impact des actions.

Dans cette phase d'extension sans coût qui intervient à mi-parcours de la décennie d'action pour l'atteinte des ODD et afin de « ne laisser personne de côté », le projet accordera une attention à l'approche inclusive dans sa mise en œuvre, notamment à travers la pleine implication des organisations de la société civile, y compris celles dirigées par des femmes et des jeunes.

A cet égard, plusieurs activités ciblant les organisations de la société civile, y compris celles dirigées par des femmes et des jeunes, sont retenues dans cette phase d'extension sans coût, notamment le Produit 2.3. : « Les Organisations de la société civile, notamment de femmes et jeunes ainsi que les PDI et représentants des victimes sont engagés dans le processus de réconciliation nationale et de cohésion sociale ».

L'autre innovation que le projet pourra porter, c'est la digitalisation des processus d'enregistrement et de traitement des dossiers des victimes des crises sociopolitiques et de leurs ayants-droits. La prise en compte de cette attente très forte qui s'inscrit dans une vision globale de digitalisation de l'administration publique pourrait permettre de maintenir et de renforcer l'intérêt et l'appropriation des victimes du processus de réconciliation nationale. La célérité et la transparence qui sont attachées aux processus de digitalisation renforceront la foi des victimes au processus de réconciliation nationale.

Enfin, l'élargissement des capacités de prévention, de règlement pacifique des conflits communautaires à travers l'habilitation de plus de leaders communautaires notamment PDI constitue un autre axe qui mérite d'être consolidé au regard des dynamiques de retours et de réinstallation des PDI dans les localités libérées. La survenue de conflits dans ces environnements encore fragiles doit être anticipée par la mise en place de dispositif capables de prendre en charge pacifiquement ces conflits dans l'optique d'assurer un retour progressif à la vie normale.

La présente revue porte sur les priorités déclinées ci-dessous.

#### **4.1 Revue du Plan d'Action Intégré (PAI) 2023-2025 des stratégies nationales de réconciliation, de cohésion sociale et de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent.**

En tant qu'instrument fédérateur d'opérationnalisation des stratégies nationales de réconciliation, de cohésion sociale et de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent, le Plan d'Action Intégré prend en compte les priorités sectorielles qui interfèrent sur le processus de réconciliation nationale. A ce titre, les priorités retenues dans les contrats d'objectifs des ministres doivent être intégrés au PAI pour permettre au Secrétariat Technique de la Réconciliation Nationale et du Vivre-ensemble d'avoir un aperçu global de l'ensemble des interventions qui concourent à la réconciliation, d'assurer leur cohérence et le suivi optimal. Cela permettra de produire des rapports exhaustifs sur les initiatives de réconciliation et les résultats atteints.

#### **4.2 Mobilisation des ressources endogènes pour recoudre le tissu social**

Cet axe prioritaire polarise plusieurs segments dont la conjonction permettra un impact certain de nature à procurer un gain de consolidation de la paix inestimable.

##### **a) Réengagement des leaders communautaires & habilitation des structures et acteurs formels et endogènes de prévention et de gestion des conflits**

Les attaques terroristes indifférenciées, le ciblage et la liquidation de leaders communautaires par les terroristes à désintégrer, un tant soit peu, l'architecture endogène de prévention et de gestion des conflits communautaires qui mettait en avant le leader communautaire notamment coutumier et religieux lorsqu'il survenait des conflits au sein des communautés. Les gains de sécurité obtenus avec la reprise de certaines portions du territoire national (64,39% du territoire reconquis<sup>10</sup>) remettent en scelle la fonction d'intervenant de première ligne des leaders en cas de survenue de conflits. Cet axe fort ressort clairement dans les priorités inscrites dans le contrat d'objectif 2024 de madame le ministre de la Solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille.

Le réengagement des leaders communautaires notamment coutumiers et religieux s'inscrit dans une dynamique plus globale d'actualisation de la loi portant statut de la chefferie coutumière et traditionnelle dont le rapport diagnostic présenté en 23 août 2022 au cours d'un atelier a mis en relief le rôle important de la chefferie traditionnelle et coutumière dans la construction et le renforcement de la cohésion sociale.

#### **4.2 Réappropriation des valeurs endogènes pour revivifier la cohésion sociale et contrer l'extrémisme violent.**

Ce point d'entrée pour la transformation positive des conflits et l'apaisement social va de pair avec la restauration du leadership communautaire. Il est articulé autour des valeurs séculaires qui constituent le substrat de la société Burkinabè et qui ont porté les changements qualitatifs enregistrés dans le pays. Ces valeurs sont

<sup>10</sup> Document de synthèse, 1 an de transition : des actions phares et des reformes innovantes pour la paix, l'intégrité et la souveraineté, ministère de la défense et des anciens combattants, page 6.

sacralisées aujourd'hui dans le Pacte de vivre-ensemble, fruit d'un large processus concerté et itératif. La réincarnation de ce type de Burkinabè foncièrement patriote est une des stratégies fortes de la réconciliation nationale et compte parmi les super priorités assignées à la ministre en charge de la réconciliation nationale dans son contrat d'objectif pour l'année 2024.

La mobilisation des ressources endogènes pour arriver à la réconciliation nationale et recouvrer la cohésion sociale s'inscrit dans la volonté globale manifeste des autorités au pouvoir de travailler à avoir une Constitution qui reflète les aspirations et les réalités des populations. Ainsi, dans la dynamique d'impliquer davantage les leaders religieux et coutumiers dans la résolution des conflits sociaux et l'implication des communautés dans la gestion des affaires publiques, la nouvelle Constitution adoptée le 30 décembre 2023 consacre désormais l'institution du Conseil national des communautés (DÉCRET N° PRES-TRANS promulguant la loi constitutionnelle n° 045-2023/ALT du 30 décembre 2023 portant révision de la Constitution). En effet, aux termes de l'article 141 de la nouvelle Constitution « Il est institué un Conseil national des communautés en abrégé « CNC ». Le Conseil national des communautés est un organe de médiation, de consultation et de proposition. Une loi organique fixe les attributions, la composition, l'organisation, le fonctionnement et la procédure applicable devant le Conseil national des communautés ».

#### **4.3 Dématérialisation du processus d'indemnisation des victimes et de leurs ayants-droits**

L'indemnisation des victimes dont les dossiers ont été enregistrés et traités est aujourd'hui effective suite au démarrage des travaux du comité interministériel d'indemnisation des victimes et ayants droit de victimes. A date, 142 victimes ont été indemnisées pour un montant global de quatre cent vingt millions deux cent quatre-vingts milles (420 280 000) francs CFA.

Afin d'optimiser le processus, de renforcer la transparence et d'assurer le bon archivage des dossiers, la digitalisation du processus d'indemnisation est érigée en priorité pour cette année 2024. Il s'agit de traduire au niveau du secteur de la réconciliation la volonté forte du chef de l'Etat d'accélérer la digitalisation de l'administration Burkinabè. Instruction a été donnée aux ministères sectoriels de les intégrer dans leurs contrats d'objectif et de présenter des résultats d'ici à la fin de l'année 2024.

De façon pratique, cette priorité revêt deux facettes : il s'agit d'abord pour le ministère de développer et de déployer une plateforme en ligne pour l'enregistrement et le traitement des dossiers des victimes et de leurs ayants-droits. Ensuite, il faudra procéder à la numérisation de l'ensemble des dossiers physiques déjà enregistrés depuis le début du processus de réconciliation nationale notamment sous le Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale (HCRUN).

La matérialisation de ce processus pourrait se faire avec l'appui du PNUD à travers les solutions numériques proposées par le PNUD pour la transformation des systèmes de gouvernance publique (PNUD-SIGOB). Il existe des expériences sur lesquelles nous pouvons bâtir pour apporter l'appui souhaité par le ministère et créer un changement durable dans le processus d'indemnisation et de réparation des victimes. Avec l'appui du PNUD, le Burkina Faso est dans la dernière phase (mise en service) de l'implémentation du système TRANSDOC pour la numérisation de la gestion documentaire et des dossiers administratifs. Dans un mois à peine, nous verrons le ministère de l'Économie, des finances (MEF) du Burkina Faso devenir

le premier ministre francophone d'Afrique à travailler avec PAPIER ZERO avec plus de 1 200 fonctionnaires gérant le système TRANSDOC. Ce qui génère des gains de temps, de transparence et d'efficacité importants.

En complément au système TRANSDOC, la Plateforme de Services Citoyens en Ligne (SOL) pourrait être mise à contribution pour délivrer un produit répondant au besoin exprimé. Pour la mise en œuvre de ces solutions numériques (TRANSDOC et SOL Platform), le projet pourra bénéficier du soutien de l'équipe de techniciens du MEFP déjà formés par le PNUD et qui font preuve d'un grand engagement et d'un grand enthousiasme pour les solutions PNUD-SIGOB. Considérant l'expérience avec le MEFP, la plateforme SOL pourrait être lancée dans un délai maximum de 4 à 5 mois. Ce qui aura un impact important sur les efforts du gouvernement dans l'identification, l'enregistrement et le traitement des dossiers des victimes et de leurs ayants-droits.

L'intérêt pour ces solutions numériques (TRANSDOC & SOL), c'est qu'elles offrent d'autres avantages comme l'absence de coûts récurrents et la possibilité d'une domestication et prise en main intégrale par la partie gouvernementale. Ce qui permet de satisfaire au souci de confidentialité et de la protection des données à caractère personnelles.

Il convient de relever que l'essentiel des actions retenues dans le cadre de cette extension demeurent au cœur du processus de réconciliation nationale et se fondent sur des référentiels nationaux officiels. En effet, certains sont clairement inscrits dans le contrat d'objectifs assigné au Ministre en charge de la réconciliation nationale entériné par la lettre de mission N°024-0040/PM/CAB du Premier Ministre en date du 15 janvier 2024<sup>11</sup>. Ces activités sont en lien avec le plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) notamment le pilier 4 "œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale en son axe stratégique 1 : "consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix. Ces activités sont également inscrites dans les priorités et orientations du gouvernement.

<sup>11</sup> Contrat\_d'objectifs\_au\_titre\_de\_l'année\_2024[1] Copy\_Ministre réconciliation.pdf

SIGNATURES DU PROJET :

|                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>AGENCE RÉCIPIENDAIRE</b></p> <p>Nom : Monsieur Leon BADIOBANGA, Chargé de Bureau</p> <p>Signature : [Redacted]</p> <p>Nom de l'agence : Programme des Nations Unies pour le Développement</p> <p>Date et visa : 16 JUL 2025</p>                       | <p><b>Représentant du gouvernement national</b></p> <p>Nom : Monsieur Aboubakar NACANABO</p> <p>Signature :</p> <p>Titre : Ministre de l'Economie et des Finances</p> <p>Date et visa :</p>                                                                 |
| <p><b>AGENCE RÉCIPIENDAIRE</b></p> <p>Nom : Zeinab Tahar Hamza Diaby, Représentante</p> <p>Signature : [Redacted]</p> <p>Nom de l'agence : Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme</p> <p>Date et visa : 16 juillet 2025</p>              |                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <p><b>Coordination du Système des Nations Unies au Burkina Faso</b></p> <p>Nom : Carol FLORE-SMEREĆZNAK</p> <p>Signature : [Redacted]</p> <p>Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies au Burkina Faso</p> <p>Date &amp; visa : 15 JUL 2025</p> | <p><b>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</b></p> <p>for</p> <p>Nom : Elizabeth SPEHAR</p> <p>Signature : [Redacted]</p> <p>Titre : Sous-Secrétaire Générale pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date et visa 24 Oct 2025</p> |

## ***I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet).***

Depuis son indépendance, le Burkina Faso disposait d'une valeur de vivre ensemble relativement stable qui a permis de regrouper et de faire cohabiter pacifiquement plus d'une soixantaine d'ethnies pour former le peuple voltaïque, actuel burkinabè. Si par le passé, la cohabitation se passait généralement sans heurt majeur, le contexte et les événements sociopolitiques récents ont mis à rude épreuve le vivre-ensemble burkinabè. En effet, de la « République de Haute-Volta » à son indépendance au « Burkina Faso » en 1984 jusqu'à nos jours, le pays a connu des déchirures du tissu social et des drames à l'occasion des épisodes violents de conquête ou de gestion du pouvoir par différents régimes qui se sont succédé durant plus d'un demi-siècle.

Plusieurs facteurs ont contribué à fragiliser le pays et préparer le terreau à la crise multidimensionnelle actuelle à laquelle le pays est confronté. Au nombre de ceux-ci :

- Les soubresauts politiques<sup>12</sup> aux conséquences dramatiques ;
- Un sentiment d'injustice, douleur et frustrations et les rancœurs engendrées par le non-traitement des violations du passé (disparitions, assassinats non élucidés, tortures, carrières arbitrairement brisées, caractère unilatéral des décisions de ceux qui assument le pouvoir, même pour des questions d'intérêt national) ;
- La limitation des réhabilitations à leur dimension purement administrative et financière, de surcroît parfois incomplète et pour lesquelles personne n'assume la faute de la sanction arbitraire ni ne demande pardon ;
- La non-satisfaction des droits de certaines victimes de violences politiques et de l'accès à la justice de leurs ayants-droits (cas de disparitions forcées) ;
- Les disparités entre les villes et les campagnes en termes de droit au développement et notamment au regard des droits économiques, sociaux et culturels (tant dans le domaine des revenus que de la santé, de l'éducation et des infrastructures) ;
- La violation des libertés individuelles et collectives en rapport avec des droits civils et politiques tels que le droit de réunion pacifique, la liberté d'expression et droits économiques, sociaux et culturels tels que la liberté de manifester sa religion, au respect des lieux de culte et le droit à l'éducation, y compris la liberté de créer et diriger des établissements d'enseignement scolaires et universitaires ;
- L'injustice (justice à deux vitesses et inégalité des citoyens devant la loi) et la culture de l'impunité (transgression consciente des lois avec le sentiment qu'on ne sera pas sanctionné).

Plusieurs initiatives de réconciliation nationale ont été tentées, mais n'ont pas totalement abouti. La crise sécuritaire sans précédent que connaît le pays depuis 2015 a contribué à davantage fragiliser le tissu social.

C'est dans ce contexte, que les élections présidentielles et législatives du 22 novembre 2020 se sont tenu en dépit des difficultés dans des conditions jugées acceptables par l'ensemble des observateurs. À la sortie des élections, le président a fait de la réconciliation nationale, la priorité de son mandat. Un ministre d'État auprès du Président du Faso, chargé de la Réconciliation nationale et de la Cohésion sociale a donc été nommé. Dès lors, celui-ci fait de larges consultations avec les leaders politiques, coutumiers et religieux pour écouter les attentes des différentes composantes de la population.

Ce ministre d'Etat a engagé le processus de formulation des documents d'orientation stratégique du processus de réconciliation nationale. Ainsi, une stratégie nationale de réconciliation assortie d'un plan d'actions, un pacte du Vivre-ensemble et son plan d'ancrage et de vulgarisation et un plan

---

<sup>12</sup> Le Burkina Faso a connu sept coups d'Etat, deux insurrections populaires, des crimes d'Etat tels que l'affaire Norbert Zongo, etc.

d'actions intégré des stratégies nationales de réconciliation cohésion sociale et de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent.

Cependant, ce processus a été interrompu par les deux coups d'états de janvier 2022 et de septembre 2022 qu'a connu le pays. Toutefois, la réconciliation nationale est demeurée une des priorités des deux transitions quand bien même la déclinaison de l'approche méthodologique à légèrement variée. En effet, si initialement les autorités mettaient l'accent sur la tenue d'un forum national sur la réconciliation pour, entre autres, valider les documents stratégiques produits, les autorités actuelles ont renversée l'approche en donnant la priorité à la réalisation d'actions fortes comme l'indemnisation, l'opérationnalisation du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion socio-professionnelle et des renforcements de capacités et formation et sensibilisation au niveau communautaire sur les formes de justice, notamment sur la justice transitionnelle, les mécanismes de prévention et de gestion des conflits, les rôles et responsabilités des acteurs, le réengagement des leaders communautaires. Ces différentes initiatives devront être parachevées par le forum ou assise national sur la réconciliation et la cohésion sociale.

La présente revue du PRODOC intervient dans un contexte politique des deuxièmes assises nationales. En effet, l'Assemblée législative de Transition (ALT) a validé le 26 avril 2024 la proposition de loi pour l'organisation des assises nationales. Les Forces vives de la Nation ont été convoquées les 25 et 26 mai 2024 à Ouagadougou pour les secondes assises de la transition intervenue en septembre 2022. Selon le ministre en charge de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la sécurité, l'ordre du jour sera de faire d'abord le bilan de la Transition et de décider ensuite, en toute souveraineté, de la suite à donner au régime qui devrait prendre fin le 31 juillet 2024 avec l'organisation des élections. Ces assises se tiennent avec en toile de fond la suspension des activités des partis ou formations de politiques, des tensions avec certaines organisations de la société civile et le dialogue rompu avec certaines centrales syndicales. Ces situations interrogent ainsi sur l'inclusivité de ces assises. Tout compte fait, le dialogue s'est tenu et a consacré la prolongation de la transition pour une durée additionnelle de cinq ans avec la possibilité de tenir les élections si la situation sécuritaire le permet. Ce qui laisse entrevoir aussi une fenêtre de réactivation des activités politiques. Toutefois, il faut relever que la réconciliation nationale reste au coeur des priorités du gouvernement. Le contexte est également marqué par des tensions en lien avec des suspensions de tentatives de coups d'état ou de tentatives d'incursion dans le dispositif sécuritaire de la Présidence du Faso et dont le dernier date du 17 mai 2023.

Cette extension sans coût intervient dans contexte national marqué par une intensification du suivi et de la pression du discours de haine par les faitières religieuses membres de l'ONAFAR et le Conseil Supérieur de la Communication (CSC). La dernière en date est l'interdiction de prêche émise par la Fédération des Associations Islamiques du Burkina (FAIB) à l'encontre d'un imam. Cela vient conforter les actions déployées par le projet dans ce cadre. La lutte contre les discours de haine est abordée dans sa dimension religieux et constitue un pan important de l'appui apporté par le projet à travers l'Observatoire National des Faits Religieux (ONAFAR) en collaboration avec le Conseil Supérieur de la Communication (CSC). A titre d'exemple, un certain nombre d'activités sont retenues dans le projet pour réduire sinon éliminer la prolifération de propos et de discours par des groupes se réclamant de soutien aux autorités nationales et sur qui sont porté des allégations d'incitation à la haine et à la violence contre d'autres personnes ou communautés qui sont considérés comme les déstabilisateurs du régime. Une telle situation, au lieu de renforcer la cohésion sociale contribue plutôt à entretenir des méfiances entre les communautés et pourrait mettre à mal le processus de réconciliation en cours. Il serait très utile pour le processus de réconciliation en cours de traiter cette problématique qui prend de l'ampleur et de manière inquiétante.

*La situation de crise actuelle et ses conséquences :*

Le Burkina Faso vit depuis 2015, une crise sécuritaire et sociale sans précédent. Les terroristes prolifèrent, notamment des bandits, des mouvements d'autodéfense<sup>13</sup> et plusieurs groupes terroristes dont certains listés par le Conseil de Sécurité<sup>14</sup>. Contrairement aux décennies précédentes où la situation sécuritaire était caractérisée essentiellement par des vols, des attaques à mains armées sur les grands axes routiers, ces dernières années, se distinguent par la recrudescence des attaques « terroristes » perpétrées contre les symboles de l'État, les forces de défense et de sécurité et les populations civiles. D'autres formes de violence tels que des assassinats ciblés et des prises d'otages continuent à se multiplier. Ces attaques, enregistrées sur presque toute l'étendue du territoire national avec une forte concentration dans la partie septentrionale et orientale du pays, sèment la psychose au sein des populations, occasionnent de nombreuses pertes en vies humaines ainsi que d'énormes dégâts matériels.

Entre le 1er janvier 2020 et le 1er juillet 2021, 615 incidents sécuritaires contre des civils sont enregistrés au Burkina Faso ; au cours de l'année 2020, la violence a fait plus de 2 000 victimes dans le pays tandis que 543 personnes sont tuées au cours des cinq premiers mois de 2021<sup>15</sup>. Les causes de la violence incluent l'extrémisme religieux, les conflits liés à la gestion des ressources naturelles, les affrontements intercommunautaires et le banditisme, sans que l'identité et les motivations des assaillants soient totalement claires. Les attaques par des groupes armés non identifiés sont en augmentation depuis 2019 et la tendance se poursuit en 2021. L'état d'urgence partiel déclaré par les autorités depuis 2019 dans 14 provinces a été prorogé pour 18 mois à partir de juillet 2021. Ces attaques ont aussi exacerbé les conflits communautaires notamment ceux de Yirgou, Arbinda, Sohlan, Tawalbougou... contribuant à l'émiettement d'un tissu social déjà en mal.

En outre, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, l'intervention des forces de défense et de sécurité (FDS) a aiguisé la crise de confiance existant entre elles et les populations locales et représente une menace supplémentaire pour la cohésion sociale. Cette crise de confiance, ancienne, a été nourrie par une relation Armée-Nation historiquement tendue surtout dans la région du Sahel, caractérisées notamment par les réactions tardives et/ou inappropriées des FDS, une corruption endémique, ou encore les cas de rackets et de violations graves des droits humains commis par les FDS au cours de certaines de leurs interventions comme documentées par certains rapports d'organisations de la société civile (OSC) œuvrant dans le domaine des droits humains. Dans son rapport 2020, la Coalition Burkinabè des Défenseurs des Droits Humains (CBDDH)<sup>16</sup> relevait entre autres des cas exécutions extra judiciaires par les Forces de défenses et de sécurité (FDS) dans la lutte contre le terrorisme 146 présumés terroristes tués en février 2019; de nombreuses abus exercés par les groupes d'autodéfenses contre des personnes accusées de vol ou terrorisme au Burkina Faso : coups, blessures, meurtres et assassinats ; la complaisance dans l'application de la loi sur la détention et le port d'armes au Burkina Faso. En mettant à mal le vivre ensemble, la situation sécuritaire continue d'impacter négativement le processus de consolidation de la paix au Burkina Faso.

La détérioration continue de la situation sécuritaire a fait que le Burkina Faso est devenu le premier pays sur le continent africain et le 2ème pays au monde le plus touché par le terrorisme selon l'Indice Mondial du Terrorisme (GTI) 2022, publié par l'Institut pour l'Economie et la Paix (IEP). Le pays a enregistré la quatrième attaque la plus meurtrière au monde en 2022 avec l'attaque de Seytenga survenue le 12 juin 2022 et qui a causé la mort d'au moins 116 civils selon l'Institut pour l'Économie et la Paix. Le pays est classé 150e/163 selon le classement de l'Indice de Paix mondial de 2023 avec

---

<sup>13</sup> Les Koglweogo, les Dozo et les Volontaires pour la défense de la Patrie (VDP).

<sup>14</sup> Les Groupes terroristes qui opèrent au Burkina incluent notamment : Ansaroul Islam, Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) (QDe. 159) et l'Etat islamique au Grand Sahara (EIGS) (QDe.163).

<sup>15</sup> ACLED : <https://acleddata.com/data-export-tool/>

<sup>16</sup> Coalition Burkinabè des Défenseurs des Droits Humains (CBDD, Note conjointe – Janvier 2020 128ème SESSION du Comité des Droits de l'Homme (2-27 mars 2020), Listes des points à traiter avant la rédaction du rapport périodique du Burkina Faso,

un indice de 2,87/5. En 2022, le Burkina occupait la 147ème place sur 163 avec un indice de 2,76/5. Parmi les indicateurs qui constituent cet indice composite ceux en lien avec l'activité terroriste et les décès liés aux conflits internes restent préoccupant et sont respectivement notés 4,47/5 et 3, 109/5. Dans le Global Terrorism Index 2024, le Burkina Faso est classé 1er en termes d'impact du terrorisme.

Cette situation sécuritaire a forcé le déplacement interne de 2 062 534 de personnes au 31 mars 2023 au niveau national, soit une hausse de 17% selon le Conseil National pour le Secours d'Urgence et la Réhabilitation (CONASUR) contre 1.423.378 personnes<sup>17</sup> au 31 août 2021 ~~contre 87.000 en janvier 2019~~. Par ailleurs, le conflit a de graves répercussions sur les établissements d'enseignement et de santé. En mai 2024, OCHA rapportait que plus de 5 700 écoles étaient fermées en raison de l'insécurité, privant plus de 800 000 enfants d'éducation. Selon le cluster santé (juillet 2024), 426 établissements de santé sont fermés en raison de l'insécurité, privant plus de 4 millions de personnes d'accès aux soins de santé<sup>18</sup>. La situation sécuritaire a eu des effets généralisés sur l'économie ; 25 % du budget de l'État a été accordé à la sécurité et la défense au cours de la période 2016-2020<sup>19</sup>.

#### *Les facteurs de conflits au Burkina Faso et les causes profondes :*

La crise actuelle a certes été favorisée par la situation sécuritaire dans la sous-région sahélienne, mais le développement de l'extrémisme violent au Burkina a profité d'un contexte national fragilisé par divers conflits ouverts ou latents autour de la gouvernance du pays. En effet, la mauvaise gouvernance, les séries de coups d'État et de renversement des régimes, les propagandes idéologiques pas ou peu partagées par les populations, les mécontentements des personnes marginalisées, les difficiles conditions de vie des populations sont autant d'éléments qui ont jalonné l'histoire sociopolitique tumultueuse du pays. Il est possible d'identifier plusieurs types de conflits au Burkina Faso Conflits politiques :

- Conflits fonciers
- Conflits autour des mines d'or
- Conflits agriculteurs-éleveurs
- Conflits ethniques
- Conflits de succession de la chefferie coutumière
- Conflits liés aux mouvements de population (PDI)
- Conflits socio-professionnels

Ces conflits opposent pour la plupart les communautés entre elles et aggravent les fissures sociales. Les groupes armés extrémistes exploitent ainsi habilement les tensions sociales et attisent les conflits au sein de la population. Selon le *rapport de recherche participative* publié par InterPeace<sup>20</sup>, les principales causes des différents conflits sont :

- Le déficit de bonne gouvernance à l'origine d'une rupture de confiance entre gouvernants et gouvernés : accès inéquitable aux ressources, corruption dans les services publics, impunité et dysfonctionnement du système judiciaire, etc.
- Une gouvernance sécuritaire confrontée à l'émergence des groupes d'auto-défense : les groupes tels que les koglwéogo, les dozo, les Volontaires pour la défense de la patrie, bien que jouissant d'une certaine acceptation populaire, sont de plus en plus décriés du fait de leurs actes parfois arbitraires et illégaux.

<sup>17</sup> <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/burkina-faso/situation-des-pdi-au-burkina-faso>

<sup>18</sup> [https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/where/africa/burkina-faso\\_en?prefLang=fr#:~:text=Le%20conflit%20touche%20durement%20les,de%20personnes%20de%20soins%20m%C3%A9dicaux.](https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/where/africa/burkina-faso_en?prefLang=fr#:~:text=Le%20conflit%20touche%20durement%20les,de%20personnes%20de%20soins%20m%C3%A9dicaux.)

<sup>19</sup> Rapport Analyse sur les causes des conflits et de leurs impacts sur la mise en œuvre du PNDES 2016-2020.

<sup>20</sup> Jeter les bases d'une Paix durable au Burkina Faso : analyse participative des facteurs de conflits et de résilience – Mars 2021

- Les stéréotypes ethniques qui créent des risques de frustration, de fragmentation sociale et de régionalisme : la suspicion et la stigmatisation basée sur l'ethnie fragilisent le tissu social ; l'identité nationale cède la place progressivement aux identités religieuses et culturelles.
- La dilution de la légitimité de l'autorité traditionnelle entrave à la cohésion sociale : les capacités des chefs traditionnels à juguler les tensions au sein de leurs communautés sont réduites ;
- La méconnaissance et la transgression des principes traditionnels de vivre ensemble.
- Une instrumentalisation de la religion comme moyen de diffusion des idéaux de l'extrémisme violent.

D'autres causes peuvent s'ajouter :

- Insécurité et extrémisme violent dans le contexte régional du sahel ;
- Non réalisation de certains droits de l'homme, y compris ceux des victimes de violence et des violations des droits de l'homme;
- Accès inéquitable à la justice;
- Manque de confiance dans les institutions;
- Inégalité de développement.

L'accès à la justice pour les victimes de violation des droits humains reste difficile à cause de l'éloignement et du manque de tribunaux disponibles ainsi que la méconnaissance et le coût prohibitif du recours à la justice ainsi que le possible manque de confiance dans la justice. Il y a un affaiblissement de l'autorité traditionnelle en matière de justice dans le règlement des conflits ainsi qu'un manque de confiance en la justice officielle ce qui entraîne une augmentation du recours à la justice individuelle, alimentant les conflits communautaires. Ce manque de confiance s'élève à 22 % de la population interrogée qui présente un sentiment radical de manque de confiance dans le système. Dans l'Est, 21 % de la population préfère ne jamais avoir recours aux mécanismes de la justice formelle dans la région du Nord, 13 % et 9 % dans la région du Sahel (Interpeace/PNUD, 28/04/2021). L'accès aux services de justice est également limité par une connaissance des services juridiques assez peu répandue, décourageant certaines victimes à y recourir. Ce manque d'accès la justice contribue aux risques que les conflits s'amplifient rapidement en absence de règlement par les institutions judiciaires.

Selon, le Hiil<sup>21</sup> La grande majorité des problèmes de justice sont traités en dehors des institutions modernes et sans les acteurs communément associés au système judiciaire. Seuls 5% des personnes qui entreprennent de résoudre leur problème finissent devant un tribunal et seulement 1% font appel à un avocat. C'est d'autant plus le cas en zones rurales, où presque personne ne fait appel à un avocat ou ne s'adresse à un tribunal formel. En lieu et place de cela, la plupart des citoyens se tournent vers quelqu'un de leur entourage pour obtenir de l'aide : 43% des personnes qui entreprennent de résoudre leur problème en parlent à un membre de leur famille, 12% à un ami et 10% à un voisin. Lorsque les individus font appel à des sources d'aide extérieures à leur entourage personnel, il s'agit principalement de la police ou de la gendarmerie (15%) ou des autorités coutumières et traditionnelles (11%). Dans les zones urbaines, il est plus courant de se tourner vers la police ou la gendarmerie, alors que le recours aux autorités coutumières et traditionnelles est beaucoup plus répandu dans les zones rurales. Malgré ces différences, les populations des zones rurales et celles des zones urbaines ont les mêmes chances de résoudre leurs problèmes de justice. Les populations font appel à différentes sources d'aide pour différents types de problèmes. Les autorités coutumières et traditionnelles sont principalement sollicitées pour des problèmes fonciers, tandis que la police ou la gendarmerie et les groupes d'autodéfense sont presque uniquement sollicités pour des problèmes liés au crime/délit.

[Outre ces défis relevés, la nouvelle démarche de réconciliation se justifie aujourd'hui par de nouveaux paradigmes que connaît le Burkina Faso liés à la persistance et à l'aggravation des déchirures du tissu](#)

<sup>21</sup> Rapport sur les Besoins et satisfaction en matière de justice au Burkina Faso, 2022

social, à la dégradation continue de la cohésion nationale et le contexte sécuritaire difficile dont fait face le pays.

### *Les femmes*

On ne peut pas construire une paix durable en oubliant une grande partie de la population. Si la guerre est souvent l'affaire des hommes, la paix est plutôt celle des femmes, ceci n'est peut-être pas automatique, mais l'expérience montre, cependant, que la discussion et la médiation permettent parfois à des femmes appartenant à des groupes rivaux dans un conflit de trouver plus facilement un terrain d'entente. Elles sont donc une force pour la paix et la réconciliation et doivent être mieux intégrées dans les processus de paix. Ce rôle important des femmes dans la consolidation est reconnu à travers la résolution 1325 (2000) du conseil de sécurité, la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, relatif aux droits des femmes (Protocole de Maputo) adoptés en 2003.

En dépit de ces textes, du poids démographique des femmes (51,7% de la population) et de la volonté politique nationale à travers la Stratégie nationale genre 2020-2024, les femmes sont sous représentées dans les instances de décision. Elles représentent 12,68% des 18 602 Conseillers municipaux à l'issue des élections communales de 2016 ; au sein de l'exécutif des communes, elles ne représentent que 2,8 % des 351 maires élus. A l'Assemblée nationale, on a enregistré une baisse constante de la représentation des femmes passant de 15,7% en 2012, à 9,46% en 2015 et à 7% en 2020 sur les 127 sièges des députés. Sur les 126 partis politiques au Burkina, seulement 5 sont dirigés par des femmes. Une seule femme figurait parmi les 13 candidats aux élections présidentielles de 2020 et a obtenu 0,5% des suffrages exprimés<sup>22</sup>. Ces constats sont surtout la résultante d'une insuffisance de la présence de femmes leaders en politique. Le faible engagement des femmes en politique et leur faible représentativité (absence) dans les sphères de décision s'expliquent par plusieurs facteurs. En effet, le contexte socioculturel confère aux hommes d'énormes prérogatives et le pouvoir de décision à tous les niveaux de la vie sociale, politique et économique. Ainsi, il est traditionnellement admis dans la plupart des communautés que seuls les hommes doivent s'occuper de la chose publique et cette conception explique la norme sociale peu favorable à accepter la femme au sein des instances de décision. De plus, l'attitude est mitigée de la part des partis politiques en faveur des femmes, car si les partis politiques ciblent bel et bien l'électorat féminin pour leur vote dans les faits ils tiennent peu compte de leurs voix et de leurs besoins particuliers dans leurs politiques internes et propositions de politiques publiques.

Au bénéfice de ce qui précède, il y a lieu de mettre les femmes et les jeunes au cœur du processus de la réconciliation et de la cohésion, car les victimes de la violence et de l'exclusion figurent majoritairement dans leur camp.

Plus d'une femme sur trois (37 %) a été victime de violence domestique au cours de sa vie, contre un homme sur cinq (16 %). La loi interdit toute forme de violence à l'égard des femmes et des filles, mais la violence conjugale n'est pas criminalisée.

L'accès sécurisé à la terre reste un défi pour les femmes. Elles constituent 55 % de la force de travail agricole, mais pas plus de 40 % des propriétaires de terres. Quand elles le sont, leur pouvoir de décision reste limité. Les femmes ont un moindre accès aux services financiers. Les deux tiers des personnes possédant un compte dans une banque ou une autre institution financière sont des hommes, tandis que 15 % de la population déclare que les hommes et les femmes ne devraient pas avoir le même pouvoir de décision en ce qui concerne les services financiers. La majorité d'entre elles (60 %) n'aurait pas recours à la justice pour régler une situation conflictuelle, alors que 60 % des hommes lui feraient confiance. Ceci est lié au fait que 40 % des femmes pensent que les cours de justice

---

<sup>22</sup> Brechenmacher et Hubbards, 2020. <https://carnegieendowment.org/2020/03/24/breaking-cycle-of-gender-exclusion-in-political-party-development-pub-81345>.

favorisent systématiquement les hommes, raison de plus de les impliquer pleinement au processus de la réconciliation.

### *Les jeunes*

69% de la population burkinabè a moins que 35 ans. La jeunesse burkinabè est très dynamique et constitue le moteur de la transformation sociopolitique des deux dernières décennies. Les jeunes ont été les pionniers de nombreux mouvements populaires au Burkina Faso, tels que la grande mobilisation des élèves et des étudiants dans plusieurs affaires de crimes et d'injustices sociales des années 1990. Ils ont été au cœur de l'insurrection populaire du 30 et 31 octobre 2014. « Les jeunes se sont mobilisés contre la modification de la Constitution. Ils ont mis de côté leurs divergences politiques et idéologiques et ont mis en avant ce sentiment d'un devoir à accomplir. Après la chute de Compaoré, c'est une jeunesse grandie, fière, confiante et consciente de sa force qui s'est retrouvée <sup>23</sup> ». La jeunesse a donc un rôle très important à jouer dans le processus de réconciliation nationale. En octobre 2021, au cours de la 8e édition du forum national des jeunes, 1000 jeunes issus des 45 provinces du Burkina réfléchissaient à leur implication dans le processus de réconciliation sous le thème « réconciliation nationale au Burkina Faso : rôle et place de la jeunesse ». Cette jeunesse qui représente plus de 70% de la population Burkinabè, en plus de constituer un levier du développement, continue d'être mobilisé par les autorités nationales dans le portage des actions de lutte contre le terrorisme (appel du Président du Faso à la JIJ 2024). La région de l'Est, durement éprouvée par le terrorisme a organisé en 2023 une assise régionale des jeunes et de femmes qui a permis de se pencher sur les « rôles et responsabilités des jeunes et des femmes dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix dans la Région de l'Est ». L'objectif principal de cette assise régionale était de renforcer l'engagement et la participation des jeunes et des femmes dans la prévention des conflits, la promotion de la cohésion sociale et la consolidation de la paix dans la Région de l'Est. Ces assises ont alimenté la stratégie régionale de consolidation de la paix de la région. Aujourd'hui, les jeunes demeurent des cibles privilégiées dans la stratégie de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent (Sensibilisation de 5 000 000 de jeunes prévue par le ministère en charge de la réconciliation sur la Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent).

### *Les besoins de réconciliation nationale :*

Les déchirures qui traversent le pays sont nombreuses et liées aux événements sociopolitiques qui ont marqué l'histoire du Burkina Faso, aggravées par les effets de la crise sécuritaire et les conflits locaux. Les coups d'État ou les tentatives de putsch, les méthodes autoritaires d'exercice du pouvoir, les insurrections... autant de crises qui ont charrié leurs lots de morts, de blessés, de personnes dépouillées ou poussées à l'exil. Avec la crise sécuritaire, les Burkinabè s'entretiennent de plus en plus depuis quelques années, et il sera difficile d'envisager une nation victorieuse de cette crise sans une union des filles et fils du pays.

Ainsi, le Burkina se retrouve avec une typologie de besoins de réconciliation présentés par le ministère responsable comme suit :

- **Réconciliation sociopolitique** : générée par les luttes de pouvoir et le caractère oppressif/répressif des régimes qui ont précédé ;
- **Réconciliation sociocommunautaire** : elle serait liée aux effets des conflits communautaires (fonciers, agriculteurs-éleveurs, pouvoir coutumier, etc.) ;

- **Réconciliation sécuritaire** : des burkinabè endoctrinés et enrôlés par les extrémistes ont assassiné des citoyens au sein de leur propre communauté, et perpétré les mêmes crimes sur d'autres parties du territoire, donc contre la nation entière ; conflits entre des groupes sociaux sur la base de suspicions de collusions ou de sympathies avec le terrorisme et ont conduit à des drames tels que ceux vécus dans plusieurs localités du Nord, du Sahel et de l'Est ; des conflits nés de la communautarisation de la sécurité à l'exemple du drame de Yirgou.
- **Réconciliation économique et financière** : engendrée par de nombreuses spoliations et confiscations de droits réels, de biens privés et publics et des opportunités économiques qui auraient dû revenir de droit à des individus et des communautés ;
- **Réconciliation administrative** : générée par l'usage abusif et arbitraire du pouvoir pour priver des personnes et des communautés de moyen de vie/subsistance décent et honorable pour ceux considérés comme ennemi (exclusion, confiscation, sanction et perte d'emplois par exemple) et par la lenteur et la mauvaise qualité des services au niveau administratif.
- **Réconciliation civique** : générée par l'absence de service d'État, y compris ceux de santé, d'éducation, de justice et de sécurité dans les communautés. L'absence et difficulté d'accès à la justice formelle et de mécanismes de lutte contre l'impunité et la présence d'impunité systémique, la discrimination et les violences envers les femmes.

Contrairement à ce que l'on a connu dans certains pays, il ressort de cette catégorisation ci-dessus que le Burkina Faso n'a pas un seul et unique problème de réconciliation nationale, mais plutôt plusieurs problématiques de réconciliation, dont les natures sont parfois éloignées et laissant présager un nombre important de réformes en vue de mettre le pays dans la voie qui peut conduire à la réconciliation. Aussi, la frontière n'est pas toujours bien établie entre ce qui renvoie à une Réconciliation formelle autour d'un conflit non cicatrisé et ce qui relèverait plutôt d'une politique de cohésion sociale à long terme. L'étendue et la diversité des besoins de réconciliation laissent entrevoir l'acuité du débat national pour déterminer ce qui relève de la Réconciliation Nationale et ce qui concerne d'autres considérations telles que la cohésion sociale. Dans tous les cas, ces besoins de réconciliation sont liés les uns aux autres.

#### *Les tentatives de réconciliation antérieures :*

Les objectifs et efforts en vue de réaliser la réconciliation ne sont pas nouveaux au Burkina Faso. En effet, suite aux violentes réactions populaires suscitées par l'assassinat du journaliste Norbert Zongo le 13 décembre 1998, il a été institué une Commission d'enquête indépendante (CEI) chargée de mener toutes les investigations devant permettre de déterminer les circonstances de la mort de Norbert Zongo et de ses compagnons. Cette Commission a déposé ses conclusions le 7 mai 1999 ; mais loin de participer à la décrispation escomptée du climat social, les résultats de l'enquête avaient déclenché davantage de troubles.

Pour faire face cette situation, le Président du Faso lui-même accusé d'assassinat politique, avait décidé de créer un Collège de Sages chargé de passer en revue, tous les problèmes pendants de l'heure et de proposer des recommandations à même d'emporter l'adhésion de tous les protagonistes de la scène politique nationale. Un décret n° 99-158/PRES du 1er juin 1999 avait été signé pour instituer le Collège de Sages composé des anciens chefs d'État, des notabilités religieuses et coutumières et des personnes-ressources. Le collège avait pour mission de faire la lumière sur les crimes de sang et les crimes économiques depuis 1960 à 1999. Ensuite, un ministre d'État chargé de la Réconciliation nationale avait été nommé et par Décret n° 2002-97/PRES/PM du 05 mars 2002 et une commission d'indemnisation des personnes victimes de la violence en politique avait été mise en place. La majeure partie des victimes ont refusé l'indemnisation au motif que la vérité devrait précéder.

De même, après l'insurrection populaire du 30 et 31 octobre 2014, et l'exil du Président Compaoré, une charte de la transition a été adoptée le 16 novembre 2014 par les forces vives de la nation en vue de régir la Transition dans la perspective d'un retour à l'ordre constitutionnel. Le Gouvernement de la Transition avait identifié la réconciliation nationale comme un défi majeur pour l'avenir du Burkina Faso. Les autorités avaient donc mis en place la Commission de Réconciliation Nationale et des Réformes (CRNR) et ensuite le Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale (HCRUN). Mais depuis son installation le HCRUN a eu du mal à mettre en œuvre ses attributions jusqu'à la fin de son mandat.

Près d'une décennie après ces initiatives de rétablir les fondements de la cohésion sociale, on assiste à la persistance et à l'aggravation du contexte de dégradation des rapports sociopolitiques et de déchirures du tissu social. Le pays continu de vivre périodiquement des attaques terroristes et des événements tragiques qui affectent sa capacité de consolider la paix et sa résilience.

Toutefois, l'innovation dans cette troisième tentative de réconciliation réside autant dans le postulat de départ que dans la démarche ou l'approche retenue. En effet, le postulat de base retient que les initiatives précédentes notamment celle du collègue des Sages a été affaibli par certaines faiblesses en l'occurrence l'absence de vérité et de justice. Et le Ministre d'Etat en charge de la réconciliation l'a fortement souligné, en avril 2021, dans sa note introductive aux sessions régionales de renforcement des capacités des autorités déconcentrées, décentralisées et des points focaux communaux sur le processus de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Réconciliation Nationale et du Pacte de Vivre-Ensemble et les outils de collecte des données.

Monsieur le Ministre d'Etat relevait que « *cette initiative (collègue des Sages), si elle a eu le mérite de poser pour la première fois la question de la réconciliation nationale, avait néanmoins des insuffisances. En conséquence de ces insuffisances notamment l'absence de Vérité et de Justice, certains de ceux qui avaient été dédommagés financièrement, sont revenus auprès de la Commission de Réconciliation Nationale et des Réformes (CRNR) lorsque celle-ci a été mise en place par le régime de la Transition* ».

S'agissant de la démarche ou de l'approche, le processus se veut doublement innovant en raison de sa forte inclusivité et de sa souveraineté populaire. En terme d'inclusivité, une panoplies de stratégies ont été déroulées depuis les larges consultations personnellement menées par le Ministre d'Etat nouvellement installé et qui a impliqués toutes les catégories de la population Burkinabè de l'intérieur comme de l'extérieur ( politiques, coutumiers, religieux, organisations de femmes, OSC, jeunes, burkinabè de l'extérieur...). Ces concertations de haute portée politique ont été suivies de session techniques de renforcement des capacités des autorités déconcentrées, décentralisées et de leaders communaux sur la réconciliation. C'en est suivi ensuite des consultations communales qui ont engagées touches les couches sociales et qui ont permis de faire un diagnostic par commune. Ces données viendront nourrir le rapport diagnostic et la stratégie nationale de réconciliation. Enfin, des conférences régionales qui seront animées par d'éminents intellectuels natifs de la région hôtes sont en préparation. Autant d'initiative qui renforce l'inclusivités et l'appropriation du processus par les populations.

In fine, l'approche méthodologique relève de la souveraineté populaire. En effet, le forum où environ 5 000 délégués discuteront les différentes productions (stratégie, pacte et plans d'actions) décidera de l'orientation à adopter pour la réconciliation nationale.

### Analyse des acteurs :

| Acteurs                                                                                                           | Dynamique de conflits                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le ministère de la solidarité, de l'action humanitaire, de la Réconciliation nationale, du genre et de la famille | Le ministère de la solidarité, de l'action humanitaire, de la Réconciliation nationale, du genre et de la famille est l'institution nationale qui porte le processus de réconciliation nationale au nom du Gouvernement. « Le Ministre d'Etat, auprès du Président du Faso, chargé de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion sociale, assure la mise en œuvre et le suivi de la |

|                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                 | <p>politique du gouvernement en matière de Réconciliation Nationale et de Cohésion Sociale ». A ce titre, le ministère est chargé entre autres de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi d'une Stratégie Nationale de Réconciliation, de concert avec tous les acteurs ;</li> <li>• La conception et de l'élaboration d'une Stratégie Nationale de la Cohésion Sociale, et de la supervision de la mise en œuvre du plan d'action y relatif ;</li> <li>• La formulation, de la mise en œuvre et du suivi de la Stratégie Nationale de Prévention et de lutte contre l'Extrémisme Violent ;</li> <li>• L'identification et de la promotion des valeurs communes et du vivre ensemble au Burkina Faso.</li> </ul> <p>L'approche du ministère doit être inclusive et participative pour que les différentes stratégies, plans d'actions ou autres documents stratégiques qu'il produirait puisse impacter positivement le processus de réconciliation nationale.</p> <p><a href="#">Le Ministère concentre aujourd'hui l'ensemble des thématiques qui influent fortement sur la réconciliation et la cohésion sociale. La démarche actuelle fondée sur la mise en avant, la mobilisation et le réengagement des communautés permet d'assurer une meilleure inclusivité des différents processus déployés.</a></p>                                                                                  |
| <p><b>Le ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS)</b></p> | <p>Le MATDS assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'administration du territoire, de la décentralisation et de la protection civile. Dans le domaine de la consolidation de la paix, le MATDS est chargé de<sup>24</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer au renforcement de l'Unité nationale et du sentiment patriotique ;</li> <li>• Lutter contre toutes formes d'exclusion ;</li> <li>• Promouvoir le dialogue interreligieux et la paix ;</li> <li>• Mettre en œuvre, de concert avec les autres institutions et ministère concernés, les stratégies visant à consolider la cohésion sociale et la prévention de l'extrémisme violent ;</li> <li>• La prévention des conflits fonciers, intercommunautaires, inter-ethniques, culturels et miniers de concert avec les autres ministères compétents.</li> </ul> <p>A ce titre le MATDS est impliqué au niveau opérationnel pour assurer la mise en œuvre éventuelle de la Stratégie de Réconciliation Nationale et est en collaboration étroite avec le ministère en charge de la réconciliation, particulièrement pour le processus de validation et d'adoption de la Stratégie de Cohésion Sociale et son plan d'action, qui sera également présenté au Forum National. Il doit travailler en parfaite harmonie avec le ministère en charge de la réconciliation et avoir une même vision de la réconciliation nationale</p> |
| <p><b>Le ministère de la Justice des Droits Humains et de la Promotion Civique (MJDHPC)</b></p>                 | <p>Le ministère soutient le renforcement de capacité des acteurs et est aussi responsable de la tenue des procès et de la gestion du Pole antiterroriste et de procès dits emblématiques découlant des crises passées qui auront une grande incidence sur la perception de lutte contre l'impunité par le public, la préservation de l'État de droit.</p> <p>Sous ce ministère, l'observatoire nationale de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPRGECC) a été mis en place. Le ministère de la Justice, à travers les cours et tribunaux, aura un rôle important</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

<sup>24</sup> Décret 2021-0023 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant attributions des membres du Gouvernement.

|                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                    | à jouer, notamment dans le triptyque Vérité – Justice – Réconciliation, dans le cadre de la justice transitionnelle, dont le bilan reste très mitigé. Toutefois, le secteur de la Justice doit se réinventer pour inspirer davantage la confiance des populations.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Conseil national d'orientation et de suivi de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale (CNOS).</b> | Ce Conseil a pour mission de donner des avis et des orientations sur les différents aspects de la démarche du gouvernement devant conduire à la réconciliation nationale et la cohésion sociale. Les différentes stratégies relatives à la réconciliation nationale et la cohésion sociale, qui seront soumises au Forum national de réconciliation sont attendues par ce Conseil. Les membres de ce Conseil sont des anciens chefs d'État, des présidents d'institutions, des membres du gouvernement et des représentants de partis politiques (majorité et opposition). Des représentants des autorités coutumières, des représentants des autorités religieuses, des représentants des forces de défense et de sécurité et des représentants des différentes catégories de victimes sont membres du Conseil. Les représentants des organisations de la société civile, des associations professionnelles et des Organisations non gouvernementales feront partie du CNOS.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Les victimes (associations) et la société civile</b>                                                            | <p>Si la société civile burkinabè a toujours été à l'avant-garde de la protection des droits humains, des femmes et des jeunes, son implication dans la mise en œuvre des différents mécanismes de paix et de réconciliation reste à renforcer, notamment les aspects d'inclusion et de moyens de participer activement. Or les nombreuses victimes des conflits ne peuvent faire entendre leur voix qu'à travers des associations ou organisations qui les représentent dans l'espace public.</p> <p>Elles sont donc encore peu visibles c'est pourquoi il est important que la société civile burkinabè puisse non seulement accompagner les mécanismes de réconciliation nationale qui ont été amorcés, mais aussi qu'elle défende aussi les besoins des différents groupes marginalisés et victimes qui ont des droits à faire valoir, de pouvoir faire des propositions sur le choix et la mise en œuvre des mécanismes de gestion des conflits et de répartition, leurs attentes et perception pour rétablir le Pacte de Vivre Ensemble (PVE).</p> <p><b>Avec les développements sécuritaires que connaît le pays, la notion de victimes s'est élargie aux veuves des Volontaire pour la Défense de Patrie (VDP) et des Forces de Défense et de Sécurité (FDS). Cette extension de la notion de victimes ne manquera pas d'avoir des implications dans le moyen terme sur le processus d'indemnisation des victimes conçu jusqu'à maintenant. Face à ce glissement conceptuel, le paradigme et les bases de la réparation devraient évoluer dans la mesure où le volume financier pourrait être insoutenable pour le pays face aux multiples priorités induites par la situation sécuritaire.</b></p> |
| <b>Leaders religieux et coutumiers</b>                                                                             | <p>Les chefs coutumiers et religieux continuent d'occuper une place très importante dans la vie des Burkinabè. À titre illustratif, ils ont été souvent le dernier recours lorsque la nation est en péril, en témoigne leur rôle récent au cours de l'instruction d'octobre 2014, du coup d'état de septembre 2015 pour un retour au calme.</p> <p>Ils sont un partenaire incontournable pour influencer les changements de comportements et promouvoir la paix dans le pays. Ils peuvent apporter une contribution importante dans la résolution des conflits inter et intracommunautaire, mais dans une moindre mesure pour les conflits de type plus politiques ou allant au-delà de leur localité.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

|                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                            | <p>Aux yeux de ceux-ci, l'institution traditionnelle qu'ils représentent est la plus crédible par rapport aux institutions modernes.</p> <p>De nos jours, les chefs coutumiers sont de plus en plus présents sur la scène politique. Du fait de leur affiliation partisane et de leur conséquente perte de neutralité, de nombreux chefs ont perdu de leur légitimité et de leur aura au sein de leur communauté, en particulier parmi les jeunes qui ne leur font plus automatiquement confiance pour garantir l'entente dans le village. D'autre part, les règles ancestrales de succession sont ébranlées par des velléités économiques et politiciennes, ce qui provoque des disputes de fois meurtrières. Il est également à noter que les chefs coutumiers et religieux sont pour l'essentiel des hommes ce qui constitue un obstacle supplémentaire pour la reconnaissance de l'égalité des sexes.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Jeunes filles et jeunes garçons défenseurs des droits des personnes</b> | <p>Les jeunes filles et garçons ont un accès limité aux opportunités économiques locales aux mécanismes de prévention et de gestion des conflits ainsi qu'aux services sociaux de base. Les filles sont les plus défavorisées, notamment du fait d'un niveau d'éducation nettement inférieur et des pesanteurs socioculturelles qui limitent leur espace d'action et de décision, voire même d'opportunités, y compris les mariages et grossesses précoces et forcés.. Les jeunes ne sont pas suffisamment représentés dans les instances décisionnelles.</p> <p>La jeunesse burkinabé est très dynamique et constitue le moteur de la transformation sociopolitique des deux dernières décennies. Les jeunes ont été les pionniers de nombreux mouvements populaires au Burkina Faso, tels que la grande mobilisation des élèves et des étudiants dans plusieurs affaires de crimes et d'injustices sociales des années 1990. Ils ont été au cœur de l'insurrection populaire du 30 et 31 octobre 2014. « Les jeunes se sont mobilisés contre la modification de la Constitution. Ils ont mis de côté leurs divergences politiques et idéologiques et ont mis en avant ce sentiment d'un devoir à accomplir. Après la chute de Compaoré, c'est une jeunesse grandie, fière, confiante et consciente de sa force qui s'est retrouvée <sup>25</sup> ». La jeunesse mérite toute sa place dans le processus de réconciliation nationale.</p> <p>Le projet s'emploiera à mobiliser les jeunes en veillant que les jeunes femmes et filles soient adéquatement représentées, garçons et filles, à travers les organisations de la société civiles, pour qu'ils et elles puissent valablement s'exprimer sur leur vision de réconciliation nationale.</p> |
| <b>Femmes</b>                                                              | <p>Malgré l'existence d'une stratégie nationale genre et des lois en faveur des femmes, ces dernières demeurent très marginalisées dans la société burkinabè. Très souvent dépendantes financièrement de leurs maris et sujettes à diverses violences basées sur le genre et sexuelles, les femmes généralement pas toujours un pouvoir de décision au sein de la communauté et dans les institutions publiques. Comme les enfants, les femmes sont plus vulnérables que les hommes en cas de conflit, car elles disposent de peu de moyens d'agir. Aussi, les femmes sont peu prises en compte dans les sphères décisionnelles au sein de leurs communautés, notamment dans les mécanismes de gestion des conflits. Au sein de ce groupe, naît très souvent des conflits intergénérationnels du fait également de la non-implication des jeunes filles dans la prise de décisions surtout celles les concernant.</p> <p>Il y a donc, une forte demande d'autonomisation qui est exprimée par les femmes. Cette autonomisation passe par le renforcement de leurs capacités</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

<sup>25</sup> Uppsala Universitet, Transformations sociopolitiques burkinabé de 2014 à 216, p40.

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                       | <p>— en matière d’organisation, d’entrepreneuriat, de plaidoyer et de leadership</p> <p>— et leur accès à divers outils tels que le microcrédit.</p> <p>Le projet Femmes, paix et Sécurité, financé par le PBF, dont les résultats sont complémentaires, constitue une réelle opportunité pour faire avancer l’agenda de l’autonomisation des femmes.</p> <p>La persistance du défi sécuritaire dans le pays expose certaines populations notamment les femmes et les filles aux risques de VBG. 562 cas déclarés d’incidents de VBG ont été notés<sup>26</sup>. 31, 7% de ces cas sont attribués aux groupes armés terroristes.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Les médias            | <p>Les médias (qu’ils soient traditionnels ou nouveaux) et les journalistes peuvent jouer un rôle primordial dans la promotion des valeurs de solidarité, de tolérance mutuelle et d’harmonie sociale qui sont consubstantielle à un vivre ensemble harmonieux et dans la promotion de l’égalité des sexes. Ils constituent un puissant instrument de changement de mentalité par les potentialités qu’ils ont à rendre visibles et audibles les paroles et les actes de ceux qui en sont généralement privés notamment les femmes, les adolescents et jeunes. Les médias sociaux et les radios communautaires seront mobilisés pour diffuser et relayer des messages sur la paix et la cohésion sociale.</p> <p>L’espace médiatique, à l’image du politique et du civique, reste sous les feux des projecteurs. Parallèlement, les autorités du pays comptent aussi sur les médias pour disséminer et vulgariser les messages de sensibilisation sur réconciliation et la cohésion sociale. Une série d’actions est prévue à ce titre notamment la réalisation d’émissions radiophoniques interactives en langues locales sur la prévention de la radicalisation, la lutte contre l’extrémisme violent, la promotion de la cohésion sociale et le vivre-ensemble dans douze 12 régions du Burkina Faso en vue de motiver les retours des personnes déplacées internes dans leurs localités d’origine; la réalisation et la diffusion de supports de communication portés par des personnes engagées dans la consolidation de la cohésion sociale et l’amélioration du vivre-ensemble dans les communautés de retour et de réinstallation des PDI; la formation de influenceurs/web-activistes sur la prévention de la radicalisation et la lutte contre l’extrémisme violent et la stigmatisation .</p> |
| Les partis politiques | <p>Il existe une rupture de confiance entre la classe politique et les citoyens. La perception du citoyen est que pour réussir en politique, il faut être malhonnête. Ainsi, il n’est pas rare d’entendre des citoyens affirmer qu’ils adhèrent au programme de certains partis politiques, mais qu’ils ne croient pas à la sincérité des leaders politiques qui animent ces partis. Ce qui est fortement lié au déficit de légitimité des acteurs politiques. Ce déficit de confiance trouve son origine dans la perversion de la compétition politique qui semble devenir une simple quête effrénée du pouvoir et des privilèges en dehors de tout idéal politique. Cela se caractérise par la marchandisation des votes et par les pratiques de fraudes et corruption électorales dans les processus électoraux au Burkina Faso. Il en est de même des alliances « contre-nature » qui se nouent au gré des élections sans fondement programmatique et idéologique. Cette situation a pour effet d’éloigner les citoyens de la politique, qui est considérée comme une activité déconnectée de la morale.</p> <p>A contrario les partis politiques au regard de leur rôle constitutionnel et du jeu des acteurs sont incontournables dans le processus de la réconciliation.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

<sup>26</sup> Dashboard du Domaine de Responsabilité Violence basée sur le Genre Coordination nationale (avril 2024) - Burkina Faso | ReliefWeb

|                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                        | <p>Cependant, l'espace politique s'est rétréci depuis le début de la transition avec la suspension des activités des partis et formations politiques. La prolongation de cinq ans de la transition ne semble pas donner la priorité ni de meilleures perspectives à une expression politique plurielle pour le moment même si des élections ne sont pas exclues avant la fin de la période de cinq ans.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Forces de défense et de sécurité (FDS) | <p>Depuis qu'elle est entrée dans la politique à la faveur du soulèvement populaire du 3 janvier 1966, l'Armée ne s'en est plus éloignée. Elle est même devenue, par la force des armes, un des acteurs politiques principaux. Ainsi, après l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, à l'instar du soulèvement populaire du 3 janvier 1966, l'Armée a été amenée à jouer un rôle de premier plan face à l'instabilité à laquelle le vide institutionnel exposait le pays. L'armée s'est imposée au pouvoir par des coups d'État et beaucoup de militaires ne voyaient plus leur avenir ailleurs que sur la scène politique. Cette présence de l'Armée au pouvoir ne s'est pas faite sans conséquence.</p> <p>Les conflits de clan au sein de l'armée à l'occasion ou après la prise de pouvoir a occasionné beaucoup de pertes en vies humaines. Cette situation a été exacerbée avec la création du Régiment de sécurité présidentielle (RSP). En effet, il est reproché au pouvoir politique de la 4<sup>e</sup> République d'avoir favorisé la formation et l'équipement du RSP au détriment des autres unités de l'Armée nationale. Cet état de fait a créé beaucoup de frustrations au sein des unités. En outre, la politisation a résidé dans le fait que certaines nominations sont purement politiques, mais non fondées sur les mérites.</p> <p>Par ailleurs, depuis sa création, le RSP serait impliqué dans des violations graves des droits humains x qui ont fortement écorné son image et sa crédibilité au sein de la population civile et militaire. En effet, des militaires de ce régiment ont été condamnés pour homicide et torture contre David OUEDRAOGO (chauffeur du frère cadet de Blaise Compaoré), certains sont des suspects dans l'affaire Norbert ZONGO. Le RSP est en outre accusé dans bien d'autres affaires non élucidées.</p> <p>L'armée a souffert aussi de crise de valeur. Les mutineries de 1999, 2006 et 2011 en sont l'illustration. La Commission rappelle que pour la première fois de son histoire, les militaires burkinabè ont manifesté publiquement pour réclamer un meilleur traitement de leurs droits le 25 juillet 1999. Cette première mutinerie a été suivie en 2006 par une autre pour atteindre son paroxysme en 2011. Débutée comme une réaction à la condamnation d'un des leurs par la Justice, la mutinerie a touché successivement plusieurs corps de l'Armée. Particulièrement des chefs militaires dont les domiciles ont été incendiés et se sont soldés par des vols, des viols et des pillages, notamment dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. Pour mettre fin à cette mutinerie, une intervention militaire a été nécessaire à l'effet de mater les mutins. Cette dernière crise a mis à nu la défaillance du commandement militaire et le hiatus qui existait entre le commandement et la troupe. En outre, collusions entre les responsables de l'Armée avec les hommes politiques et hommes d'affaires ne sont pas de nature à améliorer l'image des Forces Armées Nationales burkinabè auprès des citoyens.</p> <p>Ces dernières années, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, l'intervention des forces de défense et de sécurité (FDS) a érodé la confiance existant entre elles et les populations locales et représente une menace supplémentaire pour la cohésion sociale. Cette crise de confiance, ancienne, a été nourrie par une relation Armée-Nation historiquement tendue</p> |

|  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <p>surtout dans la région du Sahel, les réactions tardives et/ou inappropriées des FDS, la corruption, les rackets et de violations graves des droits de humains commises par les FDS au cours de certaines de leurs interventions. La réforme du secteur de la sécurité, soutenue par le PBF, a commencé à adresser cette situation par la promotion d'une bonne gouvernance du secteur de la sécurité à travers la mise œuvre, la coordination et la synergie des appuis stratégiques, politiques et opérationnels découlant de la Politique de Sécurité Nationale (PSN) et des différentes politiques sectorielles y afférentes. A travers le projet appui à la Réforme du Secteur de la Sécurité 2 (RSS2) financé par le PBF, le Burkina Faso s'est doté d'une politique de sécurité nationale (PSN). Pour rappel, l'adoption de la PSN, document stratégique majeur auquel s'adosent les réformes du secteur de la sécurité et sur la base duquel les autres stratégies thématiques et sectorielles seront élaborées, constituait un impératif de premier plan. L'une des innovations majeures de la PSN est le passage d'une vision cloisonnée de la sécurité (défense, sécurité intérieure) à une vision holistique de sécurité nationale qui reconnaît que le domaine de la défense et de la sécurité mais aussi la quasi-totalité des secteurs de la vie nationale (environnement, recherche, santé, etc.) à travers des réponses non militaires doivent contribuer de manière cohérente à la sécurité de la nation. Elle érige ainsi le concept de sécurité humaine en un principe cardinal sans lequel il n'y a de sécurité et dont l'observation est essentielle dans la consolidation de la paix.</p> <p>Aussi, le pays s'est doté le 9 mai 2023 d'une loi relative à la sécurité nationale qui vise à mettre en place une nouvelle architecture de sécurité nationale. Cette loi donne un contenu juridique opératoire à la nécessité de rompre avec la conception trop sectorielle et cloisonnée de la sécurité, pour s'inscrire dans une vision et une orientation stratégique de nature participative et inclusive. Dans le cadre du processus de réconciliation nationale, les FDS occupent une place centrale dans le processus de désengagement, de réinsertion socio-économique et de réintégration sociocommunautaire des ex-combattants des groupes terroristes (PDRR). En effet, la prise en charge des aspects liés aux désarmement et démobilisation des ex-combattants des groupes terroristes sera assurée par les FDS qui seront détachés auprès du ST-REViE.</p> <p>Aux bénéfices de ce qui précède, la participation des FDS au processus de réconciliation de façon transparente est une condition de sa réussite considérant notamment les VDP, ces supplétifs affiliés aux FDS qui font couler beaucoup d'encre au regard de leurs actions de lutte contre le terrorisme associées, à tort ou à raison, à des allégations de violation de droits de l'homme.</p> |
|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### **Comment le projet compte répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions/conflits**

La vision de la réconciliation nationale est de « *faire du Burkina Faso une nation réconciliée avec elle-même, fortement marquée du sceau d'une cohésion durable et qui, après avoir pansé ses plaies*

*et s'être dotée des systèmes permettant d'éviter la répétition des faits générateurs de besoins de réconciliation, construit sereinement son avenir, sur le socle des valeurs communes librement partagées<sup>27</sup> ».*

Sur la base de cette vision stratégique, la démarche de la Réconciliation Nationale s'appuie sur : i) le respect du triptyque : Vérité — Justice — Réconciliation ii) les efforts pour les réformes pour la « garantie de non-répétition » iii) un processus largement inclusif et participatif ; iv) La promotion des solutions endogènes héritées de l'histoire et de la culture burkinabè et v) les différentes formes de réparation.

Le processus de réconciliation nationale commencera par l'élaboration et l'adoption des documents stratégiques qui permettront de répondre aux causes structurelles qui mettent à mal le vivre ensemble et la cohésion sociale : 1) la Stratégie Nationale de Réconciliation, 2) la Stratégie Nationale de la Cohésion sociale ; 3) la Stratégie Nationale de Prévention de la Radicalisation et de Lutte contre l'Extrémisme Violent et 4) le Pacte du Vivre-Ensemble.

Le processus sera inclusif, transparent, participatif, centré sur les victimes et sensible au genre. Il passera par les concertations à la base dans les 370 communes, les concertations régionales et les concertations nationales. Un Forum national de réconciliation sera l'occasion solennelle pour lancer le processus de réconciliation. Ce forum sera le cadre de validation des documents stratégiques et constituera le nouveau point de départ du processus de réconciliation nationale par la mise en œuvre des plans d'action qui découleront des documents stratégiques. Au-delà de l'appui au processus qui conduira à doter le pays de ces documents stratégiques à travers un processus participatif et inclusif, le projet mettra l'accent sur la communication et la mobilisation sociale pour associer pleinement la population dans la réflexion et l'identification des mécanismes, réformes et changements pouvant permettre la réconciliation et le vivre ensemble dans le pays.

La mise en cohérence des documents d'orientation stratégique notamment le Plan d'Action Intégré (PAI) avec les priorités sectorielles concourant à la réalisation de la réconciliation nationale. Dans cette perspective l'attention sera apportée à la mise en œuvre de quelques priorités urgentes de la réconciliation déclinées dans le plan d'action intégré (PAI) 2023-2025 des stratégies nationales de réconciliation, de cohésion sociale et de la prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent retiendra aussi l'attention.

***Brève description de la façon dont le projet s'aligne avec et/ou soutient les cadres stratégiques gouvernementaux et des Nations Unies existants<sup>28</sup>, et comment il garantira l'appropriation nationale.***

Le Plan national de développement économique et social (PNDES II), couvrant la période 2021 – 2025, dans son axe stratégique 1 vise à « **Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix** ».

Le SNU a élaboré avec le gouvernement un Plan d'action intérimaire des Nations Unies pour le développement durable (UNIDAP) du Burkina Faso pour la période 2023-2025. Ce plan d'action intérimaire de quatre piliers (Paix, Personne, Planète et Prospérité) a été signé avec le gouvernement le 23 juin 2023. Au regard des objectifs attendus, le projet contribuera à l'effet 1.1 : « l'efficacité des institutions est améliorée et les populations en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un Etat de droit ».

~~L'effet 1.1 du Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) au Burkina 2018 – 2022, stipule que « D'ici à 2022, l'efficacité des institutions est améliorée et les~~

<sup>27</sup> Source : document de travail du Ministère chargé de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale.

<sup>28</sup> Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

~~populations du Burkina Faso, en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un État de droit».~~

Le projet « *Appui au processus de la Réconciliation nationale au Burkina Faso* » soutient parfaitement le PNDES II, PA-SD et le cadre stratégique des Nations Unies dans le pays, y compris l'ODD 16. Le projet appuie aussi la mise en œuvre de la Matrice des Actions Prioritaire (MAP) du Programme d'Urgence pour le Sahel, notamment les composantes i) le renforcement de la sécurité et de l'état de droit et (iv) la consolidation des bases de la cohésion sociale et la résilience des populations.

***Brève explication sur la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente les autres interventions pertinentes, financées par le PBF ou autrement. (Inclus également un bref résumé des interventions existantes dans le secteur de la proposition dans le tableau ci-dessous).***

Le PBF soutient plusieurs projets de consolidation de la paix au niveau communautaire visant à : i) améliorer la confiance entre l'Etat et les populations y compris les FDS; ii) le renforcement de la résilience sociale et la participation active des femmes et des jeunes et iii) la gestion pacifique des conflits. Ces initiatives communautaires ne seront durables que si elles sont soutenues par un cadre stratégique national qui engage toute la nation pour une paix durable. Le processus de réconciliation nationale, qui inclut de doter le pays des instruments stratégiques (la Stratégie Nationale de Réconciliation, la Stratégie Nationale de la Cohésion sociale ; la Stratégie Nationale de Prévention de la Radicalisation et de Lutte contre l'Extrémisme Violent et le Pacte du Vivre-Ensemble) vient combler ce gap et va consolider les interventions soutenues par le PBF et les agences des Nations Unies en général.

Les différents projets PBF en cours contribueront à engager les communautés, en particulier les jeunes et les femmes, à s'investir dans les différentes phases de réconciliation nationale.

Aussi, l'engagement du PNUD en matière de cohésion sociale, de sécurité et d'état de droit est notamment matérialisé par un portefeuille de projets et programmes diversifiés et complémentaires. Sur le cycle 2018-2022, ce portefeuille est notamment composé de projets qui soutiennent la cohésion sociale et la réconciliation nationale. Le programme « *Cohésion sociale, Sécurité et État de droit-COSED* » est une réponse programmatique du PNUD qui vise à soutenir les efforts à l'atteinte des objectifs en matière de cohésion sociale, de réconciliation nationale et de construction d'une paix durable au Burkina Faso. Le Programme CoSED appuie la préparation des Stratégies et plan d'action ; soutient l'opérationnalisation et renforcement de capacité de l'Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires — l'ONAPREGECC et l'Observatoire National des Faits Religieux (ONAFAR) ; etc.

Dans le cadre du projet, le HCDH à travers son mandat, rôle et expertise en matière de droits de l'homme, justice transitionnelle et prévention des violations des droits de l'homme, apportera tout l'appui technique nécessaire pour le gouvernement et la société civile, leur permettant d'envisager et conduire un processus de réconciliation à même de contribuer à la prévention du conflit et de la violence et à la réalisation d'une paix et un développement durable au Burkina Faso

#### **Bref résumé des interventions en cours dans le secteur de la proposition :**

| <b>Noms du projet</b>                                                       | <b>Donateur et Budget</b>                             | <b>Orientation du Projet</b>                                                                                                      | <b>Différence/complémentarité avec la proposition actuelle</b>                                                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Programme Cohésion sociale et État de Droit (COSED mis en œuvre par le PNUD | PNUD, Suède, Allemagne<br>52 000 000 \$US -2020-2023. | Le programme « <i>État de droit et Cohésion sociale</i> » contribue à l'atteinte des objectifs en matière de cohésion sociale, de | Appui à l'élaboration de la Stratégie Nationale sur la Cohésion Sociale, appui à l'établissement d'une infrastructure pour la paix, |

|                                                                                                                          |                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                          |                                                  | réconciliation nationale et de construction d'une paix au Burkina Faso. Il entend faire des communautés burkinabè en particulier des femmes, les acteurs et les bénéficiaires des droits humains, de la justice, de leur sécurité, de la redevabilité et de la cohésion sociale. | appui à l'opérationnalisation du l'Observatoire de la Gestion et Prévention de Conflits Communautaires.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Projet Gouvernance Locale et Cohésion Sociale (GOLCOS) mis en œuvre par le PNUD                                          | Pays-Bas, PNUD, 11 000 000 \$US - 2020-2023      | Le projet « <i>Gouvernance Locale et Cohésion Sociale</i> » a pour principal objectif de renforcer la cohésion sociale par une gouvernance local inclusive et participatives. Le projet intervient dans les six régions du PUS dans 85 communes.                                 | Complémentaire au niveau communautaire et dans l'appui d'une prestation des services inclusive et une participation inclusive au processus de décisions au niveau local.                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Liptako-Gourma Stabilisation Facility mis en œuvre par le PNUD                                                           | PNUD, Allemagne, UE, Danemark                    | Stabilisation de la région du LG via des infrastructures, rétablissement de l'autorité et des prestations de service de l'Etat et relèvement économique                                                                                                                          | Complémentaire pour stabilisation des régions les plus affectées par les conflits                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Projet Prévention de l'Extrémisme violent au Centre Nord et à l'Est mis en œuvre par le PNUD                             | Gouvernement du Japon – 1 000 000 \$US 2020-2021 | L'objectif principal de ce projet est de contribuer à la stabilité et à la résilience des zones sélectionnées, qui sont exposées aux risques de conflits et d'insécurité, en assurant des perspectives de revenus aux jeunes et aux femmes et en favorisant la cohésion sociale  | Le développement des capacités des acteurs institutionnels locaux et des communautés touchées par des conflits à analyser, gérer, arbitrer, gérer, régler les conflits ayant trait au foncier et aux ressources naturelles sans violence, en impulsant le processus de l'intérieur, guidé par les besoins et les aspirations des communautés sera complémentaire aux activités de renforcement des mécanismes et structures de prévention et de gestion des conflits locaux. |
| IRF 353 Promotion d'une transhumance pacifique dans la région du Liptako-Gourma (LG-2 : Mali, Niger, Burkina)<br>OIM FAO | PBF : 1 364 000 \$US 02/2020 - 02/2022           | Prévention des conflits liés à la transhumance en contribuant à réduire la vulnérabilité des pasteurs et agropasteurs dans un contexte d'insécurité et des effets du changement climatique                                                                                       | Complémentaire au niveau communautaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| IRF 356 - Programme d'appui à la prévention des conflits et de                                                           | PBF : 1 275 000 \$US                             | Contribuer à l'amélioration de la résilience des populations, en particulier                                                                                                                                                                                                     | Complémentaire au niveau communautaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

|                                                                                                                                                                                                             |                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina et du Togo OIM                                                                                                                        | 03/2020 - 03/2022                                | les jeunes et les femmes, des zones transfrontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo face aux conflits communautaires et à l'extrémisme violent.                                                                                                                        |                                                                                                                                              |
| BFA/A-2 - Prévention et gestion des conflits dans la Région de l'Est PNUD FAO                                                                                                                               | PBF :<br>2 500 000 \$US<br><br>12/2020 - 12/2022 | Réduire les risques de conflits dans la Région de l'Est, particulièrement autour du foncier et des ressources naturelles, et de rendre les communautés plus résilientes face aux défis que pose la gestion des terres et des ressources naturelles                            | Complémentaire aux activités de renforcement des mécanismes et structures de prévention et de gestion des conflits locaux.                   |
| BFA/B-2 Appui à la prévention des risques de détérioration de la cohésion sociale et de la paix dans le contexte de la riposte à la COVID-19 aux points d'entrée et dans les lieux de détention OIM - ONUDC | PBF :<br>2 000 000 \$US<br><br>01/2021 - 07/2022 | Prévention de la détérioration du climat social entre populations et acteurs de première ligne de la lutte contre la COVID aux points d'entrée et la continuité de la justice pénale et une gestion plus efficace dans les lieux de détention pendant la période de pandémie. | Complémentaire dans le domaine de la justice pénale.                                                                                         |
| BFA/B-3 Appui au renforcement de la Cohésion sociale dans la région du Centre-Nord UNFPA UNHCR                                                                                                              | PBF :<br>2 500 000 \$US<br><br>01/2021 - 01/2023 | Consolider la cohésion sociale dans la région du Centre Nord en renforçant les mécanismes communautaires et institutionnels de prévention et gestion des conflits, et de protection des communautés.                                                                          | Complémentaire par le travail de renforcement de la cohésion sociale à la base, contribuant ainsi à la réconciliation entre les communautés. |
| IRF-386 Appui à la promotion, à la protection des jeunes consolidateurs de la paix et défenseurs des droits de la personne dans les Régions du Sahel, du Nord et de l'Est UNDP UNFPA UNICEF                 | PBF :<br>1 500 000 \$US<br><br>01/2021 - 07/2022 | Renforcer les mécanismes de promotion et de protection des jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne.                                                                                                                                                     | Complémentaire dans le renforcement des organisations de la société civile, la promotion et la protection des droits humains.                |
| BFA/B-4 Appui Stratégique à la Réforme du Secteur de la sécurité, phase II PNUD ONUDC                                                                                                                       | PBF :<br>2 500 000 \$US<br><br>10/2021 - 10/2023 | Promotion d'une bonne gouvernance du secteur de la sécurité à travers la mise œuvre, la coordination et la synergie des appuis stratégiques, politiques et opérationnels découlant de la Politique de Sécurité Nationale et des différentes politiques sectorielles y         | Complémentaire dans la promotion du respect des droits humains par les FDS dans leurs missions.                                              |

|                                                                   |                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                   |                          | afférentes, dans le respect des droits humains.                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                        |
| Programme de Relèvement et de Renforcement de la Résilience (P3R) | PNUD : 07/2023 – 06/2027 | L'objectif global du P3R est de "contribuer à rendre les communautés et institutions en charge de la gestion des crises et catastrophes plus résilientes, capables d'anticiper, de s'adapter et de réagir aux chocs et au stress, de prendre en charge leur propre développement, garantissant les droits, la dignité et l'inclusion". | Concours à la cohésion sociale, prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent et consolidation de la paix |

## II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexes du cadre des résultats)

### a) Brève description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet

#### Justification stratégique

Les Nations Unies, y compris le PNUD et le HCDH, ont soutenu de nombreux processus de réconciliation et de restauration de la cohésion sociale et nationale, sur la base des impératifs de neutralité et conformément aux normes et standards internationaux en matière de conception et mise en œuvre de processus de justice transitionnelle et de réconciliation globale. Leur approche impartiale et leur expertise permettent donc de fournir un appui technique adéquat tenant compte des spécificités nationales et des besoins de la population. Grâce à sa présence globale et au réseau de connaissances dont il dispose, le PNUD a ainsi pu capitaliser une expertise étendue en matière d'appui aux processus de dialogues communautaires.

En outre, les Nations Unies disposent d'une expertise avérée en matière de facilitation de dialogue, de réconciliation nationale, de consolidation du consensus national. Dans ce domaine, ils mettront à la disposition du pays une excellente expertise sur la base des leçons tirées, de l'expérience comparée de processus similaires menés ailleurs dans le monde, en général et en Afrique, en particulier. Les Nations Unies apporteront une expertise variée autant sur le plan stratégique que technique. Il s'agira d'experts et de spécialistes qui fourniront d'abord des conseils stratégiques notamment sur les orientations de nature à assurer un succès au processus. Ensuite, une expertise au niveau technique sera renforcée par le déploiement à temps plein de spécialistes notamment en réconciliation, en cohésion sociale, prévention et gestion de conflits, en droits de l'Homme, en justice transitionnelle, en genre, en inclusion et lutte contre les inégalités et exclusion.

De plus, en raison de leur neutralité, les Nations Unies et, plus spécifiquement, le PNUD et le HCDH peuvent jouer un rôle de facilitateur dans le processus de la réconciliation nationale. Son expertise, son professionnalisme et son soutien habituel à l'organisation des concertations inclusives, participatives et transparentes prédisposent l'organisation à accompagner le processus de dialogue national sur les réformes à entreprendre pour reconstruire le tissu social. Cet appui va renforcer le positionnement stratégique du SNU dans le processus de réconciliation, par l'apport d'une expertise technique aux fins de rendre le processus inclusif, transparent, participatif, centré sur les victimes et sensible au genre

#### La stratégie de mise en œuvre du projet :

Le projet sera basé sur les principes (i) d'appropriation nationale (ii) d'inclusion et de participation (iii) de mise en œuvre à travers des opérations locales ; (iv) du « Do No Harm » et du « Leave No One Behind ».

La stratégie du projet est basée sur une approche de renforcement de capacités et d'accompagnement, en appuyant les parties prenantes nationales et locales à trouver des solutions adaptées à leurs priorités, à travers une assistance technique et un soutien à la consolidation du processus de réconciliation nationale. En effet, le rôle du PNUD est d'appuyer et de renforcer des structures et mécanismes de concertation nationale et communautaire qui permettent une participation active et démocratique des citoyens et citoyennes dans leur ensemble au processus de la réconciliation.

Concrètement, le projet favorisera le partage de connaissances, notamment en matière de droits de l'homme, de justice transitionnelle et de réconciliation, ainsi que le partage d'expériences et de bonnes pratiques, ainsi que le renforcement de capacités à travers, notamment des formations et des mises à disposition d'experts. Dans un tel processus, les mécanismes de concertation nationale pouvant évoluer, le projet s'adaptera si nécessaire, de façon stratégique en vue de mieux accompagner ce changement et d'appuyer la mise en place des structures de dialogue aux niveaux national et régional.

L'appui portera essentiellement sur :

- La conduite des processus de dialogue avec les acteurs clés ;
- La préparation et livraison des sessions de partage de bonnes expériences en mettant l'accent sur les défis et la manière de les surmonter ;
- La mobilisation de la société civile et des médias ;
- La mobilisation des jeunes, des femmes et des déplacés internes ;
- L'élaboration de stratégies et de leur plan d'action, en particulier la SRNCS
- L'accompagnement pour la mise en œuvre des plans stratégiques et des plans d'action.

Le processus de réconciliation nationale doit mener à faire des choix stratégiques, auxquels la population adhèrera, pour gérer les conflits, réparer, rétablir la paix sociale. Pour ce faire ce processus et les institutions qui en sont responsables doivent assurer une plus grande représentativité et inclusivité au moment des consultations et de la définition des solutions. L'objectif global de ce projet est de contribuer à soutenir un processus global de réconciliation pouvant aboutir au rétablissement de la sécurité et de la confiance ainsi qu'au renforcement de la cohésion sociale qui participera à la mise en place des conditions d'une paix durable dans les communautés au Burkina Faso. Cela sera fait en soutenant l'accroissement de capacité à faire du plaidoyer, la participation et la prise en compte de la voix des femmes dans leurs diversités et des jeunes et des PDI notamment. Le projet cherche à combiner une plus grande capacité à solliciter et recevoir la voix, les idées et les opinions des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés ou vulnérables par les institutions ciblées. Il vise à offrir une plus grande capacité à la société civile, aux victimes, aux femmes et des jeunes et de leurs organisations à participer et faire des représentations, et une meilleure appropriation de ces processus dans la diversité grâce à des approches ciblées.

Le projet combinera les approches « faire faire » et cocréation pour permettre aux organisations de femmes et de jeunes et de représentation des intérêts des PDI de gagner en compétences pour développer par eux — mêmes leur cadre d'intervention et mener des actions avec des outils innovants et adaptés au processus et aux choix stratégiques pour la communication et la sensibilisation qui se feront au Burkina Faso (réseaux sociaux, radios locales, forums communaux de dialogue, activités artistiques, usage du théâtre communautaire, etc.). Il ne s'agira pas de les « utiliser » comme simples agents de terrain, mais de les rendre acteurs clés de la communication et des solutions retenues. Ces organisations seront outillées pour mener la mobilisation et la sensibilisation, pour faire un plaidoyer,

en faveur des femmes, des jeunes, des PDI et des différentes victimes et survivantes de violations des droits humains.

Un premier résultat escompté du projet sera le développement par les femmes et la jeunesse, les victimes et les PDI des capacités à faire des représentations, à faire le plaidoyer, à participer aux instances mises en place développant ainsi un sentiment de légitimité. Cette capacité accrue et l'accès aux moyens de faire valoir les points de vue. Cela leur permettra de participer aux processus de définition des modes appropriés de gestion des conflits, au processus participatif consultatif et de dissémination information inclusive, d'être partie prenante de la livraison de la justice transitionnelle dans le contexte local et suivant la stratégie nationale.

Pour atteindre cela, les actions et le plaidoyer et les contenus diffusés seront adaptés à un public local ; femmes dans toute leurs diversités et de la jeunesse et populations fragiles ou vulnérables pas toujours scolarisées, et les sensibilisations par les pairs seront favorisées. Cela ne sera possible qu'avec un renforcement des organisations de femmes et de jeunes et de victimes, sur le plan technique, mais aussi en termes organisationnels afin qu'elles soient en mesure de développer et mener elles-mêmes des activités. Grâce à leur implication dans la préparation d'études et des recensements des besoins menés par les femmes et jeunes et les victimes eux-mêmes, elles/ils pourront apprendre comment analyser leur contexte et comment adapter leurs interventions à celui-ci. Les besoins sexo-spécifiques seront pris en compte, en proposant par exemple des formations non mixtes dans des lieux où les femmes, les jeunes et les victimes se sentent en sécurité, afin de les mettre à l'aise pour participer.

Un second résultat consistera en une prise en compte effective des opinions et attentes des femmes et des jeunes et des victimes et PDI dans l'élaboration de ces recommandations pour établir les mécanismes de réconciliation et de gestion des conflits, y incluant ce que pourrait être le mandat ou rôle d'une potentielle CJVR et/ou de mécanisme de gestion des conflits et de réparation/indemnisations, qui vont guider un ensemble de réformes procédurales, d'indemnisations, judiciaires, légales et politiques suivant le SRNCN et le Forum et les plans d'action retenus.

À cette fin, le gouvernement burkinabè, le Ministère en charge de la réconciliation nationale, le MATDS, le MJDHRI seront appuyés pour mettre en œuvre la Stratégie de RNCS et son Plan d'action. Des moyens seront offerts pour consulter les femmes et jeunes, victimes et PDI de manière systématique et adaptée (groupes de discussion, sondages sur place et en ligne, etc.). Les parties prenantes civiles et bénéficiaires issues du milieu seront appuyées au premier chef, pour faire entendre leur voix en tant que victimes ou citoyens engagés dans les structures de prévention et de gestion des conflits ou de justice transitionnelle, selon le cas, avec les institutions qui prendront en main la mise en œuvre de la Stratégie RNCS.

De plus, les fonds PBF sont des fonds catalytiques qui doivent permettre durant la mise en œuvre de drainer d'autres bailleurs vers le projet. L'approche de communication et de mobilisation de ressources qui sera mise en place sera déterminante pour pouvoir offrir des solutions viables aux victimes par exemple dans un contexte de ressources limitées.

### **Théorie de Changement :**

Le projet cherche à produire des changements sur la base des hypothèses suivantes :

(i) La participation active des femmes, des jeunes et des personnes marginalisés au processus de réconciliation nationale et de renforcement de la cohésion sociale est essentielle pour atteindre et mettre en œuvre la SRNCS (au travers de choix des modes de gestion et d'administration de la gestion des conflits (antérieurs et actuels) suivant une modélisation appropriée au Burkina de la justice transitionnelle, et la définition d'un modèle adéquat des fonctions ou du mandat d'une éventuelle

CVJR et/ou combinaison avec d'autres mécanismes endogènes pour le Burkina Faso) ainsi que la mise en œuvre d'autres mesures et actions en matière de réparation, justice et garanties de non-répétition de la violence et des violations des droits de l'homme.

Cela présuppose qu'ils/elles en comprennent la finalité et les fonctionnements proposés et qu'ils/elles aient la capacité d'y contribuer de manière constructive. Seule une implication directe des femmes, des jeunes et des personnes habituellement exclues garantira que leurs besoins soient dûment pris en compte dans l'identification de mesures destinées à réparer les torts causés aux victimes et à favoriser le retour à la cohésion sociale.

Pour cette raison, le projet entend travailler, d'une part, directement avec les institutions responsables de définir et piloter la mise en œuvre de la SRNCS (identification : des causes profondes des conflits et des violations des droits de l'homme, identification des victimes, des mécanismes de justice transitionnelles et de gestion et de résolution des conflits, des modes appropriés de réparations et y compris des compensations, les mécanismes de justice et de garanties de non-répétitions) afin que leurs travaux soient adaptés pour être accessibles aux femmes et aux jeunes, victimes et PDI, et que les efforts de communication et d'engagement participatif soient mieux canalisés afin d'atteindre cette population cible.

D'autre part, les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés, en renforçant leur compréhension des processus, la structuration de leurs organisations et leur confiance dans leur légitimité à défendre leurs droits, seront outillés pour rendre accessibles à leurs pairs des informations adaptées sur le processus de réconciliation et de justice afin qu'ils et elles puissent y participer activement, qu'ils y adhèrent pleinement et participent à sa mise en œuvre à leur niveau.

(ii) Une inclusion effective des femmes et de la jeunesse dans les travaux de préparation et de la livraison des résultats du processus de réconciliation nationale aura à la fois l'effet de légitimer et protéger la durabilité des acquis des choix faits par le Burkina relevant de SRNCS (identification : des causes, des victimes, des mécanismes de résolution des conflits, des modes appropriés de réparations) comme les mécanismes de justice transitionnelle, mais également de réduire les risques d'utilisation de coercition ou de la violence à travers un sentiment de reconnaissance accrue qui sera acquis par les femmes, les jeunes et la population en général. Dans ce sens, le projet permettra, à travers la tenue de consultations systématiques auprès des femmes et des jeunes et personnes marginalisées ou généralement peu entendues, de s'assurer que les attentes des jeunes soient effectivement prises en compte par le gouvernement et l'éventuelle CVJR (ou autres mécanismes retenus) et reflétées dans les réformes à venir, et de renforcer la confiance des femmes et jeunes et tous les citoyens dans leur capacité à faire valoir leurs droits à participer au processus de paix dans leurs communautés.

Le projet se base aussi sur différentes hypothèses transversales, car cette dynamique globale de changement ne pourra s'opérer que si la diversité des profils des bénéficiaires du processus de réconciliation est clairement prise en compte. Le changement devra sans doute conduire à des réformes permettant une meilleure réalisation des droits des victimes et des droits de l'homme, d'une manière générale.

Des approches sensibles au Genre seront mises en œuvre pour le renforcement des capacités, afin qu'elles aient un effet de levier sur le renforcement de la prise en compte de la voix des femmes (pas seulement les victimes) en général dans le processus dynamique et inclusif de la réconciliation. Plusieurs organisations partenaires du gouvernement, de la société civile et du milieu académique liés au projet seront soutenues afin qu'elle puisse mener avec les groupements de femmes et de jeunes et des regroupements de victimes pour renforcer leur leadership et visibilité. Cela permettra de faciliter la considération des besoins spécifiques des femmes et des jeunes, mais aussi de leur potentiel d'agir

pour la réconciliation sur la durée. Le projet cherchera aussi à ce qu'un pont soit construit entre différents groupes de femmes et jeunes (ruraux/urbains, scolarisés/travailleurs) et que l'inclusion ne soit pas limitée à un niveau central ou universitaire.

iii) La réhabilitation des mécanismes endogène de prévention et de règlement des conflits communautaires à travers notamment la remobilisation, le réengagement des leaders locaux porteurs de savoirs et de référentiels endogènes, assurant une réelle implication des femmes et des jeunes est indéniablement salutaire pour mener à bien le processus de réconciliation nationale.

iv) La digitalisation du processus d'indemnisation des victimes pourrait stimuler les victimes et renforcer leur confiance au processus en offrant plus de célérité au traitement de leurs dossiers, de transparence et de redevabilité et en simplifiant le parcours perçu souvent comme fastidieux et long. Cette digitalisation permettra également d'accroître la protection des données personnelles des victimes et ayants droits et minimisera les potentiels risques de fraude. La dématérialisation de ces processus contribuera à assurer un archivage correct des informations collectées et traitées.

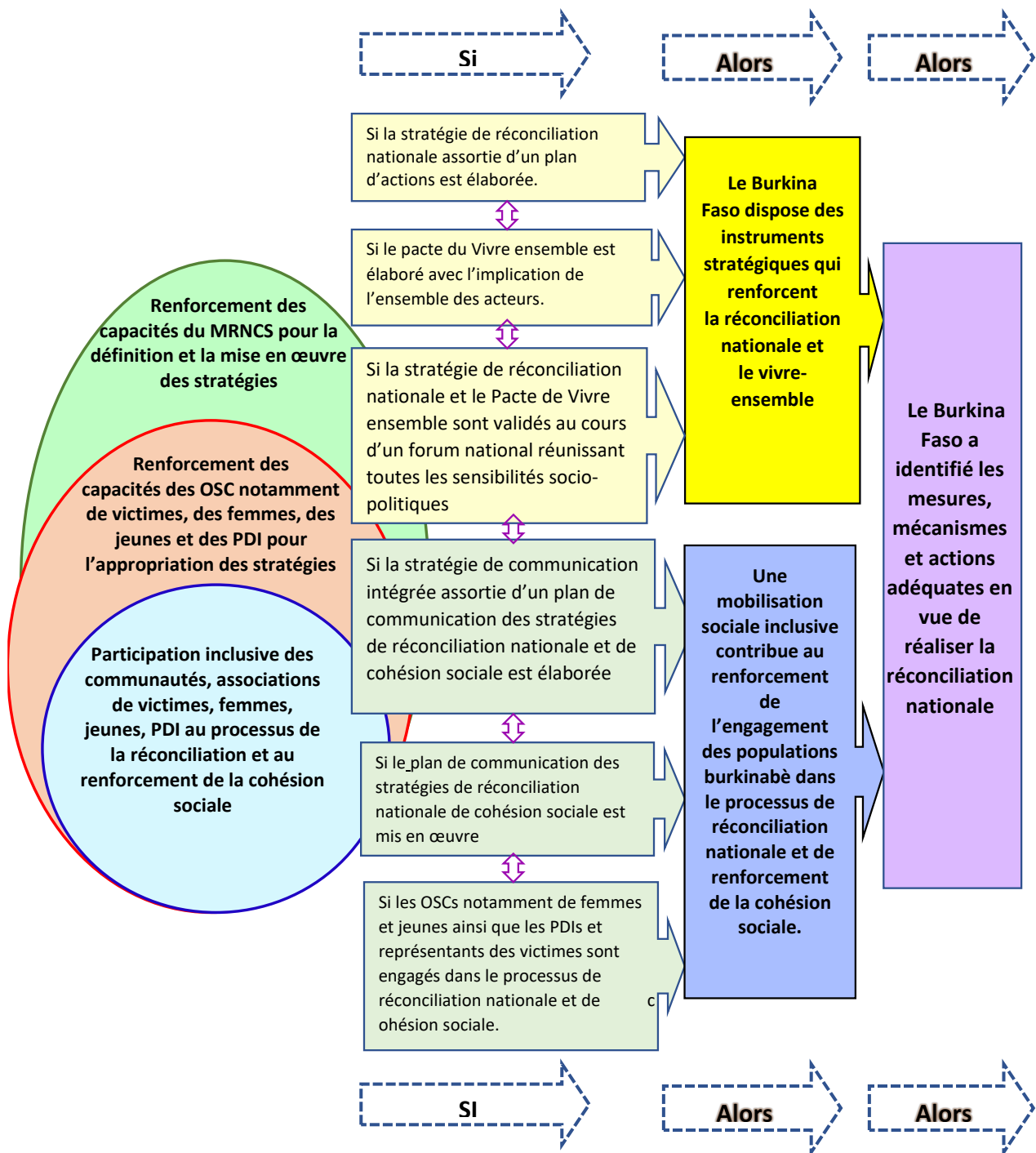
v) Le monitoring des droits humains doit être nourri par d'autres mécanismes notamment de redevabilité ou de lutte contre l'impunité des violations des droits humains, la mise en place de vetting, l'application du HRDDP et la prise des mesures relatives aux garanties de non-répétition. Cet ensemble permet de traiter la question de la réconciliation nationale dans son ensemble et en profondeur pour rassurer les victimes et les populations, renforcer la cohésion sociale et le sentiment du vivre ensemble, renforcer le rôle de la justice dans la lutte contre l'impunité, et dissuader la commission future de graves violations des droits humains. En dehors des mécanismes cités ci-dessus (qui au regard du contexte actuel pourraient être difficiles à mettre en œuvre), le cadre de concertation, de suivi et d'alerte précoce des cas d'allégations de violations et d'abus des droits de l'homme créée par un Arrêté ministériel du 1er juin 2023 pourrait être, dans le contexte actuel, une opportunité dans le sens où il pourrait appuyer le monitoring des droits humains et inciter indirectement les autorités nationales à mener des enquêtes sur les violations et les abus des droits humains dans la logique de lutte contre l'impunité. Ce cadre est à vocation nationale et regroupe l'ensemble des départements ministériels. Il est co-présidé par le HCDH et le ministère de la Justice et des Droits Humains et a pour mission de pousser l'État à prendre des mesures et à trouver des solutions aux victimes des cas d'allégations de violations. Ce cadre est un mécanisme national important dans la réponse aux actions de monitoring en termes de lutte contre l'impunité, de redevabilité et de la facilitation de l'accès des victimes à la justice.

En termes d'activité à prendre en compte dans le cadre de ce Prodoc revu, il s'agit d'appuyer la tenue des réunions périodiques du cadre de concertation pour suivre les violations et abus des droits de l'homme documentés par le HCDH et demander des comptes à l'État en termes de la prise des mesures judiciaires et autres pour lutter contre l'impunité des violations et abus des droits de l'homme.

Bien que le projet se focalise sur certaines institutions pour canaliser sa démarche, le contexte sociopolitique au Burkina est très dynamique et les processus liés à la réconciliation sont amenés à évoluer rapidement dans des directions qu'il est plus ou moins possible d'anticiper actuellement. Une approche souple et itérative est hautement nécessaire et utile, tout en étant en harmonie avec les normes et standards internationaux portés par les Nations Unies et par le gouvernement. Les approches adoptées dans le projet et les changements escomptés ne sont cependant pas purement dépendants d'un schéma institutionnel ou gouvernemental et seront transposables sur plusieurs mécanismes participatifs au niveau, national, régional et local. En effet, l'accent fort mis sur le renforcement des capacités de plaidoyer et organisationnel, l'accessibilité des contenus et la mise en œuvre par les femmes et les jeunes et victimes eux-mêmes sera la garantie d'une adaptabilité du projet

à de nouvelles circonstances et de la durabilité de ses effets après sa clôture. C'est aussi pourquoi le projet a choisi de considérer les femmes de tous âges et de toutes catégories socio-culturelles et les jeunes (garçons/hommes, femmes/filles) de 15 à 35 ans, afin de créer un continuum adolescence-jeunesse-personnes mature aidantes et de permettre une forme de passation entre jeunes eux-mêmes au sein des organisations et dans leurs communautés.

## THEORIE DU CHANGEMENT DU PROJET RECONCILIATION NATIONALE



Description narrative des principales composantes du projet (résultats et produits)

**Résultat stratégique 1 : le Burkina Faso dispose des instruments stratégiques qui renforcent la réconciliation nationale et le vivre-ensemble.**

**Produit 1.1 : Une stratégie de réconciliation nationale assortie d'un plan d'actions est élaborée.**

- **Activité 1.1.1. :** Mettre à la disposition du MRNCS et des parties prenantes, l'expertise pour appuyer un processus conforme aux normes et standards internationaux, spécifique au contexte et inclusif et participatif d'élaboration de la stratégie de réconciliation nationale assorti d'un plan d'actions intégrant le genre et les jeunes ;
- **Activité 1.1.2. :** Organiser un atelier de revue technique de la stratégie de réconciliation nationale.
- **Activité 1.1.3. :** Organiser des ateliers de restitution de la stratégie de réconciliation nationale au niveau régional et prendre en compte les observations de tous les acteurs pour enrichir le document en vue de sa finalisation.
- **Activité 1.1.4. :** Actualiser le plan d'action intégré des stratégies nationales, le plan intégré de communication et le projet de feuille de route du processus de réconciliation nationale
- **Activité 1.1.5. :** Organiser un Séminaire scientifique sur le thème : Processus de réconciliation nationale au Burkina Faso : quel schéma adapté pour renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble pour une paix durable.

**Produit 1.2 : Un pacte du Vivre ensemble est élaboré avec l'implication de l'ensemble des acteurs.**

- **Activité 1.2.1. :** Mettre à la disposition du MRNCS et des parties prenantes, l'expertise pour appuyer un processus conforme aux normes et standards internationaux, spécifique au contexte et inclusif et participatif d'élaboration du Pacte de Vivre Ensemble ;
- **Activité 1.2.2. :** Organiser un atelier de revue et de validation technique du Pacte de Vivre Ensemble.
- **Activité 1.2.3. :** Organiser des ateliers de restitution du Pacte de Vivre Ensemble et prendre en compte les observations de tous les acteurs pour enrichir le document en vue de sa finalisation.
- **Activité 1.2.4. :** Élaborer les outils de vulgarisation des valeurs endogènes et traditionnelles consacrées dans le Pacte du Vivre-ensemble
- **Activité 1.2.5. :** Vulgariser les valeurs endogènes et traditionnelles consacrées dans le Pacte du Vivre-ensemble auprès de toutes les couches sociales

**Produit 1.3. : la stratégie de réconciliation nationale et le Pacte du Vivre ensemble sont validés au cours d'un forum national réunissant toutes les sensibilités socio-politiques.**

- **Activité 1.3.1. :** Assurer la participation de personnes ressources et partages d'expériences de processus de réconciliation dans la préparation/tenue du Forum National conformément aux normes et standards internationaux en matière de droits de l'homme (approche fondée sur les droits de l'homme ; ne laisser personne de côté) ;
- **Activité 1.3.2. :** Organiser les réunions/ateliers des instances chargées de la coordination et du pilotage du processus d'élaboration des documents (stratégies, pacte de vivre ensemble, etc.) et de la préparation du Forum national ;
- **Activité 1.3.3. :** Organiser un forum national regroupant les représentants de toutes les parties prenantes dans le cadre de la validation de la stratégie de réconciliation nationale et du Pacte du Vivre ensemble.
- **Activité 1.3.4. :** éditer les stratégies de réconciliation nationale, de cohésion sociale et le Pacte du Vivre ensemble.

**Produit 1.4. Le plan d'action intégré des stratégies de réconciliation, de Cohésion sociale, de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent est mis en œuvre**

**Activité.1.4.3 :** Former 100 leaders PDI et des Communautés hôtes dont 30% de femmes à travers l'organisation de 2 séances des 06 régions prioritaires du PUS sur la technique de prévention et de médiation des conflits communautaires

**Activité.1.4.6 :** Informer 30 000 victimes sur les types de justice à travers l'organisation de 13 séances de restitution de la sensibilisation sur les types de justice (classique, transitionnelle, traditionnelle)

**Activité.1.4.7 :** Former 50 professionnels dont 30% de femmes des médias et des radios communautaires sur la compréhension des 3 types de justice.

**Activité.1.4.8 :** opérationnaliser la base de données pour le suivi du discours religieux

**Activité.1.4.10 :** Produire un bulletin semestriel sur la tendance du discours religieux dans les lieux de cultes

**Activité.1.4.11 :** Concevoir un spot de sensibilisation sur la tolérance religieuse et la coexistence pacifique

**Activité.1.4.12 :** Traduire le spot de sensibilisation sur la tolérance religieuse et la coexistence pacifique

**Activité.1.4.13 :** Sensibiliser 7 000 000 de personnes dont 30% de femmes via un spot radio en français et dans les 02 langues locales dominantes dans chaque région sur la tolérance religieuse et la coexistence pacifique

**Activité.1.4.14 :** Former les animateurs/animatrices des médias confessionnelles sur le guide de gestion des contenus médiatiques à caractère confessionnel dans les médias non confessionnels et sur la Charte de bonne conduite des médias confessionnels

**Activité.1.4.15 :** Éditer en 1000 exemplaires la Charte de bonne conduite des médias confessionnels dans un contexte de crise sécuritaire, de tensions sociales et de transition politique

**Activité.1.4.16 :** Effectuer 300 sorties de suivi du discours religieux dans des lieux de cultes

**Activité.1.4.17 :** Restituer le rapport consolidé sur le discours religieux et la paix à 100 leaders confessionnels et traditionnels à travers l'organisations d'une conférence de presse

**Activité.1.4.18 :** Installer et former 1500 membres de 100 démembrements des Observatoires sur la prévention et la gestion des conflits communautaires.

**Activité.1.4.19 :** Assurer l'opérationnalisation de la plateforme sur les conflits communautaires par les démembrements de l'Observatoire Nationale de prévention et de gestion des conflits communautaires

**Activité.1.4.20 :** Produire un support numérique de sensibilisation sur les conflits communautaires et la cohésion sociale

**Activité.1.4.21 :** Sensibiliser 20% de la population par la diffusion des supports sur les conflits communautaires

**Activité.1.4.22 :** Former 50 responsables de radios sur le genre, la cohésion sociale et la prise en compte de ces thématiques dans la réalisation des émissions radiophoniques

**Activité.1.4.23 :** Réaliser une capsule audio sur l'importance du genre pour la cohésion sociale

**Activité.1.4.24 :** Sensibiliser 5 000 000 (25% population) sur l'importance du genre, la cohésion sociales à travers 250 diffusions de la capsule audio dans les médias (radio)

**Activité.1.4.26 :** Établir la situation de référence des indicateurs pour le suivi du Plan d'action intégré des stratégies de réconciliation nationale, cohésion sociale et de Prévention de la radicalisation et de la lutte contre l'extrémisme violent / réaliser une enquête nationale de perception sur le DDR.

**Activité.1.4.27 :** Sensibiliser 5 000 000 de jeunes sur la Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent

**Activité.1.4.28 :** Organiser des sessions de sensibilisation dans les régions pour l'implication des leaders communautaires dans la prévention et la gestion des conflits locaux

**Activité.1.4.29 :** Organiser des journées du Vivre -Ensemble en paix au Burkina Faso dans des zones de retours des PDI

**Activité.1.4.30 :** Former des spécialistes en charge de la déradicalisation (gardes de sécurité pénitentiaire, psychologues, juristes, travailleurs sociaux, etc.)

Activité 1.4.31 : Doter les PDI et les veuves des FDS et VDP formées des zones de retour en kits

**Activité.1.4.32 :** Renforcer les capacités opérationnelles de ST/REVIE

Activité.1.4.33 : Évaluer les trois stratégies (réconciliation nationale, cohésion sociale et de Prévention de la radicalisation et de la lutte contre l'extrémisme violent) et élaborer une stratégie unique intégrée.

Activité 1.4.34 : Indemniser ou réparer des personnes victimes et ayant droits de personnes victimes ayant subi des préjudices

Activité.1.4.35 : Appuyer à la tenue des réunions périodiques (06) du Cadre de concertation, de suivi et d'alerte précoce des cas d'allégations de violations et d'abus des droits de l'homme en réponse aux activités de monitoring des droits humains

**Activité.1.4.40 :** Appuyer les capacités des acteurs judiciaires dans le renforcement des sanctions judiciaires pénales contre les discours de haine.

**Activité.1.4.45 :** Appuyer à la tenue des réunions périodiques du Cadre de concertation, de suivi et d'alerte précoce des cas d'allégations de violations et d'abus des droits de l'homme en réponse aux activités de monitoring des droits humains

**Activité.1.4.47 :** Acquérir des équipements pour la Dématérialisation des procédures de gestion des dossiers de réparation et d'indemnisation des victimes de crises sociopolitiques au Burkina Faso

Activité.1.4.48 Appui à l'édition des exemplaires des manuels de promotion des valeurs endogènes au préscolaire, au primaire et au secondaire

Activité.1.4.50 Appui à la réalisation des capsules sur la parenté /alliance à plaisanterie et autres mécanismes endogènes de prévention et de gestion des conflits (téléchargeable)

Activité 1.4.51 Prendre en charge des personnes victimes et ayants droit de personnes victimes traumatisées sur le plan psychologique

Activité 1.4.51 : Assurer l'opérationnalisation de la plateforme sur les conflits communautaires par les démembrements de l'Observatoire Nationale de prévention et de gestion des conflits communautaires

Activité 1.4.52 Équiper la Plateforme numérique et digitale de la Brigade Centrale de Lutte Contre la Cybercriminalité (BCLCC) dans le traitement, la prévention et la répression des messages et des discours à caractère haineux

Activité 1.4.53 Former aux métiers (saponification, maraichage, embouche) des femmes PDI et des veuves de FDS et VDP des zones de retour

Activité 1.4.54 Doter les PDI et les veuves des FDS et VDP formées des zones de retour en kits

**Résultat stratégique 2 : une mobilisation sociale inclusive contribue au renforcement de l'engagement des populations burkinabé dans le processus de réconciliation nationale et de renforcement de la cohésion sociale.**

**Produit 2.1. : Une stratégie de communication intégrée assortie d'un plan de communication des stratégies de réconciliation nationale et de cohésion sociale est élaborée ;**

- **Activité 2.1.1. :** Recruter un/e consultante pour appuyer le MRNCS à l'élaboration de la stratégie et du plan de communication des stratégies de réconciliation nationale et de cohésion sociale ;
- **Activité 2.1.2. :** organiser les ateliers de validation de la stratégie de communication intégrée assortie d'un plan de communication ;

**Produit 2.2. : Appui à la mise en œuvre du plan de communication des stratégies de réconciliation nationale et de cohésion sociale.**

- **Activité 2.2.1. :** Développer des outils de communication innovants permettant la diffusion des messages de sensibilisation à la réconciliation nationale (spots, émissions radios et télé, affichages, brochures, etc.) auprès de 2 millions de femmes, 1,5 million d'Hommes, 1,3 million de jeunes (dont au moins 30% de jeunes filles), 1000 victimes (dont au moins 30% de femmes), 1000 PDI (dont au moins 30% de femmes).
- **Activité 2.2.2. :** Engager des personnalités (ambassadeurs de la réconciliation parmi les célébrités et leaders) en veillant à la parité pour la communication pour la cause de la réconciliation et de la cohésion sociale à travers des messages vidéo et audios.
- **Activité 2.2. 3. :** Organiser des actions de communication et de plaidoyer de haut niveau pour la cause de la réconciliation et de la cohésion sociale

**Produit 2.3. : Les Organisations de la société civile, notamment de femmes et jeunes ainsi que les PDIs et représentants des victimes sont engagés dans le processus de réconciliation nationale et de cohésion sociale.**

- **Activité 1.3.1 :** Organiser des séances (conférences débats, panels, émissions médiatiques, etc.) d'appropriation du processus de réconciliation nationale et de cohésion sociale au profit des membres des OSCs notamment les femmes et jeunes ainsi que les PDIs et représentants des victimes dans les 13 régions.
- **Activité 1.3.2 :** Apporter un appui technique et financier aux OSCs pour la mobilisation des populations dans la réconciliation et la cohésion sociale conformément aux normes et standards internationaux en matière de droits de l'homme (approche fondée sur les droits de l'homme ; ne laisser personne de côté).
- **Activité 2.3.3 :** Former des leaders PDI et des communautés hôtes des régions à fort défis sécuritaire sur la technique de prévention et de médiation des conflits communautaires
- **Activité 2.3.4 :** Former des amazones de la cohésion sociale sur la cohésion sociale et les violences basées sur le genre (VBG)
- **Activité 2.3.5 :** Sensibiliser des acteurs de prévention et de gestion des conflits
- **Activité 2.3.6 :** Former des acteurs de prévention et de gestion des conflits

- **Activité 2.3.7 : Réaliser des conférences régionales sur la responsabilisation des jeunes et des femmes dans la construction de la paix**

**En plus de la consolidation de ces acquis, le projet réalisera un film documentaire de capitalisation qui permettra de mettre en évidence les résultats de consolidation de la paix engrangés, les défis et les perspectives pour conforter les progrès réalisés.**

**Voir l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.**

### **Ciblage du projet**

**Zones géographiques d'intervention :** Le projet couvrira toute l'étendue du territoire national et ciblera spécifiquement les chefs-lieux de régions (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Banfora, Ouahigouya, Kaya, Dori, Tenkodogo, Fada N'gourma, Dédougou, Banfora, Gaoua, Ziniaré et Manga. En fonction des besoins de réconciliation, certaines localités seront particulièrement ciblées (Ouagadougou, Yirgou, Bahn, etc.).

Tenant compte de la présence du PNUD dans les bureaux intégrés des Nations Unies (Dori, Kaya, Ouahigouya, Fada N'Gourma et Bobo Dioulasso) et dans d'autre chef-lieu de région (Dédougou, Koudougou et Tenkodogo), le Projet s'appuiera sur ces derniers pour faciliter l'identification et le suivi des partenaires locaux de mise en œuvre. Cela inclura des associations locales qui maîtrisent bien les réalités sur le terrain et la capacité d'agir pour rapprocher le projet des bénéficiaires au regard même du contexte sécuritaire qui prévaut dans certaines zones cibles du projet. L'objectif de l'utilisation des BI est de faire en sorte que le projet soit au plus près des bénéficiaires pour assurer aussi un bon engagement des populations typiquement exclues et marginalisées, particulièrement dans les zones difficiles d'accès sujette à l'insécurité. Les BI offrent également une opportunité réelle de rejoindre et coordonner les actions entre plusieurs interventions et agences.

**Bénéficiaires du projet :** A travers les institutions, les OSC et acteurs au centre des enjeux de gestion des conflits, des droits humains, de la réconciliation et de la consolidation de la paix, le projet bénéficiera à l'ensemble de la population du Burkina Faso, particulièrement aux victimes des graves violations des droits de l'homme (ceux qui doivent voir leur voix entendue pour trouver les solutions, les femmes, les jeunes, et les PDI).

**Au niveau institutionnel :** le ministère de la Solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille, le ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion civique et Garde des Sceaux et le ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation-MATD, le Secrétariat Technique de la Réconciliation Nationale et du Vivre-ensemble, l'Observatoire National des Conflits Communautaires (ONAPREGECC), l'observatoire National des Faits Religieux -ONAFAR), la Direction Générale du Genre du ministère de la réconciliation nationale. Ceux-ci, au terme du projet auront bénéficié d'un renforcement de leurs capacités techniques en matière de conduite des processus de réconciliation et de renforcement de la cohésion sociale.

**Au niveau opérationnel :** Les bénéficiaires directs seront au nombre de 1054 personnes issus des associations et les OSC notamment de victimes (195), représentants les femmes (195 + 58) ; les jeunes (150), et les PDI (150 + 100) légalement constituées. Les chefs traditionnels (91), les leaders communautaires, les guides religieux (104 + 100), les acteurs politiques (65), les autorités administratives (65) et coutumières, les points focaux (39) du MRNCS seront impliqués aussi dans la mise en œuvre des activités. **2 500 bénéficiaires directs s'ajouteront pour cette extension et seront constitués de 500 leaders PDI et communautés hôtes, 400 membres d'OSC, 700 acteurs de l'éducation (encadreurs, enseignants/ formateurs, personnels de la vie scolaire, etc.), 760 spécialistes en charge de la déradicalisation (gardes de sécurité pénitentiaire, psychologues, juristes, responsables des**

structures centrales et déconcentrées, travailleurs sociaux, acteurs communautaires, COVED etc.) , 50 influenceurs/web-activistes et 90 acteurs des médias (journalistes, animateurs, responsables médias...). En termes de cibles indirectes, 5 000 000 de jeunes et 7 000 000 de personnes de la population générale sont attendus à travers des diffusions masse- médias sur la réconciliation nationale, l'extrémisme violent et la cohésion sociale.

Dans la mise en œuvre, on veillera à une représentation minimale de 30% de femmes dans toutes les catégories dans la mesure du possible. Ces derniers participeront de manière effective à toutes les rencontres, audiences et concertations qui seront organisées à cet effet. Les autres membres des communautés bénéficieront également des acquis du projet. La stratégie du 50/50, égale nombre des femmes et des hommes bénéficiaires du projet en particulier au niveau de la participation à toutes les instances de décision seront adoptés dans le projet.

### **III. Gestion du projet et coordination**

#### **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre**

Le PNUD et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme sont les agences bénéficiaires directes des fonds. Ils travailleront en étroite collaboration pour la délivrance des livrables.

#### **Gestion et coordination du projet**

Le PNUD, agence lead effectuera le recrutement du personnel et l'acquisition des différents biens et services. Le PNUD et le HCDH auront la charge de la mise en œuvre. Ils assureront la gestion et le décaissement des fonds nécessaires ainsi que le reporting suivant les guidelines au PBSO.

La mise en œuvre des activités de ce projet sera réalisée en étroite collaboration et avec l'accompagnement technique du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme.

Le projet sera géré efficacement avec une expertise adéquate est disponible. Un gestionnaire de projet sera recruté pour la gestion quotidienne du projet. Il sera appuyé par un (e) (VNU) national (e) et une Assistant(e) administratif (ve). La mise en œuvre du projet sera suivie de manière étroite par un système rapproché de suivi et d'évaluation ainsi qu'une documentation des leçons apprises.

Par ailleurs, les activités du projet seront mises en œuvre avec l'appui de l'équipe du Programme CoSED qui dispose d'une équipe composée de : un Conseiller Technique Principal, un (e) coordonnateur (trice), d'un(e) expert(e) en suivi-évaluation, d'un(e) assistant(e) administratif (ve), d'un(e) chargé(e) des finances, d'un(e) communicateur(trice) et d'un chauffeur, d'experts (es) en état de droit, justice, droits humains, justice transitionnelle, gouvernance du secteur de la sécurité, ainsi que du personnel PNUD des bureaux intégrés de Bobo Dioulasso, Dori, Kaya, Ouahigouya et Fada N'Gourma, et d'un chargé de programme de l'unité Gouvernance et paix durable.

Le projet établira le lien avec le Programme CoSED et le projet réforme du secteur de la sécurité phase 2 pour s'assurer que les problématiques sécuritaires, de justice et des droits humains sont complémentaires du processus de réconciliation.

| Titre des postes | % Fin PBF | Principales responsabilités |
|------------------|-----------|-----------------------------|
|------------------|-----------|-----------------------------|

|                                                                  |                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseiller/ere Technique Principal P5 (PNUD)                     | 0 %                      | Orientations pour gérer le projet de manière efficace et axée sur les résultats, et veiller à ce que les résultats et rapports soient produits en temps opportun et selon les procédures applicables. Il est redevable de l'utilisation efficiente et efficace des ressources, ainsi que de l'utilisation rationnelle des biens et équipements acquis dans le cadre de ce projet, dans le respect des procédures en vigueur. Il agit en tant que point focal pour le projet et forge des liens étroits avec les programmes y inclus le COSED et partenaires.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Spécialiste en Cohésion Sociale P3 (PNUD)                        | 75%                      | Sous la supervision du/ de la CTP, le Spécialiste <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assure l'orientation, les approches, le développement des outils et la qualité technique des activités ;</li> <li>- Assure la complémentarité avec la Composante 3 du COSED et les autres projets sur la Prévention des Conflits</li> <li>- Assure l'élaboration des rapports périodiques narratifs et financiers</li> <li>- Maintien des contacts réguliers avec les partenaires d'exécution et les partenaires nationaux</li> <li>- Assure la communication sur le projet.</li> <li>- Coordonne l'élaboration des plans de travail, la mise en œuvre et le suivi des activités</li> </ul>                                                                                                                                                                                                   |
| Project Officer (SB4) (PNUD)                                     | 75% (autre 50% COSED)    | Sous la supervision du/de la CTP du COSED et la supervision quotidienne du Spécialiste Cohésion Sociale du PNUD, le gestionnaire du projet <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui la coordination l'élaboration des plans de travail, la mise en œuvre et le suivi des activités</li> <li>- Appuie les partenaires à se structurer autour d'intérêts concrets,</li> <li>- Favorise et développer des initiatives en faveur de l'atteinte des objectifs du projet.</li> <li>- Veille à l'élaboration des rapports périodiques narratifs et financiers.</li> <li>- Agit au niveau opérationnel avec tous les acteurs impliqués.</li> <li>- Contribue régulièrement au rapportage et la gestion financière.</li> <li>- Développe et met à jour régulièrement la liste des partenaires techniques et financiers susceptibles de développer un partenariat avec le projet.</li> </ul> |
| Assistant/e administratif et financier (PNUD)                    | 0% (autre 50 % du COSED) | Chargé de la gestion logistique, financière et administrative du projet.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Expert/e national en communication et reporting/S&E (SB3) (PNUD) | 0%                       | Chargé de la planification, du suivi et du rapportage du projet. Il appui la coordination du projet à assurer la cohérence des actions et à répondre aux exigences S&E du PBF. Appui la mise en œuvre des activités sur la communication du projet.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

|                                                                                    |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Chauffeur (PNUD)                                                                   | 0%  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Spécialiste de droits de l'homme, justice transitionnelle et réconciliation (HCDH) | 50% | <p>Sous la supervision du/ de la CTP, le/la spécialiste des droits de l'homme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseille le gouvernement et toutes les parties prenantes sur l'application des normes et standards internationaux en matière de droits de l'homme, justice transitionnelle et réconciliation, les bonnes pratiques et les leçons apprises, dans le cadre de l'ensemble du processus.</li> <li>- Coordonne les activités liées au projet conjointement avec le Spécialiste Cohésion sociale.</li> </ul> |

## Coordination du Projet

La coordination et le suivi du projet se feront à plusieurs niveaux, y compris à travers le mécanisme de gouvernance des projets PBF mis en place au Burkina Faso.

**Au niveau opérationnel** : un comité technique de coordination du projet (CCP), incluant, les points focaux des ministères sectoriels et leurs partenaires de mise en œuvre, les OSC, la CNDH et le Conseil National d'Orientation et de Suivi sera mise en place et coordonné par le PNUD. Le PNUD fera un plaidoyer avec les institutions afin que les femmes et les jeunes, hors OSC, soient adéquatement représentés dans ce comité. Les principales responsabilités du CCP sont : préparer les plans de travail annuels/trimestriels consolidés du projet, ii) veiller à une bonne coordination de la mise en œuvre du projet entre tous les partenaires ; iii) apprécier l'état de mise en œuvre des activités du projet ; iv) discuter les difficultés rencontrées et les solutions à envisager. Le CCP se réunira une fois par mois et au besoin de façon extraordinaire avec la participation du Secrétariat du PBF. Pour assurer la synergie d'action, la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités du projet se feront en étroite collaboration avec les programmes activités de la composante 3 du CoSED.

**À niveau technique** : le Comité Technique de Suivi (CTS) du portefeuille PBF est chargé d'assurer la coordination, le contrôle qualité et le suivi des projets. Le CTS veille à la complémentarité et la synergie entre les projets et faciliter la coordination des activités. Le CTS se réunit une fois par trimestre et prépare les sessions du comité conjoint d'orientation. Le PNUD fera un plaidoyer avec les institutions afin que les femmes et les jeunes soient adéquatement représentés dans ce comité.

**Au niveau stratégique** : le Comité Conjoint d'Orientation (CCO), co-présidé par le ministre de l'Économie, des Finances [et de la Prospective](#), représentant le Gouvernement et la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies au Burkina Faso, est l'organe d'orientation et de décision stratégiques. Le CCO assure la cohérence et la qualité des interventions des projets et programmes financés par le PBF. Il veille également à l'alignement des interventions sur le Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS) et les politiques sectorielles pertinentes. Le PNUD fera un plaidoyer avec les institutions afin que les femmes et les jeunes soient adéquatement représentés dans ce comité.

La Coordinatrice résidente veillera par ailleurs à la cohérence des interventions du projet avec l'action collective des Nations Unies en matière d'État de droit et d'Institutions sécuritaires.

## Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et partenaires d'exécution :

Le PNUD et le OHCHR ont une expérience et collaboration étroite dans la conduite des mécanismes de justice transitionnelle et devront mutualiser leurs ressources/expertises afin de s'assurer que le processus burkinabè soit conforme aux principes en vigueur. Ainsi :

- a) **PNUD** : il dispose d'un avantage comparatif certain du fait de son expérience dans le pays et de ses capacités avérées en matière de renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles et fort de son expérience dans le domaine d'appui au renforcement de la cohésion sociale, de la prévention et gestion des conflits. Son choix pour la mise en œuvre des produits liés à ses compétences a été aussi déterminé par ses performances dans l'exécution de projets de consolidation de la paix. En dépit de l'existence d'une expertise au sein du PNUD, le projet permettra le recrutement d'une équipe de gestion du projet, étant donné les capacités limitées au sein de l'équipe Gouvernance dans des domaines sectoriels tel que la justice transitionnelle et réconciliation. Ce nouveau recrutement viendra renforcer la mise en œuvre des activités et la gestion des fonds.  
Dans ce cadre le décaissement des ressources nécessaires pour la réalisation des activités du projet, sera effectuées en étroite collaboration avec le MRNCS.
- b) **HCDH** : Le HCDH a signé un accord de siège avec le Burkina Faso le 6 octobre 2021 et son bureau s'accroît progressivement. Le projet contribuera à la mobilisation d'expertise en droits de l'homme, justice transitionnelle et réconciliation. Le bureau du HCDH à Genève viendra également en appui au spécialiste afin renforcer encore le conseil technique prévu à l'intention des bénéficiaires du projet.

**Dans le cadre de ce projet il est anticipé qu'il y aura une collaboration inter agences internationales :** Le PNUD à travers le Fond pour la consolidation de la paix (PBF), sera l'agence directement responsable de la gestion du projet. Le HCDH fournira une expertise complémentaire et contribuera aux interventions clé, particulièrement sur les aspects d'implication de la CNDH et de la société civile, ainsi que des aspects de justice transitionnelle et de réconciliation conformément aux standards internationaux des droits de l'homme. Des agences internationales interviendront de façon ponctuelle dans l'implantation du projet. Par exemple, relativement aux volets «renforcement de capacités des acteurs du Gouvernement, du MRNCS, des OSC qui établissent de manière collaborative les mécanismes de JT ». Sous réserve de mobilisation de ressources additionnelles, le bureau du HCDH à Genève pourra envoyer des experts internationaux en appui au projet.

Pour la mise en œuvre opérationnelle du projet, les structures bénéficiaires travailleront en étroite collaboration tenant compte de la complémentarité/interdépendance entre les résultats tout en conférant la responsabilité des activités concourant aux résultats définis à la structure qui en a l'expertise. Le PNUD, en tant qu'agence Lead de ce projet, assurera la coordination générale des activités du projet de façon régulière. En outre, elle coordonnera l'élaboration de divers rapports de progrès sur la mise en œuvre des activités et de l'utilisation des ressources allouées, et ce conformément aux règles du PBF.

**Capacité terrain d'assurer la livraison du projet à parti des Bureaux Intégrés de Nations Unies :**

Dans le cadre des Bureaux Intégrés de Nations Unies le PNUD a mis en place des Bureaux décentralisés du SNU dans cinq régions du Burkina Faso [Fada, Ouahigouya, Bobo, Dori, Kaya]. Ceux-ci comptent du personnel expert national et cinq (5) VNU et deux experts internationaux qui fournissent un soutien direct pour la planification, la logistique et la livraison des activités du SNU. Les Bureaux décentralisés servent aussi de lien direct avec les intervenants locaux et les bénéficiaires. Ceci permet un suivi terrain rapproché et une capacité opérationnelle renforcée qui permet de continuer à livrer le projet malgré le contexte sécuritaire. Il est prévu de renforcer les équipes locales avec le recrutement de deux (2) experts locaux additionnels à Bobo (1) et Kaya (1).

Les actions favorisant la visibilité du PBF (utilisation du logo sur les documents et les panneaux, informations sur le PBF lors des activités, organisation des visites de PBSO sur le terrain, information des autorités sur le PBF, etc.) seront intégrées systématiquement et en particulier lors des activités de

communication. Les points focaux communication des structures bénéficiaires travailleront de manière rapprochée avec le Secrétariat du PBF au Burkina pour mettre en évidence les résultats et leçons apprises du projet.

### La gestion des risques

| Risque spécifique au projet                                                                                                                              | Niveau de risque (faible, moyen, élevé) | Stratégie d'atténuation (y compris les considérations De Ne Pas Nuire)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Détérioration de la situation sécuritaire dans le pays et dans la sous-région au point où les activités sont (temporairement) suspendues                 | Élevé                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recourir à des partenaires locaux (étatiques et ONG) moins soumis aux contraintes sécuritaires.</li> <li>• Recourir aux bureaux intégré des nations unies et aux bureaux de projets au niveau terrain pour optimiser la mise en œuvre et le suivi. <ul style="list-style-type: none"> <li>-Investir dans l'information, sensibilisation et conscientisation des communautés locales sur les objectifs et approches du projet.</li> </ul> </li> <li>• Bénéficier d'actions de contacts avec le soutien de la part des partenaires étatiques (MRNCS, MJDHPC, MATD...) si nécessaire.</li> <li>• Tenir informées les parties prenantes du projet en cas de réalisation du risque et adapter le projet en conséquence.</li> <li>• Monitoring régulier de la situation sous-régionale et application des directives des Nations Unies</li> <li>• Le renforcement du leadership des services de l'action sociale et des autres services techniques déconcentrés dans le portage et la mise en œuvre des activités dans un contexte de retour et de réinstallation des PDI.</li> </ul> |
| Tensions politiques qui menacent tout consensus sur le processus. Les acteurs politiques n'ont pas un consensus sur la méthodologie de la réconciliation | Élevé                                   | Le projet travaillera à créer des cadres de concertation pour des prises de décisions consensuelles, participative et inclusives sur le                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

|                                                                                                                                                                                                                                                 |                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                 |                                               | processus de la réconciliation et de la cohésion sociale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Ralentissement de l'appropriation nationale en raison de blocages politiques au niveau locaux ou régionaux                                                                                                                                      | Moyen<br>(Probabilité moyenne, Impact moyen)  | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Assurer l'engagement continu du gouvernement à travers le ministère de la Réconciliation nationale et de la Cohésion sociale</li> <li>-Continuer d'ouvrir les lignes de communication et d'échanges avec les autorités concernées pour résoudre et aplanir les obstacles</li> <li>-Investir dans l'information et sensibilisation partenaires étatiques sur les objectifs et approches du projet.</li> </ul> <p>Le projet veillera à informer et sensibiliser toutes les parties prenantes dans le processus de réconciliation pour qu'ils comprennent les enjeux et les étapes d'un processus de justice transitionnel.</p> |
| Résistance au changement et faible implication et manque d'appropriation des acteurs concernés par le projet (ministères, communautés, autorités régionales, provinciales et locales, institutions et mécanismes de justice transitionnelle...) | Moyen<br>(Probabilité moyenne, Impact faible) | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Implication d'organisations locales basées dans les cercles ciblés afin de permettre afin de limiter l'impact d'éventuelles nouvelles décisions de restrictions des mouvements ---</li> <li>continuer d'ouvrir les lignes de communication et d'échanges avec les autorités concernées pour résoudre et aplanir les obstacles. Investir dans l'information et sensibilisation partenaires étatiques sur les objectifs et approches du projet.</li> <li>-Continuation de l'utilisation des modalités de télétravail avec les institutions et partenaires concernés par ce projet.</li> </ul>                                  |
| Frustration de la part des populations et des acteurs étatiques des cercles non ciblés des régions d'intervention du projet                                                                                                                     | Faible<br>(Probabilité faible, Impact moyen)  | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Assurer une communication large et détaillée sur le processus de ciblage des bénéficiaires et zones d'intervention du projet</li> <li>-Inciter la mise en œuvre d'initiatives similaires dans le cadre des projets mis en œuvre dans les cercles non couverts par le projet.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Réputationnel, confiance au processus                                                                                                                                                                                                           | Faible<br>(Probabilité                        | Maintenir au niveau stratégique un dialogue permanent avec les                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

|                                                                                                               |                                            |                                                                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                               | faible, impact moyen)                      | autorités et une communication claire sur l'inclusivité et la représentativité du processus. Poursuivre le monitoring des violations de droits humains et informer et éclairer la prise de décision au niveau stratégique.                                   |
| Intrusion dans les données personnelles des victimes de crises sociopolitiques enregistrées sur la plateforme | Moyen                                      | Intégrer des mesures de sécurisation et de protection pendant la phase de conception/développement; Déployer l'application sur un serveur remplissant des exigences de sécurité optimale et stratifier les accès en fonction des niveaux de responsabilités. |
| Restriction de l'espace civique                                                                               | Moyen (Probabilité moyenne, Impact faible) | Monitoring régulier de la situation nationale;<br><br>Maintien du dialogue entre les autorités nationales et le UNCT sous le leadership du RCO.                                                                                                              |

### Approche pour ne pas nuire/Do no harm

Les gestionnaires du projet prendront les dispositions nécessaires pour s'assurer que l'application du principe « ne pas nuire/do no harm » soit au cœur de la mise en œuvre du projet. Son application se fera à plusieurs niveaux.

Au niveau de la mise en œuvre des activités, les gestionnaires du projet feront une évaluation des risques de préjudices liés à la mise en œuvre des activités retenues dans le cadre de l'extension avec coût du projet. Dans ce sens, pour renforcer la protection des acteurs coopérants (participants, parties prenantes, victimes, et autres acteurs pertinents), les évaluations des risques seront assorties des mesures de mitigation. Les gestionnaires du projet feront également preuve de discernement, de prudence et de sensibilité dans leurs interactions avec les acteurs coopérants. Chaque intervention planifiée requerra d'interagir avec le public ou des populations vulnérables et de prendre conscience que les interventions avec des populations vulnérables (femmes violentées, situation critique pour des personnes au niveau alimentaire et de santé, sécuritaire, etc.) peuvent générer des risques graves ou traumatiques. Parfois, les équipes peuvent rencontrer des participants qui sont à risque de préjudice important ou ayant vécu des violences graves ou des spoliations. La planification demandera, à chaque fois, de s'assurer que les actions dans le cadre du projet ne doivent pas nuire à la dignité des personnes ni à leur intégrité physique et psychologique, de protéger la confidentialité de certaines informations sensibles et personnelles qui peuvent être mises au jour ni empirer la situation des personnes. Ces situations décrites ci-haut peuvent requérir d'être capable de pouvoir référencer/documenter et recommander les personnes dans des situations de détresse particulière vers des structures d'aide appropriées.

Au niveau de la planification des activités, le projet établira les moyens pour anticiper les impacts possibles des interactions prévues pour regarder plus largement le contexte, mitiger les effets négatifs potentiels sur les personnes qui organisent ou participent, le tissu social, la paix sociale, la cohabitation pacifique et l'environnement communautaire. Il examinera les conditions et risques sécuritaires pour toutes les personnes, les conditions de travail ou de livraison des livrables et le possible fardeau émotionnel sur les personnes conduisant ou participant aux activités. Le projet agit afin d'agir pour protéger la confidentialité, la trop grande exposition ou visibilité afin minimiser les

risques à la sécurité des personnes et les attentes qui peuvent découler des activités pour un suivi. Le projet établira un mécanisme journalier de reporting et prise de recul pouvant aller jusqu'à la remise en cause et ajustement critique du mode de livraison des interventions.

Au niveau des collectes des données dans le cadre de la mise en œuvre du projet, les gestionnaires du projet appliqueront et respecteront les principes et standards de la protection des sources. Il s'agira pour les gestionnaires du projet du respect stricte des principes de confidentialité, de sécurité, d'impartialité et de neutralité. Le respect et l'application de ces principes permettront de ne pas mettre en danger la vie, la sécurité physique et psychologique, la liberté et le bien-être des victimes, des témoins et de tous autres acteurs pertinents qui entrent en contact avec les gestionnaires du projet dans le cadre de la mise en œuvre des activités. Durant la mise en œuvre du projet, les gestionnaires ont la responsabilité de trouver un équilibre entre la nécessité de recueillir des données et le risque de préjudice pour les personnes qui pourraient être en mesure de fournir de telles données. Les gestionnaires évalueront toujours la nécessité d'établir les contacts avec les personnes qui pourront être mise en danger à la suite de ces contacts.

Au niveau de la digitalisation du processus d'enregistrement, de traitement numérique et de la protection des données des dossiers des victimes des crises sociopolitiques, la sécurisation et la protection des données des victimes seront faites à travers la mise en place d'une base de données sécurisées. Les dispositions appropriées seront mises en place tout au long du processus (de la conception au déploiement) afin d'en garantir la fiabilité.

La solution proposée doit être une application web dynamique accessible via le réseau informatique nationale de l'administration (RESINA) et hors RESINA. La plateforme (application web) sera accessible par les utilisateurs munis de code utilisateur et de mot de passe. Les données personnelles seront collectées sur la plateforme et le responsable des traitements prendra toutes précautions utiles pour préserver la sécurité des données tant à l'occasion de leur recueil que de leur traitement ou de leur conservation. La victime pourrait voir l'état d'avancement de son dossier en se connectant sur son compte. Les données seront stockées de manière sécurisée sur des serveurs dédiés et hébergés au Burkina Faso.

Le serveur d'application web et le serveur de base de données vont être déployés sur la même machine physique.

En matière d'intégrité des données : tous les échanges entre les clients et le serveur se font à travers le protocole HTTPS. Les fonctions seront accessibles à travers des profils

## Suivi/évaluation

Le volet Suivi & Evaluation de ce projet sera placé sous la responsabilité de l'expert P3 en Réconciliation et Cohésion Sociale ainsi que du gestionnaire de projet. Dès leurs prises de fonction, un plan de suivi & d'évaluation sera élaboré avec l'appui du spécialiste en Suivi Évaluation du bureau pays du PNUD. Des rapports semestriels d'avancement du projet seront fournis à PBSO, selon la procédure standard de PBSO. En outre, les activités des projets seront parties intégrante des revues périodiques du programme du PNUD, et dans ce cadre les informations pertinentes sur les résultats atteints, les dépenses et les contraintes devront être discutées avec les partenaires de mise en œuvre :

- Les activités de suivi-évaluation (S&E) seront définies dans un plan de suivi-évaluation, élaboré conjointement avec et pour les structures bénéficiaires et les acteurs clés.
- Il sera déterminé sur la base des résultats, produits, activités et indicateurs définis dans le cadre de résultats du projet (Annexe C).
- La coordination des activités de suivi-évaluation sera conduite par le PNUD avec l'appui des chargés de suivi-évaluation du PNUD et de chaque structure bénéficiaires.
- Au moins 5 % du budget est alloué directement au suivi/évaluation, auquel s'ajoutent les activités de suivi-évaluation qui seront menées par les partenaires de mise en œuvre eux-mêmes.
- Le système de suivi et évaluation du projet sera basé sur une approche conjointe, inclusive et participative.

- Il associera étroitement les partenaires étatiques (MRNCS et structures concernées) et non étatiques (acteurs sociaux partenaires au projet : victimes, PDI, groupe de vulnérables, OSC, etc...). Pendant la mise en œuvre du projet, les partenaires seront également impliqués dans la réalisation de certaines activités, notamment dans la collecte des données utiles pour l'évaluation. L'exercice d'évaluation se fera par trimestre.
- Ce projet étant réalisé en partenariat avec le gouvernement burkinabé, notamment le MRNCS, ce dernier a la responsabilité de réaliser les aspects du projet qui le concerne avec l'accompagnement des agences (PNUD et OHCHR).

### **Nature des éléments de S&E et méthodologie préliminaire**

Les activités de suivi incluent, entre autres, un processus d'établissement des données de base (baselines), la collecte de données périodiques tout au long du projet suivant les activités et les rapports périodiques d'avancement par les partenaires de mise en œuvre et par la conduite des études comparatives.

Les données qui seront collectées par l'enquête PNUD-CGD-MRNCS (actuellement lancé par le CoSED/PNUD et éventuellement le Harvard Humanitarian Institute (HHI) auprès des ménages burkinabé en janvier 2022 permettront de mesurer la compréhension du processus de RNCS, les tendances de perception du changement chez les populations, femmes, jeunes et PDI au niveau national suivant un index relatif de Cohésion sociale en développement. L'étude de HHI commandité par le PNUD et le SNU en préparation servira également de référence sur les perceptions femmes, PDI et des jeunes, et le niveau de confiance qui existe envers les processus de réconciliation nationale justice transitionnelle dans les zones d'intervention du projet. Le PNUD utilisera lorsque possible l'index de cohésion sociale développé par Terre des Hommes et l'Union européenne conduite en 2020 dans 6 provinces.

En outre, il faut signaler que le ministère en charge de la réconciliation nationale se prépare à lancer une enquête nationale de perception sur le programme nationale DDR. Des discussions sont en cours avec le PNUD et l'OIM. Ces données pourraient servir au projet notamment dans sa dimension facteurs de radicalisation.

Une évaluation indépendante sera effectuée à la fin du projet et permettra d'observer les effets par rapport à cette situation de base. Afin d'analyser les résultats relatifs à la consolidation de la paix, les termes de référence de cette évaluation viseront à mesurer la portée de la voix des femmes et des jeunes (15-35) sur le développement de réformes et nouvelles politiques découlant du processus de la SNRCS et les aspects de justice transitionnelle mis en œuvre, ainsi que le niveau de confiance des femmes, des jeunes des victimes et PDIs et de la population dans le fait que ces réformes aboutissent à une paix durable. Les effets prévus et imprévus seront confrontés aux hypothèses émises dans la théorie de changement afin de tirer des leçons apprises pertinentes pour les programmes d'inclusion des femmes et de la jeunesse.

La conduite efficace du projet impliquera des acteurs déterminants tels les institutions académiques, les médias, les OSC, les autorités religieuses, traditionnelles et coutumières, etc. qui peuvent tous et toutes faire partie de moyens de S&E. Le partenariat entre les bénéficiaires sera renforcé avec les autres agences du Système des Nations Unies et les entités du secrétariat des Nations Unies grâce à la mise en avec la mise en place des Bureaux intégrés (BI) et décentralisés du SNU dans cinq régions du Burkina Faso (Fada, Ouahigouya, Bobo, Dori, Kaya) qui permettra de faire un suivi rapproché. Cette contribution renforcera aussi la collaboration, la synergie et le dialogue entre certaines agences UN comme la Banque mondiale, le PNUD, L'OIM et OHCHR qui appuient le gouvernement dans le cadre du processus de réconciliation nationale et de cohésion sociale dans ces dimensions prévention des conflits, monitoring et protection des droits de l'Homme, formulation d'un programme DDR et renforcement de capacités.

En outre, des missions de terrain seront effectuées de façon régulière et en collaboration avec les BI pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités, évaluer les progrès et les succès par rapport aux résultats escomptés, le réseau des VNU communautaires sera mis à contribution pour le rapportage et les observations. Des rapports de suivi-évaluation seront produits et des sessions de restitution seront organisées à la suite de ces missions de suivi-évaluation en vue de faire des ajustements nécessaires pour assurer la bonne exécution du projet. Ce suivi régulier permettra l'identification et l'analyse des changements tout au long du projet et sera aussi l'objet d'un renforcement de capacités sur ces questions pour les organisations de femmes, de jeunes et autres OSC impliquées.

Par ailleurs, des actions de visibilité/communication autour du projet seront réalisées, y compris la collection de témoignages de participants, des structures participantes et des partenaires de mise en œuvre.

Enfin, la mise en œuvre du plan intégré de communication des trois des stratégies de réconciliation, de Cohésion sociale, de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent accentuera la visibilité des actions du projet et des partenaires financiers et techniques impliqués.

#### **Orchestration du budget suivi-évaluation :**

| <b>Activité</b>                                                  | <b>PNUD</b> | <b>MRNCS</b> | <b>OSC/organisations partenaires</b> |
|------------------------------------------------------------------|-------------|--------------|--------------------------------------|
| Indice de cohésion sociale                                       |             |              |                                      |
| Collecte de données de base/baseline                             | x           |              |                                      |
| Étude menée par les MRNCS et OSC                                 |             | X            | X                                    |
| Visites de suivi par les agences récipiendaires des fonds du PBF | x           | X            | X                                    |
| Activités de S-E par les partenaires de mise en œuvre            |             | X            |                                      |
| Évaluation finale indépendante                                   | x           |              |                                      |

B

#### **Stratégie de fin de projet/durabilité**

Le projet a été élaboré après des consultations avec les principaux acteurs concernés, et en alignement avec les priorités et plans nationaux, afin d'assurer une pleine appropriation des activités par ces acteurs. De plus, les activités prévues vont assurer la pleine appropriation et la pertinence des activités du projet auprès de la population ciblée, des femmes et des jeunes 15-35 ans à travers les OSCs impliquées. L'appropriation du processus de la RNCS par les groupes cibles et les communautés concernées sera déterminante afin d'assurer la pérennisation des activités menées dans le cadre du projet.

Les associations de femmes, de juristes, de jeunes impliquées dans l'exécution du projet, qui sont en même temps cibles et acteurs, et les autres partenaires d'exécution garantissent la durabilité du projet.

Les femmes et jeunes impliqués sont issus du terroir cible et si une escalade de la crise survenait, ils seraient en mesure de mettre en œuvre les activités planifiées. De même, ils seront déjà outillés pour continuer à mener des activités de réconciliation, de cohésion sociale promotion de la paix sociale après la fin du projet. Ainsi, l'accent fort mis sur le renforcement organisationnel, l'accessibilité des contenus et la mise en œuvre par les femmes et les jeunes eux-mêmes sera la garantie d'une adaptabilité du projet à de nouvelles circonstances socio- politiques et de la durabilité de ses effets après sa clôture.

La planification de la SRNCS et de son plan d'action est faite suivant le mandat du MRNCS et la « feuille de route » (temporaire) qui donne un horizon pour les prochains 24 mois, à partir de la tenue du Forum, se terminant à la fin de l'année 2023, le projet permettra un accompagnement jusqu'à la diffusion de son rapport et la prise en compte de ses recommandations par les institutions responsables de la réconciliation. Les activités de plaidoyer qui seront réalisées, notamment concernant les mécanismes de gestion et prévention des conflits, les modes de réparations, les composantes de la JT, elles seront aussi l'opportunité de mobiliser des fonds pour appuyer la mise en œuvre des réformes.

Ce projet a en outre vocation à servir de catalyseur pour mobiliser des fonds additionnels pour les organisations bénéficiaires du PBF, mais aussi directement pour les partenaires de la société civile, ce qui permettrait d'étendre les activités à d'autres zones. Des efforts additionnels de mobilisation continueront à être réalisés dans ce sens tout au long des 24 mois de mise en œuvre du projet. Les activités de formation liées à l'élaboration et à la mise en œuvre de microprojets par les organisations de femmes, de jeunes, d'OSC du secteur et d'associations de victimes leur permettront d'être capables de mobiliser directement de nouveaux fonds et des soutiens pour œuvrer au service de leurs commettants et clientèles cibles.

Les effets induits par le projet qui s'inscrivent en droite ligne du PRA pourront être consolidés par le PRA2 en cours de négociation notamment dans ses composantes prioritaire pour le pays à savoir la prévention et gestion des conflits, l'opérationnalisation et l'optimisation des mécanismes de prévention et de gestion des conflits, renforcement du dispositif de collecte et d'analyse de données sur les conflits afin de renforcer la prévention des conflits et la production de données de qualité pour fonder la prise de décision.

Enfin, la mise en place d'un Secrétariat Technique en charge exclusivement de la mise en œuvre des actions de réconciliation et l'appropriation du plan d'action intégré des trois stratégies de réconciliation, de cohésion sociale et de prévention de la radicalisation et lutte contre l'extrémisme violent par l'ensemble des structures concernées constituent des gages de sortie durable. Aussi, le portage de la mise en œuvre des activités par les structures déconcentrées comme les directions régionales de l'action sociale qui sont des services intégrés en charge à la fois de l'action humanitaire, de la réconciliation du genre et de la famille au niveau communautaire est de nature à soutenir la durabilité des actions du processus de réconciliation tournées essentiellement vers le communautaire. La durabilité des actions qui seront déployées dans cette phase d'extension sera plus aisée dans la mesure où elles constituent des priorités, voire des super priorités qui s'adosent à des directives présidentielles et à des stratégies plus globales du gouvernement burkinabè. En effet, pour ce qui est de la digitalisation l'enregistrement et du traitement numérique des dossiers des victimes des crises sociopolitiques, elle se fonde sur Axe 2 : promotion d'une administration électronique de la Stratégie nationale de modernisation de l'administration publique (SNMAP) 2021-2025 et avec comme impact attendu « le nombre d'utilisateurs utilisant les services publics en ligne s'est accru ». L'accélération de la digitalisation de l'administration a été réaffirmée à plusieurs reprises par des conseils des ministres et que les ministères sectoriels sont appelés à opérationnaliser et à présenter des résultats en décembre 2024.

Concernant la réhabilitation et la mobilisation des ressources endogènes pour asseoir la réconciliation nationale et recouvrer la cohésion sociale, elles s'inscrivent dans la volonté des autorités de s'appuyer sur les aspirations et les réalités des populations. Ainsi, dans la dynamique d'impliquer davantage les leaders religieux et coutumiers dans la résolution des conflits sociaux et l'implication des communautés dans la gestion des affaires publiques, la nouvelle Constitution adoptée le 30 décembre 2023 consacre désormais l'institution du Conseil national des communautés. En effet, aux termes de l'article 141 de la nouvelle Constitution « Il est institué un Conseil national des communautés en abrégé « CNC ». Le Conseil national des communautés est un organe de médiation, de consultation et de proposition. Une loi organique fixe les attributions, la composition, l'organisation, le fonctionnement et la procédure applicable devant le Conseil national des communautés ».

Les actions appuyées par le projet contribueront à la consolidation de ces politiques et cadres nationaux dont le déploiement optimal permettra de pérenniser les acquis attendus.

#### **IV. Budget du projet (voir annexe)**



## Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

| Question                                                                                                                                                                                                           | Oui | Non | Commentaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Planification</b>                                                                                                                                                                                               |     |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposés ?                                                                                  | x   |     | Un processus a permis d'identifier et de confirmer tous les partenaires cibles du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission les mandats pertinents.                                                                 | X   | x   | Le mandat du gestionnaire P5 et des VNU reste à définir en détail, ainsi que des autres entités qui collaborent dans le SNU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront les processus et le calendrier ?                                                                                                               | X   |     | Les zones d'interventions ont été déterminées en fonction des vulnérabilités et de la présence des Bureaux intègres du SNU, du niveau d'exclusion connu par rapport aux processus nationaux et en cohérence avec les zones d'interventions des partenaires clés retenus. Certaines précisions devront être faites dans la phase de démarrage selon l'évolution sécuritaire et sociopolitique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés/sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.                          | x   |     | Le processus de consultation a concerné tous les intervenants qu'ils soient organisations de la société civile, universités/think tanks ainsi que les structures gouvernementales au niveau national. Le processus de consultation a commencé pendant la phase d'élaboration du concept note et réaffirmé pendant le développement de proposition complète et cela a permis d'ajuster certaines cibles et de zones. Les organisations partenaires sont présentes en région et ont donc pu faire la liaison avec les localités ciblées. Cependant, lors de la phase de démarrage du projet, chaque communauté ciblée et les autorités compétentes de la zone seront spécifiquement visitées, afin de présentera le l'offre d'activités qui est proposé sur leur zone et de s'assurer de leur soutien. |
| 5. Une analyse/identification préliminaire des leçons apprises/des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ? | x   |     | Les approches proposées répondent à des déficits identifiés par l'expérience des organisations bénéficiaires dans leurs domaines respectifs, et identifiés avec l'aide des partenaires de mise en œuvre, notamment la SRNCS et les organisations de femmes et de jeunes et des victimes. Le premier trimestre du projet sera l'opportunité d'organiser une revue commune avec l'ensemble des partenaires de ces leçons apprises à la lumière des dernières interventions réalisées par les partenaires afin d'affiner la méthodologie de l'étude menée par les femmes et les jeunes, des activités de sensibilisation et des microprojets.                                                                                                                                                           |
| 6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.                                                                                                      | x   |     | Les critères d'identification des bénéficiaires ont été appréciés selon l'expérience des organisations récipiendaires et de leurs partenaires de mise en œuvre. Les profils des bénéficiaires en termes de sexe, d'âge et de vulnérabilités — ainsi que d'autres critères ad hoc (étudiant-e-s) ont été identifiés. L'identification exacte des bénéficiaires sera faite ensuite par les partenaires de mise en œuvre selon leur expérience de la zone et l'objectif de leur activité. Ce travail d'identification fera partie du renforcement à fournir aux organisations de jeunes.                                                                                                                                                                                                                |
| 7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?                                 | x   |     | Le projet s'inscrit dans le respect des orientations techniques et programmatiques des cadres gouvernementaux à dimension nationale et il a été revu et validé par le ministère technique de référence.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre ?                                                                                                                                 | x   |     | Une collaboration efficace a été établie entre les organisations bénéficiaires dès le stade de l'élaboration du projet. Les mécanismes de la poursuite de cette collaboration ont été définis dans la proposition narrative.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

|                                                                                                                                                                                                                          |   |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?                                                                                                                                                              |   |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il ?                                               |   | N/A | La phase de lancement permettra de faire une revue du contexte sociopolitique, des leçons apprises sur le courant de l'année 2021, de définir le plan de suivi-évaluation détaillée et de formaliser les partenariats avec les partenaires de mise en œuvre afin qu'ils puissent démarrer au plus vite les activités. Les premières formations pourront avoir lieu simultanément. |
| <b>Genre</b>                                                                                                                                                                                                             |   |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller/expert/point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ? | x |     | Les points focaux genre du PNUD et OHCHR, de L'ONUFEM, UNICEF ont été associés à l'élaboration de ce PRODOC.                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 11. Des consultations avec des femmes et/ou des organisations de femmes et de la jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet ?                                                                                    | x |     | Se référer à la partie présentant le processus de consultation dans la proposition de projet : les organisations de femmes, de jeunes et de victimes ont été consultées, ainsi que les associations universitaires et des femmes juristes qui seront partenaires du projet.                                                                                                       |
| 12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?                                                                                                                              | x | ✗   | À vérifier selon infos disponibles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?                                                                           | x |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

## Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

| Question                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Oui | Non | Commentaire |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----|-------------|
| 1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?                                                                  | x   |     |             |
| 2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget. | x   |     |             |
| 3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.                                                                                                                                       | x   |     |             |
| 4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (p. ex. pas plus de 20 % pour le personnel, et coûts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?                     | x   |     |             |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |   |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel/une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?                                                     | x |   | Les organisations récipiendaires ont identifié la nécessité d'une supervision par un personnel international qualifié, permettant un suivi budgétaire et programmatique rigoureux et indépendant. Outre la contribution à ces postes, le projet sera coordonné et mis en œuvre par du personnel national. |
| 6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15 % du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien/utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet. |   | x |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules/véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.                                                                                                                                                               | x |   | Deux (2) voitures de transport ayant de caractéristiques VUS blindés pour permettre une visite des zones plus à risques.                                                                                                                                                                                  |
| 8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement/soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.                                                                                                                                        | x |   | Le projet bénéficiera de l'appui de personnels déjà en poste au sein des organisations partenaires ainsi que des infrastructures (bureaux) et moyens (véhicules...) déjà disponibles.                                                                                                                     |

## **Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording—please do not remove)*

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

### **AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi-Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over USD 250, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations**

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

| Type of report                      | Due when | Submitted by                                                                                                                                  |
|-------------------------------------|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Semi-annual project progress report | 15 June  | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |

|                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                |                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Annual project progress report                                                                                                                                          | 15 November                                                                                                                    | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| End of project report covering entire project duration                                                                                                                  | Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it | 1 December                                                                                                                     | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.                        |

#### Financial reporting and timeline

| Timeline                                                                                                            | Event                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| <b>30 April</b>                                                                                                     | Annual reporting—Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of the previous year) |
| <b><i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i></b> |                                                                                |

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

|                   |                                              |
|-------------------|----------------------------------------------|
| <b>31 July</b>    | Voluntary Q2 expenses (January to June)      |
| <b>31 October</b> | Voluntary Q3 expenses (January to September) |

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

#### Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

#### Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

#### **Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording—please do not remove)*

#### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will

be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document.

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget.

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

### **Reporting:**

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

| Type of report                                                                                                                                                          | Due when                                                                                                                       | Submitted by                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Bi-annual project progress report                                                                                                                                       | 15 June                                                                                                                        | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual project progress report                                                                                                                                          | 15 November                                                                                                                    | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| End of project report covering entire project duration                                                                                                                  | Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it | 1 December                                                                                                                     | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.                        |

### Financial reports and timeline

| Timeline                                                                                                             | Event                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| <b>28 February</b>                                                                                                   | Annual reporting—Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year) |
| <b>30 April</b>                                                                                                      | Report <b>Q1 expenses</b> (January to March)                               |
| <b>31 July</b>                                                                                                       | Report <b>Q2 expenses</b> (January to June)                                |
| <b>31 October</b>                                                                                                    | Report <b>Q3 expenses</b> (January to September)                           |
| <b><i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i></b> |                                                                            |

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

### **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

### **Final Project Audit for non-UN recipient organization projects**

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

### **Special Provisions Regarding Financing of Terrorism**

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

### **Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi-Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax-exempt organization with a social-based mission in both the country where headquarters are located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.<sup>29</sup>
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

---

<sup>29</sup> Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Cadre de Résultats

| Résultats escomptés (Effets et produits)<br>(A partir du cadre de résultats (Tableau 1))                                                            | Indicateurs (avec données de base et calendrier indicatif)<br>(A partir du cadre de résultats (Tableau 1). Les données de base sont une mesure de l'indicateur au début du projet conjoint)                                                                             | Valeur de référence de l'indicateur           | Cibles |      |                                                                         |                                                          |      |      | Moyens de vérification<br>(A partir de sources de données et d'information identifiées) | Méthodes de collecte (avec calendrier indicatif et périodicité)<br>(Manière d'obtention des données)                                                       | Responsabilités<br>(Responsabilités précises des organismes des Nations Unies participants (y compris en cas de résultats partagés)) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------|------|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|------|------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                               | Total  | 2021 | 2022                                                                    | 2023<br>(6 mois)                                         | 2024 | 2025 |                                                                                         |                                                                                                                                                            |                                                                                                                                      |
| <b>Résultat stratégique 1 : Le Burkina Faso dispose d'instruments stratégiques qui renforcent la Réconciliation nationale et le vivre-ensemble.</b> | <p>Ind.1.1. : Existence d'un cadre normatif favorable à la réconciliation nationale et au Vivre ensemble.</p> <p>Ind 1.2. : Proportion des structures en charge de la réconciliation qui produisent régulièrement des données/informations sur la cohésion sociale.</p> | Existence d'une stratégie de cohésion sociale |        | N/A  | Une Stratégie Nationale de réconciliation et un Pacte de vivre-ensemble | Les recommandations du Forum National mis en œuvre à 80% |      |      | Rapports d'évaluation à mi-parcours et finale du projet.<br><br>Arrêté d'adoption       | <p>Collecte des données auprès des autorités administratives, coutumières, OSC et les PTF.</p> <p>Consultation JO et compte rendu conseil des ministre</p> | <p>Bureau d'étude</p> <p>Ministère réconciliation</p>                                                                                |

| Résultats escomptés (Effets et produits)<br>(A partir du cadre de résultats (Tableau 1)) | Indicateurs (avec données de base et calendrier indicatif)<br>(A partir du cadre de résultats (Tableau 1). Les données de base sont une mesure de l'indicateur au début du projet conjoint) | Valeur de référence de l'indicateur | Cibles |      |           |                                             |      |      | Moyens de vérification<br>(A partir de sources de données et d'information identifiées) | Méthodes de collecte (avec calendrier indicatif et périodicité)<br>(Manière d'obtention des données) | Responsabilités (Responsabilités précises des organismes des Nations Unies participants (y compris en cas de résultats partagés)) |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------|------|-----------|---------------------------------------------|------|------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                          |                                                                                                                                                                                             |                                     | Total  | 2021 | 2022      | 2023<br>(6 mois)                            | 2024 | 2025 |                                                                                         |                                                                                                      |                                                                                                                                   |
|                                                                                          |                                                                                                                                                                                             |                                     |        |      | e adoptés | ram me DDR adopté                           |      |      |                                                                                         |                                                                                                      |                                                                                                                                   |
|                                                                                          |                                                                                                                                                                                             |                                     |        |      |           | Un plan d'action intégré mis en œuvre à 15% |      |      |                                                                                         |                                                                                                      |                                                                                                                                   |
| <b>Produit 1.1 : Une stratégie de réconciliation nationale assortie</b>                  | <b>Ind.1.1.1. : Nombre de participants aux différentes sessions</b>                                                                                                                         | 0                                   | 4000   | 0    | 4000      | 0                                           | 0    |      | Rapports des sessions d'élaboration de la stratégie de                                  | Collecte de données régulières lors des sessions                                                     | Projet Cohésion sociale MRNCS (y inclus le comité d'organisation)                                                                 |

| Résultats escomptés (Effets et produits)<br>(A partir du cadre de résultats (Tableau 1)) | Indicateurs (avec données de base et calendrier indicatif)<br>(A partir du cadre de résultats (Tableau 1). Les données de base sont une mesure de l'indicateur au début du projet conjoint)      | Valeur de référence de l'indicateur | Cibles |      |      |                  |      |      | Moyens de vérification<br>(A partir de sources de données et d'information identifiées) | Méthodes de collecte (avec calendrier indicatif et périodicité)<br>(Manière d'obtention des données) | Responsabilités (Responsabilités précises des organismes des Nations Unies participants (y compris en cas de résultats partagés)) |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------|------|------|------------------|------|------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                          |                                                                                                                                                                                                  |                                     | Total  | 2021 | 2022 | 2023<br>(6 mois) | 2024 | 2025 |                                                                                         |                                                                                                      |                                                                                                                                   |
| d'un plan d'actions est élaborée.                                                        | d'élaboration de la stratégie de réconciliation nationale.<br><i>(Indicateur désagrégré en représentativité socio-politique et régionale, Hommes, femmes, jeunes, OSC, services techniques),</i> |                                     |        |      |      |                  |      |      | réconciliation nationale<br>- Rapports du projet Cohésion sociale.<br>- Rapports MRNCS  | d'élaboration de la stratégie de réconciliation nationale.                                           |                                                                                                                                   |
|                                                                                          | <u>Ind.1.1.2 :</u><br><u>Disponibilité d'une</u> stratégie de réconciliation nationale assortie d'un plan d'actions validé                                                                       | Non                                 |        |      | OUI  |                  |      |      | - Arrêté d'adoption                                                                     | Consultation JO et compte rendu conseil des ministre                                                 | Ministère réconciliation                                                                                                          |
| <b>Produit 1.2 : Un pacte de Vivre ensemble est élaboré avec l'implication</b>           | <u>Ind.1.2.1 :</u><br>Nombre de participants aux différentes sessions                                                                                                                            | 0                                   | 4000   | 0    | 4000 | 0                | 0    |      | - Rapports des sessions d'élaboration du Pacte de Vivre ensemble                        | Collecte de données régulières lors des sessions                                                     | Projet Cohésion sociale<br>- MRNCS                                                                                                |

| Résultats escomptés (Effets et produits)<br>(A partir du cadre de résultats (Tableau 1))                                                          | Indicateurs (avec données de base et calendrier indicatif)<br>(A partir du cadre de résultats (Tableau 1). Les données de base sont une mesure de l'indicateur au début du projet conjoint) | Valeur de référence de l'indicateur | Cibles |      |      |                  |      |      | Moyens de vérification<br>(A partir de sources de données et d'information identifiées)                 | Méthodes de collecte (avec calendrier indicatif et périodicité)<br>(Manière d'obtention des données)           | Responsabilités (Responsabilités précises des organismes des Nations Unies participants (y compris en cas de résultats partagés)) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------|------|------|------------------|------|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                             |                                     | Total  | 2021 | 2022 | 2023<br>(6 mois) | 2024 | 2025 |                                                                                                         |                                                                                                                |                                                                                                                                   |
| de l'ensemble des acteurs.                                                                                                                        | d'élaboration du Pacte de Vivre ensemble.<br><i>(Indicateur désagrégré en représentativité socio-politique et régionale, Hommes, femmes, jeunes, OSC, services techniques),</i>             |                                     |        |      |      |                  |      |      | - Rapports du projet Cohésion sociale.<br>- Rapports MRNCS                                              | d'élaboration du Pacte de Vivre ensemble.                                                                      |                                                                                                                                   |
|                                                                                                                                                   | Ind.1.2.2 : Disponibilité d'un pacte de Vivre ensemble                                                                                                                                      | Non                                 |        |      | OUI  |                  |      |      | - Arrêté d'adoption                                                                                     | Consultation JO et compte rendu conseil des ministres                                                          | - Ministère réconciliation                                                                                                        |
| <b>Produit 1.3. : La stratégie de réconciliation nationale et le Pacte du Vivre ensemble sont validés au cours d'un forum national réunissant</b> | <b>Ind.1.1.3. :</b> Existence d'une stratégie de réconciliation nationale et d'un Pacte de Vivre ensemble validés.                                                                          | 0                                   | 2      | 0    | 2    | 0                |      |      | - Rapport de validation du forum national<br>- Rapports du projet Cohésion sociale.<br>- Rapports MRNCS | - Collecte de données lors du forum national<br>- Consultation du rapport d'adoption du conseil des ministres. | - Projet Cohésion sociale MRNCS                                                                                                   |

| Résultats escomptés (Effets et produits)<br>(A partir du cadre de résultats (Tableau 1))                                                                                                 | Indicateurs (avec données de base et calendrier indicatif)<br>(A partir du cadre de résultats (Tableau 1). Les données de base sont une mesure de l'indicateur au début du projet conjoint) | Valeur de référence de l'indicateur | Cibles |      |      |                  |      |      | Moyens de vérification<br>(A partir de sources de données et d'information identifiées) | Méthodes de collecte (avec calendrier indicatif et périodicité)<br>(Manière d'obtention des données) | Responsabilités (Responsabilités précises des organismes des Nations Unies participants (y compris en cas de résultats partagés)) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------|------|------|------------------|------|------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                             |                                     | Total  | 2021 | 2022 | 2023<br>(6 mois) | 2024 | 2025 |                                                                                         |                                                                                                      |                                                                                                                                   |
| toutes les sensibilités socio-politiques.                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                             |                                     |        |      |      |                  |      |      |                                                                                         |                                                                                                      |                                                                                                                                   |
| Produit 1.4. Le plan d'action intégré des stratégies de réconciliation, de Cohésion sociale, de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent est mis en œuvre | Ind. 1.1.4 : Proportion du plan d'actions réalisée                                                                                                                                          | 0%                                  | 30%    | 0%   | 0%   | 15%              | 15%  | -    | Rapport de mise en œuvre ST/REVIE                                                       | Consultation du rapport                                                                              | ST/REVIE                                                                                                                          |
| <b>Résultat stratégique 2 : Une mobilisation sociale inclusive contribue au renforcement de l'engagement des populations burkinabè dans le processus de réconciliation</b>               | Ind 2.1 : Proportion de la population qui juge la réconciliation nationale nécessaire                                                                                                       | 0 %                                 | 80 %   | 20 % | 50 % | 10 %             |      |      | Rapports d'évaluation mi-parcours et finale                                             | Sondage sur la population                                                                            | Bureau d'étude                                                                                                                    |

| Résultats escomptés (Effets et produits)<br>(A partir du cadre de résultats (Tableau 1))                                                              | Indicateurs (avec données de base et calendrier indicatif)<br>(A partir du cadre de résultats (Tableau 1). Les données de base sont une mesure de l'indicateur au début du projet conjoint) | Valeur de référence de l'indicateur | Cibles |      |      |                  |      |      | Moyens de vérification<br>(A partir de sources de données et d'information identifiées) | Méthodes de collecte (avec calendrier indicatif et périodicité)<br>(Manière d'obtention des données) | Responsabilités (Responsabilités précises des organismes des Nations Unies participants (y compris en cas de résultats partagés)) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------|------|------|------------------|------|------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                             |                                     | Total  | 2021 | 2022 | 2023<br>(6 mois) | 2024 | 2025 |                                                                                         |                                                                                                      |                                                                                                                                   |
| nationale et de renforcement de la cohésion sociale.                                                                                                  | <i>Ind 2.2 : Perception de la population sur le discours religieux</i><br><br><i>Ind 2.3 : Taux de réinsertion sociale des cibles du programme DDR</i>                                      |                                     |        |      |      |                  |      |      |                                                                                         |                                                                                                      |                                                                                                                                   |
| <b>Produit 2.1. :</b><br>Une stratégie de communication intégrée assortie d'un plan de mise en œuvre des stratégies de réconciliation nationale et de | <u>Ind.2.1. :</u> Existence d'une stratégie de communication assortie d'un plan de mise en œuvre des stratégies de de réconciliation nationale et de cohésion sociale,.                     | 0                                   | 1      | 0    | 1    | 0                |      |      | Rapports du projet Cohésion sociale.<br>Rapports MRNCS                                  | Collecte de données régulières lors des sessions d'élaboration de la stratégie de communication      | Projet Cohésion sociale MRNCS                                                                                                     |

| Résultats escomptés (Effets et produits)<br>(A partir du cadre de résultats (Tableau 1))                                                                            | Indicateurs (avec données de base et calendrier indicatif)<br>(A partir du cadre de résultats (Tableau 1). Les données de base sont une mesure de l'indicateur au début du projet conjoint) | Valeur de référence de l'indicateur | Cibles            |      |       |                  |      |      | Moyens de vérification<br>(A partir de sources de données et d'information identifiées)                                            | Méthodes de collecte (avec calendrier indicatif et périodicité)<br>(Manière d'obtention des données) | Responsabilités (Responsabilités précises des organismes des Nations Unies participants (y compris en cas de résultats partagés)) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|------|-------|------------------|------|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                             |                                     | Total             | 2021 | 2022  | 2023<br>(6 mois) | 2024 | 2025 |                                                                                                                                    |                                                                                                      |                                                                                                                                   |
| cohésion sociale est élaborée                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                             |                                     |                   |      |       |                  |      |      |                                                                                                                                    |                                                                                                      |                                                                                                                                   |
| <b>Produit 2.2. : Les acteurs mettent en œuvre le plan de communication des stratégies de réconciliation nationale de cohésion sociale.</b>                         | Ind.2.2.1 : Taux de mise en œuvre du plan de communication des stratégies de de réconciliation nationale et de cohésion sociale,.                                                           | 0                                   | 30 %              | 0 %  |       | 15%              | 15%  |      | Rapports d'évaluation mi-parcours et finale                                                                                        | Sondage sur la population                                                                            | Bureau d'étude                                                                                                                    |
| <b>Produit 2.3. : Les OSCs, notamment de femmes et jeunes ainsi que les PDIs et les représentants des victimes sont engagés dans le processus de réconciliation</b> | Ind.2.3. : Nombre de participants aux sessions d'appropriation des stratégies de réconciliation nationale et de cohésion sociale (femmes,                                                   | 0                                   | 4 M <sup>30</sup> | 0    | 0,5 M | 1,5 M            | 2M   |      | Rapports des sessions d'appropriation des stratégies de cohésion sociale et de réconciliation nationale<br>Rapports d'activités du | Collecte de données régulières lors des sessions d'appropriation des stratégies de réconciliation    | Projet Cohésion sociale - MRNCS                                                                                                   |

<sup>30</sup> M = Million

| Résultats escomptés (Effets et produits)<br>(A partir du cadre de résultats (Tableau 1)) | Indicateurs (avec données de base et calendrier indicatif)<br>(A partir du cadre de résultats (Tableau 1). Les données de base sont une mesure de l'indicateur au début du projet conjoint) | Valeur de référence de l'indicateur | Cibles |      |      |                  |       |      | Moyens de vérification<br>(A partir de sources de données et d'information identifiées) | Méthodes de collecte (avec calendrier indicatif et périodicité)<br>(Manière d'obtention des données) | Responsabilités (Responsabilités précises des organismes des Nations Unies participants (y compris en cas de résultats partagés)) |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------|------|------|------------------|-------|------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                          |                                                                                                                                                                                             |                                     | Total  | 2021 | 2022 | 2023<br>(6 mois) | 2024  | 2025 |                                                                                         |                                                                                                      |                                                                                                                                   |
| nationale et de cohésion sociale                                                         | hommes, jeunes, victimes, OSCs de femmes, jeunes, victimes)                                                                                                                                 |                                     |        |      |      |                  |       |      | projet Cohésion sociale.<br>Rapports d'activités MRNCS                                  | n nationale et de cohésion sociale.                                                                  |                                                                                                                                   |
| <u>Produit 2.4 : La mobilisation sociale est effective</u>                               | <u>Ind 2.4.1. Proportion de la population touchée par les sensibilisation sur la prévention de la radicalisation et la lutte contre l'extrémisme violent</u>                                |                                     |        |      |      |                  |       |      |                                                                                         |                                                                                                      |                                                                                                                                   |
|                                                                                          | <u>Ind 2.4.2 : Proportion des jeunes sensibilisée sur la prévention de la radicalisation et la lutte contre</u>                                                                             | 0                                   | 5M     |      |      |                  | 3,5 M | 1,5M | Rapport annuel ST/REVIE                                                                 | Compilation de données                                                                               | ST/REVIE                                                                                                                          |

| Résultats escomptés (Effets et produits)<br>(A partir du cadre de résultats (Tableau 1)) | Indicateurs (avec données de base et calendrier indicatif)<br>(A partir du cadre de résultats (Tableau 1). Les données de base sont une mesure de l'indicateur au début du projet conjoint) | Valeur de référence de l'indicateur | Cibles |      |      |                  |       |      | Moyens de vérification<br>(A partir de sources de données et d'information identifiées) | Méthodes de collecte (avec calendrier indicatif et périodicité)<br>(Manière d'obtention des données) | Responsabilités (Responsabilités précises des organismes des Nations Unies participants (y compris en cas de résultats partagés)) |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------|------|------|------------------|-------|------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                          |                                                                                                                                                                                             |                                     | Total  | 2021 | 2022 | 2023<br>(6 mois) | 2024  | 2025 |                                                                                         |                                                                                                      |                                                                                                                                   |
|                                                                                          | <u>l'extrémisme violent</u>                                                                                                                                                                 |                                     |        |      |      |                  |       |      |                                                                                         |                                                                                                      |                                                                                                                                   |
|                                                                                          | <u>Ind 2.4.3 Proportion de la population touchée par les sensibilisation sur la réconciliation la cohésion sociale</u>                                                                      | 0                                   | 5M     |      |      |                  | 3,5 M | 1,5M | Rapport annuel ST/REVIE                                                                 | Compilation de données                                                                               | ST/REVIE                                                                                                                          |
|                                                                                          | <u>Ind 2.4.4 Proportion de la population sensibilisée sur l'importance du genre et la cohésion sociale.</u>                                                                                 | 0                                   | 5M     |      |      |                  | 3,5 M | 1,5M | Rapport annuel ST/REVIE                                                                 | Compilation de données                                                                               | ST/REVIE                                                                                                                          |
|                                                                                          | <u>Ind 2.4.5 Nombre de leaders (PDL, OSC, communautés</u>                                                                                                                                   | 641                                 | 900    |      |      | 641              | 259   |      | Rapport annuel ST/REVIE                                                                 | Compilation de données                                                                               | ST/REVIE                                                                                                                          |

| Résultats escomptés (Effets et produits)<br>(A partir du cadre de résultats (Tableau 1)) | Indicateurs (avec données de base et calendrier indicatif)<br>(A partir du cadre de résultats (Tableau 1). Les données de base sont une mesure de l'indicateur au début du projet conjoint) | Valeur de référence de l'indicateur | Cibles |      |      |                  |      |      | Moyens de vérification<br>(A partir de sources de données et d'information identifiées) | Méthodes de collecte (avec calendrier indicatif et périodicité)<br>(Manière d'obtention des données) | Responsabilités (Responsabilités précises des organismes des Nations Unies participants (y compris en cas de résultats partagés)) |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------|------|------|------------------|------|------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                          |                                                                                                                                                                                             |                                     | Total  | 2021 | 2022 | 2023<br>(6 mois) | 2024 | 2025 |                                                                                         |                                                                                                      |                                                                                                                                   |
|                                                                                          | <u>hôtes formés sur les techniques de prévention et de médiation des conflits communautaires, de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent</u>                |                                     |        |      |      |                  |      |      |                                                                                         |                                                                                                      |                                                                                                                                   |
|                                                                                          | <u>Ind 2.4.6 Nombre d'acteurs des médias formé sur la prévention de la radicalisation et la lutte contre l'extrémisme violent et la stigmatisation</u>                                      | 50                                  | 100    |      |      | 50               | 50   |      | Rapport annuel ST/REVIE                                                                 | Compilation de données                                                                               | ST/REVIE                                                                                                                          |

| Résultats escomptés (Effets et produits)<br>(A partir du cadre de résultats (Tableau 1)) | Indicateurs (avec données de base et calendrier indicatif)<br>(A partir du cadre de résultats (Tableau 1). Les données de base sont une mesure de l'indicateur au début du projet conjoint)        | Valeur de référence de l'indicateur | Cibles |      |      |                  |      |      | Moyens de vérification<br>(A partir de sources de données et d'information identifiées) | Méthodes de collecte (avec calendrier indicatif et périodicité)<br>(Manière d'obtention des données) | Responsabilités (Responsabilités précises des organismes des Nations Unies participants (y compris en cas de résultats partagés)) |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------|------|------|------------------|------|------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                          |                                                                                                                                                                                                    |                                     | Total  | 2021 | 2022 | 2023<br>(6 mois) | 2024 | 2025 |                                                                                         |                                                                                                      |                                                                                                                                   |
|                                                                                          | <u>Ind 2.4.7</u><br><u>Proportion de la population dont 30% de femmes sensibilisée sur la tolérance religieuse et la coexistence pacifique</u>                                                     | 0                                   | 7M     |      |      |                  | 5M   | 2M   | Rapport annuel ST/REViE                                                                 | Compilation de données                                                                               | ST/REViE                                                                                                                          |
|                                                                                          | <u>Ind 2.4.8</u> <u>Nombre de spécialistes en charge de la déradicalisation (gardes de sécurité pénitentiaire, psychologues, juristes, responsables des structures centrales et déconcentrées,</u> | 50                                  | 260    |      |      | 50               | 100  | 160  | Rapport annuel ST/REViE                                                                 | Compilation de données                                                                               | ST/REViE                                                                                                                          |

| Résultats escomptés (Effets et produits)<br>(A partir du cadre de résultats (Tableau 1)) | Indicateurs (avec données de base et calendrier indicatif)<br>(A partir du cadre de résultats (Tableau 1). Les données de base sont une mesure de l'indicateur au début du projet conjoint) | Valeur de référence de l'indicateur | Cibles |      |      |                  |      |      | Moyens de vérification<br>(A partir de sources de données et d'information identifiées) | Méthodes de collecte (avec calendrier indicatif et périodicité)<br>(Manière d'obtention des données) | Responsabilités (Responsabilités précises des organismes des Nations Unies participants (y compris en cas de résultats partagés)) |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------|------|------|------------------|------|------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                          |                                                                                                                                                                                             |                                     | Total  | 2021 | 2022 | 2023<br>(6 mois) | 2024 | 2025 |                                                                                         |                                                                                                      |                                                                                                                                   |
|                                                                                          | <u>travailleurs sociaux, acteurs communautaires, COVED etc.) formés</u>                                                                                                                     |                                     |        |      |      |                  |      |      |                                                                                         |                                                                                                      |                                                                                                                                   |
|                                                                                          | <u>Ind 2.4.9 Nombre de plateforme d'enregistrement et de traitement numérique des dossiers des victimes des crises sociopolitiques mis en place</u>                                         | 0                                   | 1      | 0    | 0    | 0                | 0    | 1    | Rapport de déploiement de la plateforme et rapport ST/REViE                             | Consultation rapport                                                                                 | ST/REViE, PNUD                                                                                                                    |